

Mettons la sécurité à sa place!

Avis sur le sentiment de sécurité et les jeunes Montréalais dans l'espace public



Mettons la sécurité à sa place!

Avis sur le sentiment de sécurité et les jeunes Montréalais dans l'espace public



Le présent avis a été élaboré au cours de l'automne 2008 et de l'hiver 2009, soit dans les sixième et septième années d'existence du Conseil jeunesse de Montréal.

MEMBRES DU CJM

Dominique Bernard
Étienne Brunet
Jacqueline Corado
Julie Favreau
Rémi Garand
Geneviève Gardere
Vincent Girard
Kurt Gunter
Dominique Hamel
Cory Johnston
Anne-Marie Juneau
Salvatore Mottillo
Éloïse Ouellet-Decoste
Marie-Paule Partikian
Claudia Lacroix Perron
Jean-Louis Zokpe

COORDINATION

Mylène Robert

RECHERCHE ET RÉDACTION

Véronique Colas

RÉVISION LINGUISTIQUE

Louise-Andrée Lauzière

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES

Les imprimés MF inc./Imprimerie Falcon inc.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèques et Archives Canada

© Conseil jeunesse de Montréal, 2009

ISBN 978-2-7647-0829-3

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
Télécopieur : 514 868-5810
cjm@ville.montreal.qc.ca
www.ville.montreal.qc.ca/cjm

Dans cette publication, le masculin englobe le féminin dans le seul but d'alléger le texte.

Remerciements

Ville de Montréal

Membres de la Commission du conseil d'agglomération sur la sécurité publique

M. Claude Dauphin, président du comité exécutif, maire de l'arrondissement de Lachine, conseiller de ville et président de la Commission

Mme Vera Danyluk, mairesse de la ville de Mont-Royal et vice-présidente de la Commission

Mme Soraya Martinez, conseillère de ville, arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et vice-présidente de la Commission

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de ville, arrondissement de Montréal-Nord

M. Marc Touchette, conseiller de l'arrondissement de Verdun

Mme Patricia Bittar, conseillère de ville, arrondissement de Saint-Laurent

M. Gilles Grondin, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

M. Anthony Housefather, maire de la ville de Côte-Saint-Luc

M. Samir Rizkalla, représentant du gouvernement du Québec

Mme Nicole Paquette, secrétaire-recherchiste

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

M. Marcel Cajelait, conseiller en développement communautaire (sécurité urbaine)

M. Guy Lacroix, conseiller en développement communautaire (itinérance)

Mme Jocelyne Lebrun, conseillère en développement communautaire (jeunes de la rue)

M. Amadou Lamine Cissé, conseiller en développement communautaire (gangs de rue)

M. Olivier Beausoleil, conseiller en développement communautaire (jeunesse)

Mme Sylvie Lepage, conseillère en développement communautaire (jeunesse)

M. Jacques Savard, conseiller en développement communautaire (revitalisation urbaine intégrée)

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Mme Marie-Madeleine Lafrenière, conseillère en planification, direction stratégique

Mme Danielle Abel-Normandin, sergent conseillère, section stratégies d'action avec la communauté, responsable du Comité vigie jeunesse

M. Maurizio D'Elia, chercheur, direction stratégique

M. Pierre Brochet, assistant-directeur, Service à la communauté région Ouest (dossier Tables de concertation locale en sécurité publique et civile)

M. Jacques Châles, agent sociocommunautaire, poste de quartier 26

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Mme Colette Boudrias, agente de développement

Arrondissement Anjou

Mme Diane Chevette, agente de développement en loisirs

Arrondissement Île-Bizard—Sainte-Geneviève

M. Martin Bleau, chef de division – Sports, loisirs et développement social

Arrondissement Lachine

M. Luc Robillard, coordonnateur jeunesse

Mme Lynn Thibault, cheffe de division – Culture, sports, loisirs et développement social

Arrondissement LaSalle

Mme Suzanne Denis, agente de soutien – Développement communautaire

Arrondissement Plateau-Mont-Royal

Mme Nathalie HIRON, agente de développement – Culture, sports, loisirs et développement social

Mme Marlène Caron, conseillère en développement communautaire – Culture, sports, loisirs et développement social

M. Alain Leblond, assistant intervention loisirs – Culture, sports, loisirs et développement social

Ville de Montréal (suite)

Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Marie-Josée Roussy, agente de développement

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro

Mme Anna Valente, conseillère en développement communautaire

Arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Aline Poirier, conseillère en développement communautaire

Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie

M. Michel St-Pierre, agent de développement en activités physiques, culturelles et sportives

Arrondissement Verdun

Mme Johann Guay, agente de soutien – Culture, sports, loisirs et développement social

Arrondissement Ville-Marie

Mme Lynne Roy, agente de développement clientèle – Division des sports, loisirs et développement social

Mme Sylvie Labrie, conseillère en développement communautaire

Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Mme Sophie Gagnon, coordonnatrice jeunesse

Autres organismes et personnes-ressources

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

M. Serges Bruneau, directeur de programme

Tandem Anjou

Mme Linda Côté, directrice

Prévention NDG

M. Marc-Alain Félix, travailleur de rue

Prévention Sud-Ouest

M. Paul Vanasse, directeur

Tandem Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

M. Gilbert Trahan, directeur

Maison des jeunes d'Outremont

M. Nathaniel Bousquet, coordonnateur

Tandem Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Mme Johanne Daigle, directrice

Centre des femmes de Saint-Laurent

Mme Nathalie Déziel, organisatrice communautaire

Concertation Saint-Léonard

M. Daniel Duranleau, directeur

Action Surveillance Verdun

Mme Marie-Ève Landry, coordonnatrice

Tandem Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

M. Jean-François Charland, conseiller en sécurité urbaine

Un remerciement tout spécial à tous les répondants jeunesse qui ont contribué à la diffusion du sondage auprès des jeunes Montréalais ainsi qu'à Mounira Moustapha, stagiaire au CjM, et aux organismes et institutions jeunesse qui ont facilité la collecte des données relatives au sondage (carrefours jeunesse-emploi, écoles secondaires Jeanne-Mance, Louis-Riel, Sophie-Barat, Lucien-Pagé, Lavoie, Honoré-Mercier, Saint-Laurent, Royal Vale, Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal, cégeps du Vieux-Montréal, de Maisonneuve, Marie-Victorin, Lower Canada College, Rosemount High School, Université du Québec à Montréal, Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, Jeune chambre de commerce de Montréal et Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse). Nous tenons également à remercier les jeunes du local La Piaule et les étudiants de l'Université de Montréal pour avoir bien voulu tester notre sondage.

Avant-propos

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est un comité consultatif qui a été créé en février 2003 par l'Administration municipale de la Ville de Montréal afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais âgés de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent.

Composé de quinze membres représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, il a pour mandat de conseiller le maire et le comité exécutif de façon régulière sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale.

C'est dans le cadre de ce mandat que les membres du CjM ont choisi en 2008 de se pencher sur la question de la sécurité dans les espaces publics montréalais. Le CjM a en effet constaté, par ses avis précédents, une réelle préoccupation des jeunes Montréalais pour la sécurité. Plusieurs ont notamment exprimé éprouver un sentiment d'insécurité, et ce, malgré la diminution objective du taux de criminalité à Montréal. Face à cette situation, le CjM a souhaité cerner les facteurs influant sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'environnement urbain. Son attention s'est portée en particulier sur la place singulière que semblent occuper les jeunes au sein du thème de la sécurité des espaces publics, c'est-à-dire à la fois comme source et victimes d'insécurité.

Le CjM a donc élaboré cet avis en ayant pour objectif de faire le point sur la situation actuelle à Montréal et de formuler — tout en reconnaissant le travail déjà accompli — des pistes d'intervention adaptées à la réalité de la métropole.

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA NOTION D'INSÉCURITÉ : SES DIFFÉRENTES FACETTES.....	1
1.1 Dimensions objective et subjective de la notion d'insécurité	3
1.2 Caractère multiforme de la notion d'insécurité.....	3
1.3 Groupes dits vulnérables face à l'insécurité	3
1.4 Phénomène qui est « tout » sauf statique	4
CHAPITRE 2 : LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ URBAINE ET DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ	7
2.1 Actions municipales en partenariat	7
2.2 Actions municipales selon trois grandes approches d'intervention.....	9
CHAPITRE 3 : LES JEUNES CONSTITUENT-ILS UNE SOURCE D'INSÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC MONTRÉALAIS?.....	15
3.1 Les faits : jeunesse et criminalité.....	15
3.2 Les constats locaux	17
3.3 Un sentiment qui n'est pas nouveau	19
3.4 ... mais des données nouvelles tendent à exacerber ce sentiment	20
3.5 Réaction sociale face aux jeunes, source d'insécurité	22
CHAPITRE 4 : LES JEUNES SONT-ILS VICTIMES D'INSÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC MONTRÉALAIS? ANALYSE DU SONDAGE ET DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	25
4.1 Impact sur les jeunes Montréalais de leur désignation comme source d'insécurité dans l'espace public.....	25
4.2 Incidence, sur les jeunes Montréalais, des actions municipales déployées en réponse à l'insécurité que suscitent les attroupements de jeunes	27
4.3 Sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais.....	35
CHAPITRE 5 : QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES QUÉBÉCOISE, CANADIENNES ET ÉTRANGÈRES.....	45
5.1 Initiatives ciblant les citoyens insécurisés.....	45
5.2 Initiatives visant une meilleure cohésion sociale	46
CHAPITRE 6 : NOS RECOMMANDATIONS	53
CONCLUSION	59

ANNEXE 1 :	ÉNONCÉ DE PRINCIPES EN MATIÈRE D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC – VILLE DE MONTRÉAL.....	61
ANNEXE 2 :	QUESTIONNAIRE TRANSMIS À L'ENSEMBLE DES RESPONSABLES DU PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE – TANDEM, DES RÉPONDANTS JEUNESSE AINSI QUE DES RÉPONDANTS MUNICIPAUX LOCAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ URBAINE DES ARRONDISSEMENTS.....	63
ANNEXE 3 :	SONDAGE SUR LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC MONTRÉALAIS.....	65
ANNEXE 4 :	QUESTIONNAIRE UTILISÉ LORS DU SONDAGE.....	69
ANNEXE 5 :	DÉROULEMENT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	75
ANNEXE 6 :	OUTIL D'ANIMATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES (PRÉSENTATION POWERPOINT)	77
ANNEXE 7 :	ACTIONS MUNICIPALES ET DU MILIEU DÉPLOYÉES DANS LES ARRONDISSEMENTS EN RÉPONSE AUX COMPORTEMENTS ET DEMANDES DE SÉCURITÉ DES CITOYENS FACE AUX JEUNES, SOURCE D'INSÉCURITÉ.....	79
BIBLIOGRAPHIE	95

Liste des schémas, cartes, tableaux et figures

SCHÉMAS

Schéma 1	Actions municipales en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité : les instances concernées et leur rôle.....	8
Schéma 2	Actions municipales en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité : les approches d'intervention	10

CARTES

Carte 1	Jeunes, source d'insécurité dans l'espace public? État des réalités locales	17
Carte 2	Secteurs où le niveau d'insécurité associé aux jeunes est plus prononcé à l'intérieur des arrondissements concernés	18

TABLEAUX

Tableau 1	Réactions des répondants face à la désignation des jeunes comme source d'insécurité.....	26
Tableau 2	Raisons mentionnées par les répondants pour expliquer la manière dont ils pensent être perçus lorsqu'ils sont avec leur groupe d'amis.....	27
Tableau 3	Réactions des répondants face au fait que l'intervention de la personne en autorité était, selon eux, peu ou pas du tout justifiée	31
Tableau 4	Réactions des répondants face au fait que l'attitude de la personne en autorité était, selon eux, peu ou pas du tout respectueuse	31
Tableau 5	Part des répondants qui considèrent leur quartier de résidence peu ou pas du tout sécuritaire.....	36
Tableau 6	Raisons pour lesquelles les répondants ne se sentent généralement pas en sécurité dans ces lieux publics	38
Tableau 7	Ordre d'importance des raisons les plus mentionnées selon l'espace public considéré	39
Tableau 8	Actes criminels cités par les répondants.....	40
Tableau 9	Sentiments évoqués par les répondants selon la présence ou l'absence des policiers dans les lieux publics qu'ils ont mentionnés.....	41

FIGURES

Figure 1	Taux de criminalité dans les principales régions métropolitaines de recensement, Canada, 1991 à 2004	15
Figure 2	Évolution du groupe d'âge 15-34 ans dans la région métropolitaine de recensement de Montréal.....	16
Figure 3	Tendance du taux de criminalité juvénile sur l'île de Montréal, 1996 à 2006.....	16
Figure 4	Répondants ayant lu ou entendu que des personnes ne se sentaient pas en sécurité en raison de la présence de jeunes dans l'espace public	25
Figure 5	Point de vue des répondants sur le sentiment d'insécurité que les jeunes peuvent susciter dans l'espace public	26
Figure 6	Manière dont les répondants pensent être perçus lorsqu'ils sont avec leur groupe d'amis.....	27
Figure 7	Consultation publique du 11 mars 2009 à la Maison du citoyen (arr. Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension)	29
Figure 8	Répondants témoins d'une situation où une personne en autorité est intervenue auprès de jeunes parce qu'ils pouvaient nuire à la sécurité du voisinage	29
Figure 9	Répondants interpellés par une personne en autorité parce qu'ils pouvaient nuire à la sécurité du voisinage	29
Figure 10	Point de vue des répondants concernant l'intervention de la personne en autorité.....	30
Figure 11	Point de vue des répondants concernant l'attitude de la personne en autorité	30
Figure 12	Consultation publique du 11 mars 2009 à la Maison du citoyen (arr. Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension)	32
Figure 13	Montréal, une ville sécuritaire? Point de vue des répondants.....	35
Figure 14	Les quartiers montréalais ou des villes reconstituées : des lieux de résidence sécuritaires? Point de vue des répondants	36
Figure 15	Lieux publics où les répondants se sentent le plus exposés au danger	37
Figure 16	Consultation publique du 12 mars 2009 à l'UQÀM (arr. Ville-Marie)	39
Figure 17	Répondants victimes ou témoins d'actes criminels dans les lieux publics qu'ils ont nommés.....	40
Figure 18	Ressource vers laquelle se sont spontanément tournés les répondants pour obtenir de l'aide	40
Figure 19	Point de vue des répondants sur la présence des policiers dans les lieux publics qu'ils ont nommés	41
Figure 20	Consultation publique du 25 mars 2009 à la Bibliothèque interculturelle (arr. Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce)	42

Introduction

Le fait d'être et de se sentir en sécurité a son importance dans la vie quotidienne de tout un chacun et constitue un élément essentiel à la qualité d'un milieu de vie. Montréal est considérée comme une ville sécuritaire. Elle se classe notamment au 22^e rang mondial en matière de sécurité des personnes et parmi les cinq villes les plus sûres sur le territoire nord-américain (Quality of Living Global City Rankings – Mercer Survey, 2008)¹. Lors de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, les résidents de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal ont en outre déclaré des taux de victimisation parmi les plus faibles dans l'ensemble des RMR canadiennes (Gannon et Mihorean, 2005)². Malgré cela, qu'elle soit réelle ou perçue, l'insécurité demeure un thème récurrent dans le discours des Montréalais.

Le présent avis s'intéresse à la place singulière que semblent occuper les jeunes au sein du thème de la sécurité des espaces publics³. D'un côté, ceux-ci, particulièrement les adolescents, semblent bien souvent être considérés comme source de trouble, de déviance et d'insécurité. Les modes de présence des jeunes dans l'espace public apparaissent notamment être vécus comme problématiques par nombre d'adultes (regroupement, occupation tardive, bruit, flânage, etc.). De plus, il est vrai qu'on ne peut nier le comportement délinquant d'une minorité de jeunes. D'un autre côté, le CjM a pu constater, par ses avis précédents, une réelle préoccupation des jeunes Montréalais, particulièrement des jeunes familles, pour la sécurité. Bien que les statistiques colligées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) depuis les dix dernières années indiquent une diminution de 29 % de la criminalité, et depuis 1993, une baisse de 42 %, ce fait semble avoir peu d'impact sur le sentiment de sécurité des jeunes Montréalais. Les jeunes apparaissent par ailleurs constituer le groupe d'âge qui affiche le plus haut taux de victimisation (CIPC, 2008a : 79).

Les jeunes seraient-ils donc à la fois source et victimes d'insécurité dans les espaces publics montréalais? Telle est la question à laquelle l'avis tentera de répondre, en s'évertuant à faire la part entre ce qui est du domaine de la perception et celui de la réalité. Il cherchera notamment à savoir quel regard portent les jeunes sur leur éventuelle désignation comme source d'insécurité et quel impact ceci peut avoir sur eux – par exemple, dans leurs interactions avec les adultes, particulièrement avec les personnes en autorité. L'avis nourrira également l'hypothèse que, derrière cette réalité, c'est fondamentalement une difficulté de partage de l'espace public, de cohabitation entre divers groupes de population (diverses générations, diverses cultures) qui est en jeu. Aussi, visera-t-il également à voir quelles avenues proposent les jeunes sur cette question.

Les deux premiers chapitres de l'avis visent à apporter des éléments de référence utiles à la compréhension du sujet qui nous préoccupe. Ainsi, seront d'abord présentées les différentes facettes que revêt la notion d'insécurité ainsi que la stratégie d'intervention de la Ville de Montréal en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité. Fort de ces repères, nous tenterons d'évaluer, d'une part, si les jeunes constituent réellement une source d'insécurité dans l'espace public montréalais. Pour ce faire, nous avons entre autres sollicité l'ensemble des responsables du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine – Tandem, des répondants jeunesse ainsi que des répondants municipaux locaux en matière de sécurité urbaine des arrondissements par le biais d'un questionnaire. À partir des constats relevés, nous nous intéresserons, d'autre part, à savoir si les jeunes sont victimes d'insécurité dans l'espace public montréalais. Nous élargirons en outre notre analyse aux facteurs pouvant avoir un

¹ Dans le cadre de son enquête annuelle, la firme de consultation en ressources humaines Mercer classe 215 villes à travers le monde à partir de 39 critères de qualité de vie, incluant des facteurs politiques, sociaux, économiques et environnementaux, comme la sécurité des personnes, la santé, l'éducation, les transports et d'autres services publics. Les villes sont comparées à New York, à laquelle est attribué un pointage de référence de 100. Montréal a obtenu un pointage de 115.8 concernant la sécurité des personnes.

² Il a entre autres été signalé à Montréal 64 incidents de violence et 72 vols de biens personnels pour 1 000 habitants de 15 ans et plus, comparativement à Toronto et Vancouver où il a été respectivement déclaré 107 et 107 incidents de violence, et 107 et 136 vols de biens personnels pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

³ On entend ici par « espace public » les trottoirs, les rues et ruelles, les places et parcs, les transports en commun ou encore les terrains de stationnement.

impact sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public. Pour cela, un sondage a été réalisé auprès des jeunes Montréalais âgés de 12 à 30 ans dans le cadre duquel 1 022 questionnaires ont été analysés. En appui au sondage, trois consultations publiques itinérantes ont été organisées, conjointement avec la Commission du conseil d'agglomération sur la sécurité publique, et ont permis de recueillir l'avis d'environ 180 personnes. Nous présenterons ensuite des exemples d'initiatives canadiennes et étrangères inspirantes en matière de sécurité urbaine. De cette analyse, seront finalement formulées, par les membres du CjM, des recommandations qui contribueront sans aucun doute à améliorer le sentiment de sécurité des Montréalais à l'égard des espaces publics de leur ville.

■ Chapitre 1

La notion d'insécurité : ses différentes facettes

Le terme *insécurité* revêt de multiples sens. En tant que thème central de cet avis, il nous est apparu important de présenter, dans ce premier chapitre, les différentes facettes de la notion d'insécurité. Celles-ci nous serviront de guides dans la compréhension du sujet qui anime cet avis.

1.1 Dimensions objective et subjective de la notion d'insécurité

La notion d'insécurité comporte, tout d'abord, deux dimensions (Direction de santé publique de Québec, 1999 : 15) :

- l'une, objective, qui se rapporte à la présence ou à l'absence de dangers réels. C'est ce qui est appelé *l'insécurité réelle* à laquelle un individu peut être exposé;
- et l'autre, subjective, qui se rapporte à ce qu'éprouve l'individu au regard de sa sécurité. Il s'agit là de l'insécurité que peut ressentir un individu. Cette dimension est communément appelée *le sentiment d'insécurité*.

Ce sentiment n'est pas nécessairement causé par le crime ou le risque d'être victime d'un crime. Il provient plutôt de l'interprétation que l'individu fait du monde qui l'entoure (Elchardus *et al.*, 2003 : 17). Cette interprétation peut avoir trait à l'expérience ou au risque d'être victime d'un crime, mais peut aussi résulter de représentations sociales et culturelles qui peuvent y être totalement étrangères, comme nous le verrons ultérieurement.

La détermination objective du danger se mêle ainsi à la subjectivité des représentations sociales et culturelles de l'individu (Franssen *et al.*, 2003 : 16). Ces deux dimensions sont indissociables et s'influencent mutuellement (Direction de santé publique de Québec, 1999 : 16).

1.2 Caractère multiforme de la notion d'insécurité

Un autre élément important de la notion d'insécurité est son caractère multiforme (Hubert *et al.*, 2003). L'insécurité peut en effet être vécue à la fois sur le plan :

- physique, lorsque l'individu se sent atteint dans son intégrité physique ou celle de ses biens (par exemple, la peur de l'agression);
- relationnel, lorsque l'individu se sent atteint dans les liens sociaux qui l'unissent aux autres membres de son groupe (par exemple, la crainte de perdre son statut social);
- et existentiel, lorsque l'individu se sent atteint dans son existence même d'être humain, dans sa trajectoire personnelle (par exemple, l'inquiétude face à un futur incertain, qui peut notamment être liée aux risques écologiques, économiques et autres facteurs globaux).

Ces trois formes d'insécurité sont étroitement liées entre elles. Lorsque l'une des trois grandit, c'est l'ensemble de ces formes qui croît (Hubert *et al.*, 2003 : 11).

Certains groupes apparaissent plus sensibles à l'une ou l'autre de ces formes d'insécurité, ce qui les amène, en sécurité urbaine, à être considérés comme des groupes vulnérables.

1.3 Groupes dits vulnérables face à l'insécurité

Trois grands groupes sont considérés comme particulièrement sensibles à l'insécurité : les femmes, les personnes âgées et les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique (Elchardus *et al.*, 2003 : 25).

Les femmes et les personnes âgées

Les femmes et les personnes âgées ressentiraient davantage d'insécurité à cause d'une plus grande perception de leur vulnérabilité physique (Elchardus *et al.*, 2003 : 26 et 31). Dans le cas des femmes, cette perception viendrait de l'image même attribuée au sexe féminin sur laquelle s'appuie leur socialisation. La peur de l'agression sexuelle n'y serait également pas étrangère (Elchardus *et al.*, 2003 : 29). Le risque de victimation est par ailleurs effectivement plus élevé chez les femmes. Dans le cas des personnes âgées, des signes tangibles les confrontent à leur vulnérabilité, telle une force physique et une agilité diminuées, une vue et une audition en déclin, des moyens de défense moins efficaces. De plus, les conséquences de la victimation sont particulièrement craintes, le risque de blessures graves étant plus élevé tout comme un rétablissement plus long (Elchardus *et al.*, 2003 : 31). À cela, s'ajoute aussi le fait que les personnes âgées ont généralement plus de difficulté à s'adapter aux rapides changements sociétaux de notre époque. L'impression de ne plus avoir d'emprise sur l'évolution des choses peut en effet être insécurisante pour certains (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 53). Enfin, tout comme pour les femmes, les personnes âgées sont culturellement considérées comme fragiles et sans défense. Cette image peut également être intériorisée par ces dernières et agir sur leur perception de leur vulnérabilité (Elchardus *et al.*, 2003 : 32). Les femmes âgées constituent en ce sens un groupe particulièrement sensible à l'insécurité.

Les personnes défavorisées socialement

Les personnes défavorisées se sentiraient davantage insécurisées à cause de leur grande vulnérabilité sociale. En effet, celles-ci bénéficient bien souvent de peu de ressources matérielles ou autres pour se protéger, s'assurer, se faire soigner, etc. De ce fait, toute menace serait plus grande pour elles (Elchardus *et al.*, 2003 : 33-34). Leur situation socioéconomique faible tendrait par ailleurs à leur faire considérer leur avenir avec incertitude (Elchardus *et al.*, 2003 : 36). Comme nous l'avons vu, cet aspect participe également à une insécurité plus forte.

1.4 Phénomène qui est « tout » sauf statique

L'insécurité que peut ressentir un individu dans une situation donnée peut être alimentée par des facteurs propres au contexte dans lequel cette situation est vécue. Aussi, le sentiment d'insécurité ne peut être un

phénomène statique. Une même personne confrontée à une même situation, mais dans un contexte différent peut en effet la ressentir et y réagir différemment.

Influence du sentiment personnel de vulnérabilité

La vie d'un individu peut être marquée par des expériences éprouvantes qui peuvent avoir un impact de courte ou de longue durée sur son propre sentiment personnel de vulnérabilité. Une situation peut, dans ce contexte, susciter un écho d'autant plus grand qu'elle touche l'individu à un moment de sa vie où il est déjà fragilisé (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 163). Une femme, par exemple, qui subit de la violence au sein de la sphère privée tendra à éprouver davantage d'insécurité dans l'espace public (Pain, 1991 : 417).

Influence du contexte social et urbain

L'appréciation qu'un individu donne à un lieu interfère dans sa perception du risque et dans le sentiment d'insécurité qui y est associé. Cette appréciation se base de façon générale sur des indices palpables du milieu bâti, de son organisation physique et de la dynamique sociale qu'on y retrouve (Paquin, 2006 : 29). L'environnement social exerce notamment un rôle particulier dans la perception du risque car il peut être perçu comme menaçant ou au contraire exercer un contrôle rassurant sur le lieu (on parle alors de contrôle social informel) et même apporter de l'aide. Les incivilités sociales, comme la prostitution de rue, les comportements liés à la consommation d'alcool dans la rue, mais aussi les incivilités physiques telles les marques de vandalisme, sont bien souvent perçues comme la manifestation de l'absence d'agent de contrôle social informel légitime : ils tendent à faire penser qu'il n'y a pas de « *propriétaire qui surveille et prend soin du site et de ses usagers* » (Paquin, 2006 : 29-30).

À partir de ces indices, l'individu évalue donc (Franssen *et al.*, 2003 : 15) :

- la probabilité perçue d'être victime d'un crime;
- la gravité des conséquences de ce crime;
- et les moyens de défense, de fuite, de protection ou d'assistance par des tiers pour enrayer la probabilité ou la gravité du risque.

« *Un milieu bâti qui, par ses caractéristiques, favorise l'isolement des personnes dans l'espace urbain (un viaduc, un terrain vague, un espace-couloir à déplacement*

prévisible), entrave la visibilité (l'éclairage, le champ de vision, les cachettes) ou présente des lacunes dans l'entretien (des incivilités physiques, une dégradation du bâti) constitue [par exemple] un lieu propice à la perception de l'insécurité » (Paquin, 2006 : 94). Le degré d'importance apporté à ces indices peut néanmoins différer d'un individu à l'autre selon ses assises socioculturelles (Paquin, 2006 : 69) et sa connaissance du lieu.

Influence des processus de communication

Un certain consensus existe quant à l'influence qu'ont les processus de communication sur le sentiment d'insécurité, qu'il s'agisse de communication « face à face » avec des amis, des voisins, des membres de la famille qui ont été victimes, ou de communication de masse (Elchardus *et al.*, 2003 : 52). La logique de fonctionnement des médias tend notamment à produire ce que les spécialistes appellent un « effet de loupe », qui donne une importance démesurée à certains faits (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 115). Une surinformation partie d'un fait divers peut ainsi donner à l'individu, sur une période de temps plus ou moins longue, le sentiment que les délits rapportés se produisent partout et constamment (Guéniat, 2007 : 15). Aux moindres signes d'une situation s'apparentant au fait, l'individu tendra donc à ressentir davantage d'insécurité qu'en temps normal.

Les individus peuvent se sentir insécurisés pour un tas de raisons qui ne se réduisent pas à l'expérience ou à la crainte d'être victime de délits ou de crimes.

Il est à souligner que les médias de masse ont non seulement une influence sur le sentiment d'insécurité, mais aussi sur la préoccupation pour la sécurité dans la population. De ce fait, de manière consciente ou non, les médias pèsent sur l'opinion sociale et politique et ont tendance, par la manière dont cette question est traitée, à susciter chez les citoyens une attitude plutôt répressive en matière d'interventions (Elchardus *et al.*, 2003 : 52).

L'insécurité est donc un concept qui déborde largement la criminalité. Les individus peuvent se sentir insécurisés pour un tas de raisons qui ne se réduisent pas à l'expérience ou à la crainte d'être victime de délits ou de

crimes (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 190). Ceci fait de l'insécurité un phénomène somme toute complexe. En conséquence, intervenir pour la contrer l'est également. C'est donc tout un défi que s'est donné la Ville de Montréal en intégrant la sécurité dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Le chapitre suivant présente la manière dont celle-ci intervient sur cette question.

■ Chapitre 2

La stratégie d'intervention de la Ville de Montréal en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité

Traditionnellement, la responsabilité de prévenir le crime et d'assurer la sécurité des citoyens revenait à la police, avec l'appui du système juridique et pénal. Depuis la fin des années 1980, les questions de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité en milieu urbain sont toutefois devenues une préoccupation partagée par un plus grand nombre d'acteurs sociaux. Les problématiques liées à la sécurité urbaine se révélaient, comme nous l'avons vu, plus complexes. Une approche plus globale de la sécurité des collectivités s'est ainsi graduellement développée, lui conférant une valeur collective (Paquin, 2006 : 141) : la sécurité urbaine devient l'affaire de tous. En accord avec cette vision, la logique d'action privilégiée dans les politiques gouvernementales et, dans le cas de Montréal, dans la récente politique *Pour un environnement paisible et sécuritaire* de l'Agglomération en matière de sécurité publique (février 2008) est le partenariat intersectoriel.

2.1 Actions municipales en partenariat

Outre le service de police, l'Agglomération de Montréal — dont la sécurité publique est l'une des compétences — compte sur divers partenaires communautaires, économiques et institutionnels, provenant de différents secteurs d'activités, pour prévenir le crime et assurer la sécurité des citoyens. Elle entend de cette façon intervenir « sur plusieurs maillons du continuum de la prévention du crime et à divers moments clés d'une problématique affectant la sécurité urbaine » (Paquin, 2006 : 148).

Au sein de ce partenariat, l'Agglomération assume un rôle de leadership visant la mobilisation des différents

acteurs, leur collaboration au développement de stratégies d'intervention ainsi que leur contribution dans la mise en œuvre de ces stratégies. Ville-centre⁴ et arrondissements⁵ partagent également ce rôle, chacun à son échelle territoriale. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) demeure, pour sa part, le répondant de première ligne auprès de la collectivité. Le modèle de police communautaire, adopté dans les années 1990, lui confère toutefois un mandat élargi, particulièrement à l'échelle locale par les postes de quartier, qui peut être mis à profit dans le déploiement de telles stratégies, ce qui en fait un partenaire de choix. Il en est de même des milieux communautaires, économiques et institutionnels, qui constituent des partenaires essentiels à la mise en œuvre locale de ces stratégies (voir schéma 1).

Le programme et les plans d'action suivants sont les principales expressions des stratégies globales d'intervention ainsi développées en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité⁶ :

- **Le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem**

Ce programme vise une action préventive et axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens en matière de sécurité urbaine. Ce programme, assuré par des organismes locaux mandataires, est à ce jour implanté dans 16 des 19 arrondissements montréalais⁷.

- **Le Plan d'action Gangs de rue 2007-2010**

Ce plan entend contrer et prévenir de façon durable le phénomène des gangs de rue à Montréal en intégrant les approches policières et de développement

⁴ On entend par « Ville-centre », l'ensemble des instances politiques et services municipaux qui interviennent sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

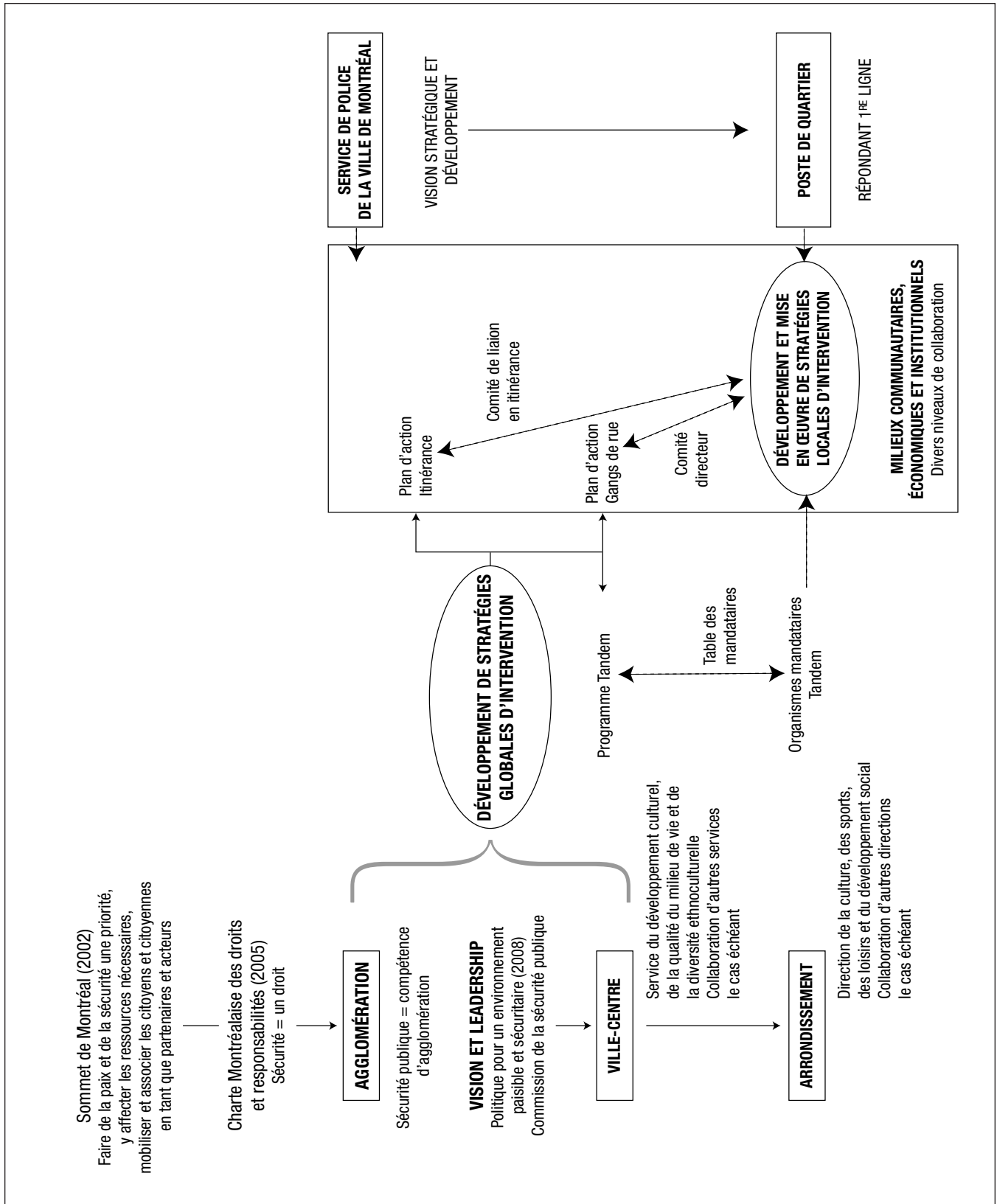
⁵ On entend par « arrondissement », le niveau municipal qui dessert les services municipaux de proximité auprès des citoyens. La Ville compte 19 arrondissements.

⁶ La Ville de Montréal a également élaboré un énoncé de principes en matière d'occupation de l'espace public (voir annexe 1).

⁷ Les arrondissements qui ne participent pas au programme Tandem sont les suivants : Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Outremont et Plateau-Mont-Royal.

Schéma 1

Actions municipales en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité :
les instances concernées et leur rôle



social. Il vise entre autres à offrir d'autres options aux jeunes à risque d'adhérer aux gangs de rue et à soutenir les programmes de réinsertion pour les jeunes ex-membres de gangs de rue. Cinq arrondissements, identifiés comme les plus problématiques à l'égard de ce phénomène⁸, y sont actuellement impliqués.

- **Le Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012**

Ce Plan entend prévenir et lutter contre l'itinérance et ses effets sur les personnes elles-mêmes et sur leur environnement. Il vise entre autres une meilleure cohabitation entre la population marginalisée et les autres utilisateurs de l'espace public. L'arrondissement de Ville-Marie est essentiellement visé par ce plan.

Aux côtés de l'approche répressive [...], deux principales approches préventives sont mises de l'avant dans les stratégies municipales et initiatives locales en matière de sécurité urbaine : la prévention situationnelle et la prévention par le développement social.

À l'échelle locale, l'application du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et des plans d'action Itinérance et Gangs de rue s'inscrivent dans des stratégies locales d'intervention mises en place par les arrondissements selon des degrés de collaboration divers avec le milieu, incluant les postes de quartier. Dans plusieurs arrondissements, cette collaboration s'exprime sous la forme de tables de concertation locale en sécurité urbaine. Cette forme pourrait notamment se généraliser puisqu'elle est encouragée dans la récente politique *Pour un environnement paisible et sécuritaire* de l'Agglomération en matière de sécurité publique.

À l'intérieur de cette dynamique de partenariat, des initiatives en sécurité urbaine peuvent également émaner du milieu. Cela est par exemple le cas de la Table de concertation sur la sécurité des femmes, qui est une récente initiative issue du milieu communautaire⁹ à laquelle la Ville-centre collabore sans en assumer pour autant le leadership.

Les stratégies municipales et initiatives du milieu ainsi déployées privilégient trois grandes approches d'intervention.

2.2 Actions municipales selon trois grandes approches d'intervention

Aux côtés de l'approche répressive, essentielle au respect des lois et des règlements, deux principales approches préventives sont mises de l'avant dans les stratégies municipales et initiatives locales en matière de sécurité urbaine : la prévention situationnelle et la prévention par le développement social. La prévention situationnelle cible la réduction des occasions de commettre des infractions tandis que la prévention par le développement social vise à agir sur les conditions sous-jacentes contribuant au fait que des personnes commettent des actes criminels ou soient susceptibles de devenir des victimes (Paquin, 2006 : 138). En combinant ces trois approches, la Ville entend agir tant en faveur d'une meilleure sécurité urbaine que sur le sentiment de sécurité des citoyens. L'approche répressive est uniquement assurée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Les approches préventives se concrétisent pour leur part sur le terrain selon différents modes d'intervention par l'entremise, individuelle ou collective, des différents acteurs mentionnés plus tôt. En adoptant le modèle de police communautaire, le SPVM participe également aux approches préventives (voir schéma 2).

En matière de prévention situationnelle (dissuasion de l'acte criminel), trois grands modes d'intervention sont privilégiés :

- **Les activités d'information/de sensibilisation auprès de divers publics cibles sur les comportements criminels et incivils (tels que le vol, le trafic et la consommation de drogue, les graffitis) ainsi que sur le travail policier**

⁸ Il s'agit des arrondissements de Montréal-Nord, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et LaSalle.

⁹ La Table de concertation sur la sécurité des femmes a été créée le 2 octobre 2008.

Schéma 2

Actions municipales en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité : les approches d'intervention

RÉPRESSION	PRÉVENTION SITUATIONNELLE	PRÉVENTION PAR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
INTERVENTIONS POLICIÈRES <ul style="list-style-type: none">- Constat d'infraction aux lois et règlements municipaux <i>SPVM</i> OPÉRATIONS POLICIÈRES <i>SPVM</i>	ACTIVITÉS D'INFORMATION/DE SENSIBILISATION <ul style="list-style-type: none">- Comportements criminels/incivils <i>TANDEM – SPVM – Milieux communautaires et institutionnels</i>- Travail policier <i>SPVM</i> PATROUILLE URBAINE/POLICIÈRE <i>TANDEM – SPVM – Arrondissements</i> AMÉNAGEMENT ET ÉCLAIRAGE URBAIN <i>Ville-centre – Arrondissements</i>	ACTIVITÉS DE PRÉVENTION/DE SENSIBILISATION SUR LA SÉCURITÉ PERSONNELLE <ul style="list-style-type: none">- Comportements et mesures de sécurité à adopter <i>TANDEM – SPVM – Milieux communautaires et institutionnels</i>- Criminalité <i>TANDEM – SPVM – Ville-centre – Arrondissements</i> ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS <ul style="list-style-type: none">- Autodéfense- Résolution de conflits <i>TANDEM – Milieux communautaires et institutionnels</i> ACTIVITÉS DE PRÉVENTION CIBLANT LES POPULATIONS À RISQUE OU MARGINALISÉES <ul style="list-style-type: none">- Valorisation- Réinsertion sociale ou professionnelle <i>SPVM – TANDEM – Ville-centre – Arrondissements – Milieux communautaires, économiques et institutionnels</i> ACTIVITÉS VISANT UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE <ul style="list-style-type: none">- Réappropriation/animation des espaces publics- Rapprochement/interaction entre les citoyens et entre les citoyens et la Ville <i>TANDEM – SPVM – Ville-centre – Arrondissements – Milieux communautaires, économiques et institutionnels</i>

Ces activités, principalement réalisées par le SPVM et les organismes Tandem, peuvent prendre diverses formes telles que des chroniques dans les journaux locaux, des conférences, des ateliers interactifs, etc.

- **La patrouille urbaine/policière**

Depuis plusieurs années, le SPVM augmente régulièrement le nombre d'heures consacrées aux patrouilles, notamment à pied et à vélo, en vue de favoriser des contacts directs et réguliers avec la population. Une équipe spéciale a également été créée en 2007 pour le réseau de transport en commun (la Division du réseau transport en commun) et une autre en 2008, pour soutenir sur le terrain les unités du service dans leur lutte aux gangs de rue, contre la drogue, la cybercriminalité et les phénomènes criminels ponctuels (Groupe Éclipse). Dans certains arrondissements, des patrouilles urbaines sont parallèlement mises en place, ponctuellement ou toute l'année, par les organismes Tandem ou les arrondissements.

- **Une intervention sur l'aménagement et l'éclairage urbain**

La Ville-centre et les arrondissements interviennent régulièrement sur le milieu urbain de façon à le rendre plus sécuritaire, lors du réaménagement des espaces publics notamment. Un guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire a en outre été développé par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville-centre, et des formations sur ce guide sont couramment données aux fonctionnaires concernés des différentes unités municipales.

Concernant la prévention par le développement social (*empowerment* et évolution des perceptions), on peut distinguer quatre grands modes d'intervention :

- **Les activités de prévention/sensibilisation auprès de divers publics cibles sur la sécurité personnelle**

Des activités sur les comportements et les mesures de sécurité à adopter sont régulièrement réalisées par les agents sociocommunautaires des postes de quartier, les organismes Tandem et les milieux communautaires et institutionnels. Divers thèmes peuvent être abordés, comme les déplacements urbains, les

agressions, le taxage, l'intimidation, l'adhésion aux gangs de rue, etc. Là encore, ces activités peuvent prendre diverses formes telles que des conférences, des formations, des pièces de théâtre pour le jeune public, etc. Un travail de communication est également effectué, particulièrement par le SPVM mais aussi par les organismes Tandem, la Ville-centre et les arrondissements, sur la réalité de la criminalité montréalaise et les efforts municipaux déployés. Ce travail vise entre autres le rétablissement des faits lors d'événements ponctuels à l'égard du traitement médiatique qui peut en être fait. Le SPVM diffuse aussi régulièrement de l'information sur ses opérations policières, notamment dans les journaux locaux.

- **Les activités de développement des habiletés**

Il s'agit essentiellement d'activités d'autodéfense et de résolution de conflits, réalisées par les organismes Tandem et les milieux communautaires et institutionnels auprès de publics cibles (femmes, aînés, adolescents).

- **Les activités de prévention ciblant les populations à risque¹⁰ ou marginalisées**

L'ensemble des partenaires évoqués contribue de près ou de loin à la réalisation de ces activités de prévention qui peuvent avoir conjointement ou non comme objectif la valorisation de ces groupes cibles — par l'intermédiaire d'activités socioculturelles et sportives notamment — et leur réinsertion sociale ou professionnelle. Ces activités sont particulièrement visées dans les plans d'action Itinérance et Gangs de rue. D'autres programmes de la Ville de Montréal, qui ne touchent pas directement à la sécurité urbaine, participent toutefois à la réalisation de telles activités. On peut citer entre autres le programme d'intervention de milieu, qui vise à offrir aux jeunes de 12 à 30 ans des activités favorisant leur plein épanouissement et prévenant d'éventuelles problématiques sociales; ou encore les divers projets corporatifs d'insertion socioprofessionnelle comme Passeport Jeunesse Montréal, etc.

- **Les activités visant une meilleure cohésion sociale**

Ces activités, réalisées essentiellement par les organismes Tandem et les milieux communautaires et

¹⁰ On entend ici par « population à risque » des personnes qui, au regard de certains facteurs socioéconomiques, apparaissent plus susceptibles de s'engager dans des activités criminelles.

institutionnels (éventuellement soutenues par la Ville-centre, les arrondissements ou le milieu économique), visent l'établissement de contacts sociaux propices au développement d'un esprit de communauté. Il peut à cet égard s'agir d'activités intergénérationnelles, interculturelles, de rapprochement entre les jeunes et la police ou encore d'activités visant la réappropriation des espaces publics par les citoyens par l'animation des lieux, tel le projet *Nos parcs, nos ruelles*, développé dans certains organismes Tandem. D'autres visent particulièrement à résoudre les conflits de voisinage qui peuvent être générateurs d'insécurité et de tensions sociales. Quatre projets de médiation sociale ont à ce jour été développés en ce sens : deux à l'échelle d'un immeuble d'habitation (Résidence Rousselot dans Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et Duff-Court à Lachine) et deux autres à l'échelle d'un quartier (un dans le quartier Petite-Bourgogne dans le Sud-Ouest et un autre dans le quartier Sainte-Marie dans Ville-Marie). Dans le cas de l'arrondissement de Ville-Marie, un second projet de médiation sociale, appelé *ÉMU* (équipe de médiation urbaine), a récemment vu le jour. Celui-ci vise particulièrement à résoudre par la médiation les conflits liés aux difficultés de cohabitation entre la population marginalisée et les autres utilisateurs des espaces communs ou publics.

Ces divers modes d'intervention peuvent être réalisés isolément comme se combiner à l'intérieur d'initiatives ou de projets particuliers, spécifiques à la sécurité urbaine ou de portée plus large. Le Plan d'action Gangs de rue est un exemple d'initiative en sécurité urbaine intégrant des interventions selon une approche mixte. Les projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI) le sont également, à la différence près qu'ils sont de portée plus large. En visant une amélioration de la qualité de vie et des conditions socioéconomiques des résidants, ces projets agissent en effet sur plusieurs éléments du cadre physique et bâti des quartiers défavorisés concernés — comme le logement, les équipements et l'aménagement urbain — mais aussi sur les facteurs sociaux et économiques, sur la base d'une concertation locale regroupant citoyens, représentants des secteurs privés et publics, élus et organismes communautaires. Huit projets de revitalisation urbaine intégrée ont été à ce jour développés à Montréal, chacun dans des arrondissements différents¹¹.

Outre la nature même de la démarche qui favorise la cohésion sociale, la sécurité urbaine constitue, pour certains d'entre eux, un axe d'intervention à l'intérieur duquel des initiatives sont développées selon une approche mixte.

L'action municipale ainsi présentée apparaît, à première vue, agir sur l'ensemble des facettes de l'insécurité. Toutefois, le mode d'intervention qui, selon certains auteurs, a un véritable effet sur le sentiment d'insécurité — soit les activités visant une meilleure cohésion sociale — apparaît bien moins répandu que les autres modes d'intervention. En effet, ces interventions sont généralement développées dans des secteurs très ciblés ou réalisées de façon ponctuelle. Or, celles-ci apparaissent plus à même d'agir sur le sentiment d'insécurité car, comme l'affirme Tulloch et Enders (1998), elles appréhendent le sentiment d'insécurité comme un phénomène en soi et non pas comme un effet secondaire au sein de la prévention du crime et de la victimation. Elles tiennent compte en outre des facteurs sociaux et culturels en jeu dans l'évolution du sentiment d'insécurité (Elchardus *et al.*, 2003 : 71).

Cette première analyse de l'action municipale ne pose par ailleurs qu'un regard général sur les interventions déployées en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité à Montréal. Les deux chapitres suivants proposent d'apporter l'éclairage particulier de la situation montréalaise sur la question en s'intéressant à la place singulière qu'occupent les jeunes au sein de celle-ci.

L'action municipale ainsi présentée apparaît, à première vue, agir sur l'ensemble des facettes de l'insécurité. Toutefois, le mode d'intervention qui, selon certains auteurs, a un véritable effet sur le sentiment d'insécurité — soit les activités visant une meilleure cohésion sociale — apparaît bien moins répandu que les autres modes d'intervention. En effet, ces interventions sont généralement développées dans des secteurs très ciblés ou réalisées de façon ponctuelle. Or, celles-ci apparaissent plus à même d'agir sur le sentiment d'insécurité car, comme l'affirme Tulloch et Enders (1998), elles appréhendent le sentiment d'insécurité comme un phénomène en soi et non pas comme un effet secondaire au sein de la prévention du crime et de la victimation. Elles tiennent compte en outre des facteurs sociaux et culturels en jeu dans l'évolution du sentiment d'insécurité (Elchardus *et al.*, 2003 : 71).

¹¹ Les arrondissements et quartiers concernés sont : le quartier Sainte-Marie dans Ville-Marie, le secteur nord-est à Montréal-Nord, le quartier Saint-Pierre à Lachine, le quartier Saint-Michel dans Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, le secteur Galt dans le Sud-Ouest, le secteur Laurentien-Grenet à Ahuntsic-Cartierville, le secteur Place Benoit à Saint-Laurent et le quartier de Mercier-Est dans Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

Cette première analyse de l'action municipale ne pose par ailleurs qu'un regard général sur les interventions déployées en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité à Montréal. Les deux chapitres suivants proposent d'apporter l'éclairage particulier de la situation montréalaise sur la question en s'intéressant à la place singulière qu'occupent les jeunes au sein de celle-ci.

Chapitre 3

Les jeunes constituent-ils une source d'insécurité dans l'espace public montréalais?

Le présent chapitre tente de répondre à cette question en considérant, d'une part, la réalité telle que décrite par les statistiques et, d'autre part, les constats locaux relevés à l'échelle des arrondissements montréalais. Pour ce dernier point, nous avons recueilli le point de vue, par le biais d'un questionnaire, des responsables du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine – Tandem, des répondants jeunesse ainsi que des répondants municipaux locaux en matière de sécurité urbaine des arrondissements.

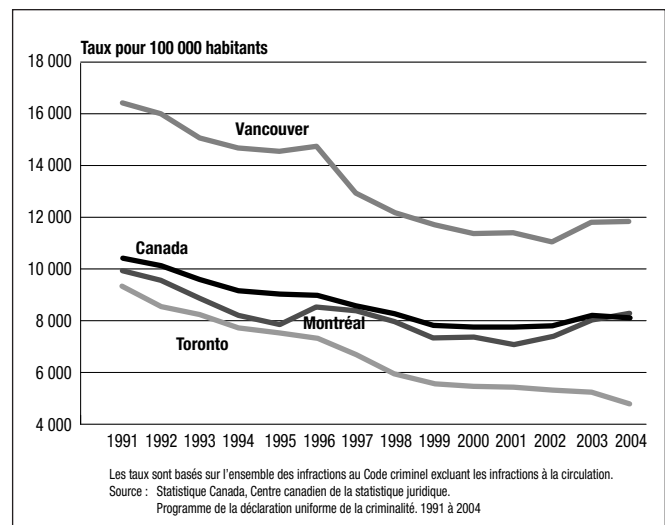
3.1 Les faits : jeunesse et criminalité

3.1.1 Évolution générale de la criminalité

Au fil des siècles, la pacification des mœurs et l'appropriation de la gestion et du contrôle des conflits privés entre individus par les pouvoirs publics ont permis une réduction tangible de la violence dans nos sociétés (Ouimet, 2004 : 8). Les tendances de la criminalité des dernières décennies n'ont donc rien de comparables à celles du début du siècle dernier ou à celles des siècles passés. Au Québec, la tendance a néanmoins été à une hausse continue de la criminalité durant les années 1960, 1970 et 1980 jusqu'à atteindre un sommet en 1991. Depuis, la majorité des formes de crimes ont régressé de manière importante (Ouimet, 2003 : 25).

Montréal, à l'image de la province et du pays, affiche une tendance générale à la baisse au chapitre des crimes déclarés par la police depuis le sommet de 1991. Entre 1991 et 2004, le taux de criminalité¹² dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal a diminué de 18 % (Savoie, Bédard et Collins, 2006).

Figure 1 : Taux de criminalité dans les principales régions métropolitaines de recensement, Canada, 1991 à 2004



Entre 2004 et 2006, le taux de criminalité de la métropole a légèrement augmenté, de 1,8 %, (ministère de la Sécurité publique, 2007) pour ensuite chuter de 13,8 % entre 2006 et 2007, soit la baisse la plus importante dans les agglomérations du pays. Avec un taux de criminalité de 30 % inférieur à celui de 1991 (5 958 pour 100 000 habitants), Montréal se place ainsi en 2007 sous la moyenne canadienne (6 984 pour 100 000 habitants) et au 5^e rang des RMR canadiennes de 500 000 habitants et plus ayant le plus bas taux de criminalité au pays¹³. Ce taux demeure toutefois légèrement supérieur à la moyenne québécoise (5 317 pour 100 000 habitants) (Statistique Canada, 2008).

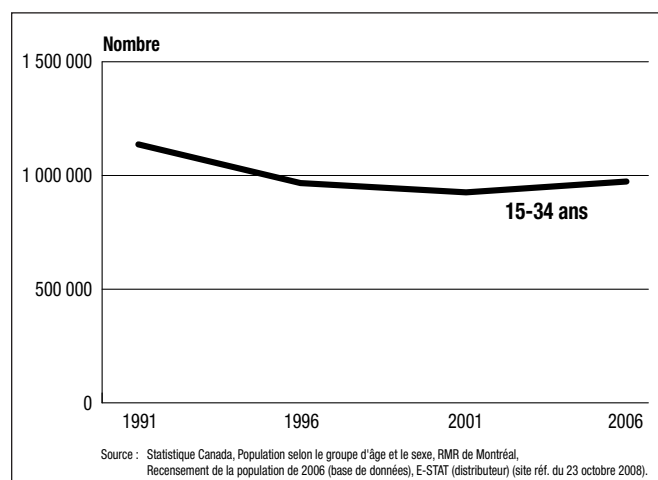
¹² Le taux de criminalité est calculé en fonction du nombre de personnes appréhendées par la police, qu'elles aient été inculpées ou non. Comme seuls les crimes où un suspect a été identifié sont comptés, le nombre réel de crimes commis peut être sous-estimé. Il n'en demeure pas moins une donnée pertinente à l'analyse de l'évolution de la criminalité (Ouimet, 2004 : 7). On obtient le taux de criminalité en divisant le nombre de crimes par la population, et il est présenté pour 100 000 personnes.

¹³ Montréal se place respectivement derrière Hamilton, Ottawa, Québec et Toronto, Toronto étant la région des RMR de 500 000 habitants et plus à présenter le plus bas taux de criminalité en 2007.

3.1.2 La jeunesse : un facteur dans les tendances de la criminalité

Parmi les grands facteurs qui expliqueraient la baisse de la criminalité au cours des dernières années, la part des jeunes au sein de la population en constituerait un d'important. On attribue en effet au groupe d'âge 15-35 ans le qualificatif de « groupe d'âge le plus criminalisé » (Ouimet, 2003 : 27). Or, l'importance démographique de ce groupe d'âge a commencé à diminuer au cours des années 1990.

Figure 2 : Évolution du groupe d'âge 15-34 ans dans la région métropolitaine de recensement de Montréal

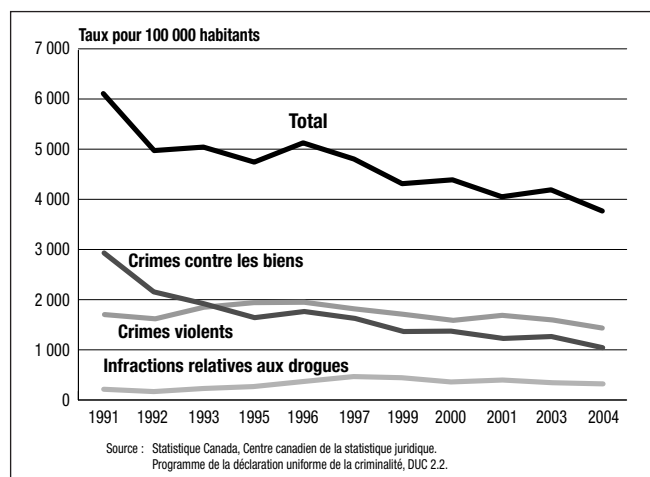


Plus que le poids démographique des jeunes dans son ensemble, il s'agirait surtout de celui des jeunes récidivistes, qui aurait une influence sur le taux de criminalité. Il est en effet estimé que « environ 5 % des adolescents commettent plus de 50 % des infractions commises par des jeunes » dans les collectivités canadiennes (Fédération canadienne des municipalités, 2000 : 26).

3.1.3 Tendances récentes de la criminalité juvénile à Montréal

En matière de criminalité chez les jeunes (c'est-à-dire, dans ce cas-ci, ceux âgés de 12 à 17 ans), Montréal affiche un taux (approximativement 3 750 pour 100 000 jeunes) inférieur à la moyenne canadienne (6 885 pour 100 000 jeunes) et à la moyenne québécoise (3 765 pour 100 000 jeunes). En fait, la RMR de Montréal affiche un taux de délinquance juvénile inférieur à celui de toutes les autres RMR du pays, à l'exception de la RMR de Québec (Perreault, Savoie et Bédard, 2008). Les tendances de la criminalité chez les jeunes suivent donc celle observée, c'est-à-dire une tendance générale à la baisse. Cette baisse est principalement attribuable, entre 1996 et 2006, à une forte diminution des crimes contre les biens. Bien que les affaires de violence aient connu de légères hausses au cours de cette même période, tout comme celles relatives aux drogues — du fait d'une augmentation des voies de fait de niveaux 1 et 2¹⁴ et à la possession de cannabis — leur nombre est également en baisse depuis le début des années 2000 (Perreault *et al.*, 2008).

Figure 3 : Tendance du taux de criminalité juvénile sur l'île de Montréal, 1996 à 2006



À la lumière de ces données, il apparaît donc que le risque réel d'être victime d'un crime, commis notamment par un jeune, est bien moins grand qu'il y a une vingtaine d'années. Malgré tout, le SPVM fait le constat dans ses bilans annuels que la perception des Montréalais sur la présence de la criminalité n'a pas changé. Autrement dit, la criminalité diminue, mais ce fait semble avoir peu

¹⁴ Voie de fait : violence commise à l'encontre d'une personne. Niveau 1 : voie de fait simple; niveau 2 : voie de fait armée.

Le risque réel d'être victime d'un crime, commis notamment par un jeune, est bien moins grand qu'il y a une vingtaine d'années. Malgré tout, le SPVM fait le constat [...] [que] ce fait semble avoir peu d'influence sur le sentiment de sécurité des Montréalais.

d'influence sur le sentiment de sécurité des Montréalais. Qu'en est-il alors de leur sentiment de sécurité face aux jeunes dans l'espace public montréalais?

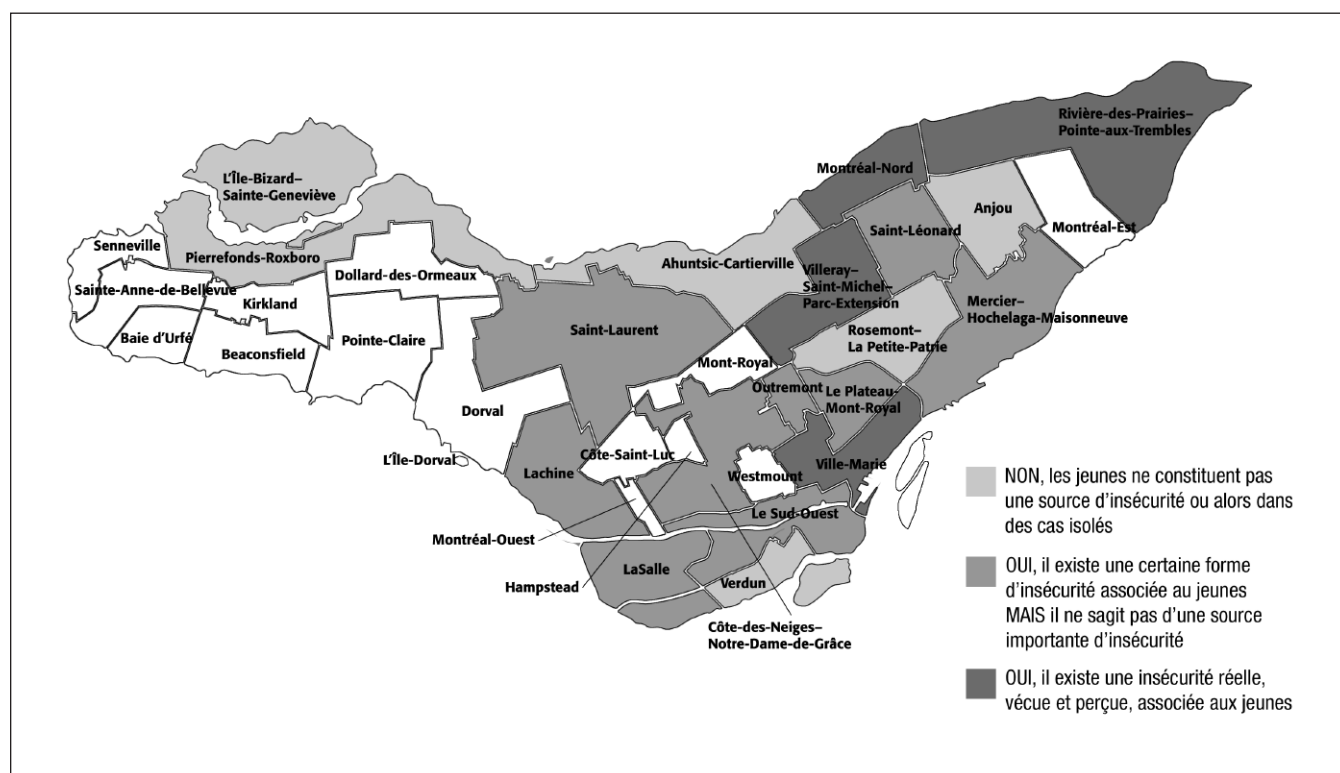
3.2 Les constats locaux

Afin de savoir si les jeunes constituent une source d'insécurité dans l'espace public montréalais, l'ensemble des responsables du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine – Tandem, des répondants jeunesse ainsi que des répondants municipaux locaux en matière de sécurité urbaine des arrondissements ont été sondés¹⁵. À partir de leur expertise et de celle de leurs partenaires, des constats locaux ont été relevés. L'analyse suivante en fait état¹⁶.

3.2.1. Différents niveaux d'insécurité selon les arrondissements

Au regard des réponses apportées par les intervenants locaux consultés, des différences semblent apparaître, d'abord, d'un arrondissement à l'autre. Pour certains, il ne semble pas y avoir d'insécurité liée aux jeunes en tant que tels dans leurs espaces publics alors que pour d'autres, une réelle insécurité peut être perçue et vécue (voir carte 1).

Carte 1 : Jeunes, source d'insécurité dans l'espace public? État des réalités locales



¹⁵ Pour plus d'information sur le questionnaire, se référer à l'annexe 2.

¹⁶ Il est toutefois à souligner que l'on ne peut écarter la possibilité que ces constats soient empreints des perceptions propres des personnes sondées bien que le fait qu'ils proviennent d'experts en diminue la probabilité.

Ainsi, les jeunes Montréalais ne semblent pas constituer une source d'insécurité dans l'espace public des arrondissements de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Rosemont—La Petite-Patrie et Verdun, ou alors dans des cas isolés.

Pour les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Saint-Laurent et Saint-Léonard, une certaine forme d'insécurité associée aux jeunes semble exister. Toutefois, elle ne constituerait pas, pour ces arrondissements, une problématique majeure en matière de sécurité urbaine. Cette insécurité semble être surtout vécue dans les parcs et aux abords des stations de métro dans le cas des arrondissements desservis par ce réseau de transport collectif. Pour certains arrondissements, ce sentiment concernerait particulièrement les personnes âgées (comme à Lachine et Saint-Léonard).

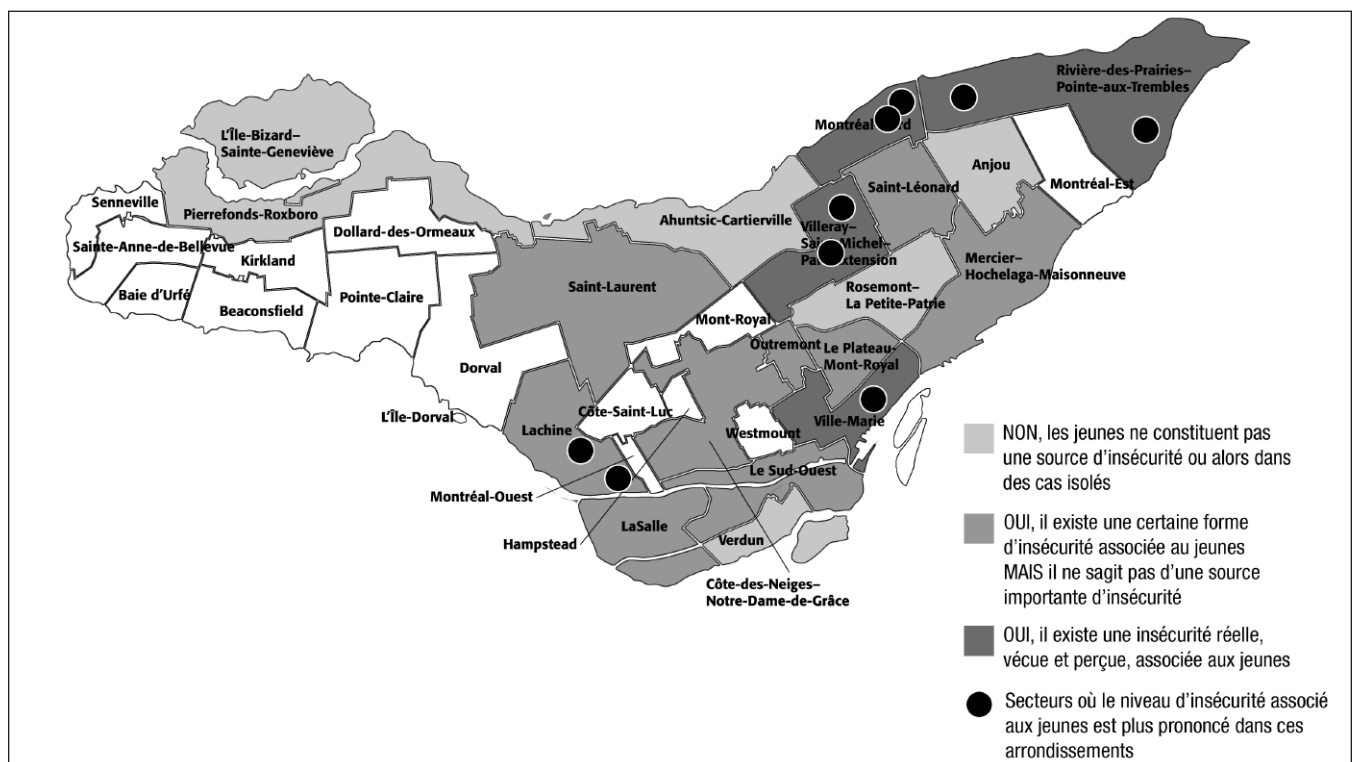
C'est finalement dans les arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Ville-Marie et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension que les jeunes constitueraient une source importante d'insécurité dans l'espace public au dire des intervenants locaux sondés. Tout comme pour l'arrondissement Lachine cité précédemment, le niveau d'insécurité ressentie peut

toutefois varier d'un quartier à l'autre, d'un secteur à l'autre, pour ces derniers.

3.2.2 Différents niveaux d'insécurité à l'intérieur même des arrondissements

D'après les intervenants locaux consultés, des différences apparaissent à l'intérieur même de certains arrondissements où les jeunes constitueraient une source d'insécurité dans l'espace public (voir carte 2). Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, ce sentiment est, semble-t-il, plutôt vécu dans le secteur situé à l'est de la 32^e Avenue. En outre, deux quartiers seraient particulièrement stigmatisés : les quartiers Duff-Court et Saint-Pierre. À Montréal-Nord, il s'agirait des secteurs centre et nord-est; à Ville-Marie, du district de Saint-Jacques. Dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, le sentiment d'insécurité serait plus palpable dans les parties ouest des secteurs Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. Quant à Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, bien que ce sentiment apparait plus marqué dans le quartier Saint-Michel, il n'en demeurerait pas moins très fort dans certains secteurs du quartier Villeray, notamment dans sa partie est. À l'intérieur même du quartier Saint-Michel, il semblerait

Carte 2 : Secteurs où le niveau d'insécurité associé aux jeunes est plus prononcé à l'intérieur des arrondissements concernés



que le niveau d'insécurité varie également, comme dans le secteur nord, où ce sentiment apparaît plus prononcé.

3.2.3 Particularités des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal

Contrairement aux autres arrondissements, les intervenants locaux sondés ont mentionné que l'insécurité associée aux jeunes dans Ville-Marie et le Plateau-Mont-Royal portait sur un groupe spécifique. Ce seraient en effet les jeunes de la rue qui, dans ces arrondissements, constitueraient une source d'insécurité pour les commerçants et les résidents. Il demeure que, parmi les raisons expliquant cette forme d'insécurité, l'une d'elles, et non la moindre, semble commune à celle évoquée dans les autres arrondissements, soit les attroupements de jeunes.

La principale, voire l'unique raison évoquée par les intervenants locaux consultés qui expliquerait l'insécurité associée aux jeunes est le fait de leurs attroupements.

3.2.4 Un constat commun : les attroupements de jeunes font peur

La principale, voire l'unique raison évoquée par les intervenants locaux consultés qui expliquerait l'insécurité associée aux jeunes est le fait de leurs attroupements. Leur simple présence dans les lieux publics, leur oisiveté apparente, même leurs comportements désinvoltes semblent être perçus comme une vague menace, et ce, tant par la population en général que par les jeunes eux-mêmes.

Pourquoi les attroupements de jeunes suscitent-ils une telle crainte? Il semblerait que ce sentiment ne date pas d'hier, mais que des données nouvelles tendent également à l'exacerber.

3.3 Un sentiment qui n'est pas nouveau...

3.3.1 Image de la jeunesse

De tout temps, les jeunes générations ont été considérées comme des fauteurs de troubles, venant bousculer les certitudes et surtout la quiétude de leurs aînés (Guéniat, 2007 : 12). Ils font à cet égard l'objet de stigmatisations collectives cumulées depuis le début du XXe siècle (Huerre, 2002 : 97). De ce fait même, les attroupements de jeunes ont toujours suscité de la méfiance parce que « *l'imagination collective leur attribue des intentions malveillantes* », bien que cela ne soit pas forcément le cas (Berrit, 2005 : 34). Certains comportements dans la période adolescente ne seraient cependant pas tout à fait étrangers à cette représentation de la jeunesse.

3.3.2 L'adolescence : période de questionnements identitaires et de confrontation avec le monde des adultes

À l'adolescence, les questions identitaires qui animent le jeune au premier plan le conduisent à rechercher ses semblables. L'adhésion à un groupe de pairs lui permet entre autres d'affirmer son appartenance à une génération en s'identifiant à des valeurs, des goûts, des apparences (Huerre, 2002 : 175-176). Cette quête identitaire l'amène également à expérimenter « *sa liberté, le respect qu'on lui doit et qu'il doit aux autres, ce qui est considéré comme bien ou mal, normal ou anormal de sa part, ses droits, et tout cela à travers les réactions de son environnement humain* » (Roché, 1996 : 58). L'adolescent tend donc à défier l'autorité pour savoir comment se fondent les règles multiples, pour connaître leur légitimité. Le groupe offre à cet égard certains avantages, la transgression y étant plus facile du fait du sentiment de protection et d'anonymat qu'il procure (Huerre, 2002 : 175). La codélinquance, c'est-à-dire le fait de commettre un crime à plusieurs, constitue d'ailleurs une particularité de la délinquance juvénile (D'Elia, 2009 : 2). Cet état de choses tend donc à alimenter l'image attribuée aux groupes de jeunes. On ne sait pas trop ce qu'ils font, on n'a pas toujours quelque chose de bien précis à leur reprocher, mais on n'exclut pas qu'ils puissent être à l'origine d'actes répréhensibles (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 51). Cette perception est accentuée lorsqu'il s'agit de groupes de jeunes marginaux.

3.3.3 *La marginalité*

Le mode de vie, le style vestimentaire, les pratiques de socialisation de la population marginale dans l'espace public diffèrent des normes communément acceptées de la vie en société. Aussi, bien que ces personnes ne commettent pas forcément des actes criminels ou n'ont pas de conduites violentes, l'incertitude quant à « *leur degré d'adhésion, implicite entre les citoyens, de vivre pacifiquement dans le respect d'autrui et de ses biens* » suscite de la méfiance (Paquin, 2006 : 171). L'imprévisibilité de leurs comportements, particulièrement lorsque ces personnes présentent des problèmes de santé mentale ou sont sous l'effet de l'alcool ou de drogues ou semblent être en manque de ces substances, est alors d'autant plus perçue comme une menace (Paquin, 2006 : 171). Les jeunes de la rue n'échappent pas à cette perception et elle n'en est qu'accrue lorsque ces jeunes se tiennent en groupe (Paquin, 2006 : 98).

3.4 ... mais des données nouvelles tendent à exacerber ce sentiment

3.4.1 *Évolutions sociétales récentes*

Les formes de relation à autrui ont évolué. Avec la disparition de la gestion directe de la violence au profit de l'État, les rapports sociaux se sont pacifiés. Cette mise à distance a toutefois induit une perte dans les capacités individuelles à gérer les tensions inhérentes à la vie sociale (Roché, 1996 : 236). On ne sait plus comment réagir face à des gestes ou des comportements que l'on désapprouve ou que l'on considère comme déviants. La transformation du lien social (l'individualisme moderne) est en outre venue renforcer cet aspect de plusieurs manières. Elle s'est, d'une part, caractérisée par un certain repli sur soi, réduisant les contacts entre les individus (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 97) et affectant, dans une certaine mesure, la cohésion sociale, la solidarité de proximité et le contrôle social informel (Roché, 1996 : 10). La montée de l'individualisme a, d'autre part, induit un certain flou concernant les règles qui régissent aujourd'hui la vie en commun. En effet, beaucoup des codes, normes ou règles qui prenaient appui autrefois sur des principes moraux ou religieux ont volé en éclats en une ou deux générations à peine. Les normes et les valeurs de la société actuelle présentent en l'occurrence un caractère « *moins collectif et plus individuel que jadis* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 90). Aussi, les repères habituels sont-ils quelque peu brouillés. Les rapports sociaux sont moins prévisibles, l'environnement moins « lisible » et notre capacité à gérer les conflits, moindre. Tout ceci concourt

à une préoccupation pour la sécurité plus aiguë, notamment face à des comportements qui pouvaient auparavant trouver des réponses locales et directes, comme les petites transgressions juvéniles (Ouimet, 2004 : 35). À cela, s'ajoute une autre conséquence de l'individualisme : des relations intergénérationnelles qui se font plus rares, limitant une compréhension mutuelle entre les générations (Parazelli, 2002 : 30).

Selon les individus, deux autres éléments peuvent également interférer dans ce processus : le contexte multiculturel et l'image des jeunes véhiculée dans les médias.

3.4.2 *Le contexte multiculturel*

Montréal présente une diversité culturelle importante. Les intérêts, les valeurs, les modes de vie des diverses cultures présentes peuvent être en outre différents, voire difficiles à concilier entre les communautés. Et ils sont surtout méconnus. Ceci tend à accentuer, pour certains, l'impression de flou concernant les règles qui régissent la vie en commun ou encore l'incertitude quant à leur respect.

Dans l'arrondissement de Lachine, par exemple, la diversification croissante de la population génère, semble-t-il, des craintes dues à la méconnaissance mutuelle des uns et des autres. L'arrivée de personnes d'origines ethniques diverses dans un milieu traditionnellement homogène apparaît être en effet perçue comme menaçante, au dire des intervenants locaux consultés. Le Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL) mentionne notamment dans son plan d'action que « *quelques personnes traduisent ces changements démographiques comme une menace à leur quiétude ainsi qu'à leurs petites habitudes* ». Il est par exemple ressorti de façon très claire, lors d'un sondage du CASUAL mené auprès des résidents sur la question du sentiment de sécurité, que les citoyens vivaient une insécurité face aux jeunes, surtout ceux des minorités visibles.

A contrario, le contexte multiculturel n'apparaît plus constituer une menace lorsqu'un certain équilibre entre les différents groupes culturels s'installe. Cela est le cas, par exemple, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce où, certes, il existe une certaine forme d'insécurité associée aux jeunes, mais celle-ci trouve sa source, selon les intervenants locaux sondés, ailleurs; en l'occurrence dans les activités des gangs de rue.

3.4.3 *L'image des jeunes véhiculée dans les médias*

À l'ère des communications instantanées, la manière dont les médias, certains plus que d'autres, traitent l'information tend à proposer plus souvent qu'autrement l'image d'une jeunesse « *dangereuse, paresseuse, inactive, non engagée, toxicomane, dans une promiscuité sexuelle constante* » (Centre des femmes de Saint-Laurent, 2007 : 21). À force de faits divers, rapportés à outrance, la jeunesse d'aujourd'hui peut paraître, pour certains, considérablement plus violente que celle d'hier (Guéniat, 2007 : 61). Cette image extrêmement négative ne reflète pourtant pas la réalité de la très grande majorité des jeunes Montréalais, comme ont tenu à le souligner la plupart des intervenants locaux sondés. Le traitement médiatique du phénomène des gangs de rue apparaît particulièrement influencer la manière dont les citoyens perçoivent les jeunes comme groupe. Bon nombre de Montréalais semblent en effet assimiler tout attroupement de jeunes à ce phénomène, notamment lorsque ces groupes sont de minorités visibles.

3.4.4 *Le phénomène des gangs de rue*

Le SPVM estimait en 2004 que 20 % des membres de gangs de rue ont de 11 à 16 ans, 60 % de 17 à 28 ans et 20 % de 29 à 35 ans (SPVM, 2005 : 2). Si l'on se fie à ces statistiques et sachant que l'on dénombre environ 20 gangs de rue majeurs sur le territoire de Montréal, représentant de 300 à 500 membres environ¹⁷, on peut en déduire, de façon approximative, la part de jeunes Montréalais membres d'un gang de rue majeur. Le nombre de membres âgés de 11 à 28 ans s'élèverait alors de 240 à 400 jeunes. En 2006, Montréal comptait 488 040 jeunes âgés de 10 à 29 ans (Ville de Montréal, 2008 : 3). La part des jeunes Montréalais membres d'un gang de rue majeur représente donc *a priori* entre 0,05 % et 0,08 % des jeunes Montréalais.

Ces jeunes, engagés dans une criminalité organisée, sont donc marginaux même s'ils peuvent être responsables d'un niveau de violence élevé¹⁸. Il a en outre été observé que, dans le cas des jeunes de gangs de rue âgés de 12 à 17 ans, les crimes commis avaient chuté de 27 % au cours des trois dernières années. En 2007, seul le tiers des crimes reliés aux gangs leur était attribué (D'Elia, 2009 : 4). Les

gangs de rue se caractérisent par ailleurs par une réelle tendance à la mixité ethnique de leurs membres (arrondissement de Ville-Marie, 2005 : 75). Or, pour une grande part des citoyens montréalais, leur perception est, comme nous l'avons vu, toute autre.

Certes, certains jeunes s'adonnent à des conduites délinquantes qui se manifestent, bien souvent, en groupe. Mais « *un monde sépare la clique d'adolescents dont l'intérêt est de flirter avec la délinquance, des gangs de rue et du crime organisé dont l'intérêt principal est d'en faire usage à des fins lucratives* » (Fredette et al., 2006 : 4). Il existe toutefois des groupes de jeunes qui tendent à brouiller davantage les pistes. Ces groupes, plus ou moins organisés et qui se donnent un style, peuvent être impliqués dans un certain nombre de conduites marginales. Dans le milieu, ces jeunes sont surnommés des « Wannabes », terme anglais signifiant « *ceux qui veulent être* », ou encore « *ceux qui veulent tout simplement avoir l'air d'être* » (Mourani, 2006 : 29). Bien que ces groupes ne soient pas engagés dans un mode de vie criminel et organisé, certains adoptent des comportements déviants, voire violents, notamment à l'encontre d'autres groupes de jeunes¹⁹. Dans ce contexte, il peut somme toute apparaître difficile de faire alors la part des choses. La confusion d'images et de repères laisse donc planer un doute supplémentaire à l'égard des attroupements de jeunes, qui n'est pas sans rapport avec le sentiment d'insécurité que le phénomène des gangs de rue suscite.

3.4.5 *Particularités des résidents de quartiers stigmatisés (dits « sensibles »)*

Dans le cas des arrondissements reconnus pour leur historique d'événements associés aux gangs de rue, comme Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et Montréal-Nord, outre la confusion d'images et de repères, la présence de méfaits et l'image collective et médiatique accolée aux quartiers contribuent fortement, d'après les intervenants locaux sondés, au sentiment d'insécurité des résidents à l'égard des attroupements de jeunes.

Face à l'insécurité causée par les attroupements de jeunes, les réactions des citoyens insécurisés s'illustrent de diverses manières.

¹⁷ Information recueillie sur le site du Service de police de la Ville de Montréal : http://www.spvm.qc.ca/fr/service/1_4_3_1_phenomene.asp.

¹⁸ Information recueillie dans le cadre d'une entrevue réalisée par René Homier-Roy auprès de Chantal Fredette, criminologue au Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes (CEDJ) au Centre jeunesse de Montréal, le jeudi 25 septembre 2008, à l'émission *C'est bien meilleur le matin* à Radio Canada.

¹⁹ *Ibid.*

3.5 Réaction sociale face aux jeunes, source d'insécurité

3.5.1 Comportements des citoyens face aux attroupements de jeunes

De façon générale, l'insécurité ressentie par la présence d'attroupements de jeunes peut amener, d'une part, certaines personnes à modifier leurs habitudes et à adopter des comportements de précaution, d'évitement ou de défense. Tel que mentionné par plusieurs intervenants locaux sondés, des citoyens évitent en effet de fréquenter à certaines heures certains espaces publics de leur milieu de vie (ex. : rues, stations de métro, parcs); d'autres sortent accompagnés. Il est notamment ressorti dans le diagnostic de sécurité réalisé dans l'arrondissement de Saint-Laurent que, pour faire face à leur insécurité, les adolescents tendent à privilégier les sorties en groupe (Centre des femmes de Saint-Laurent, 2005 : 42). On pourrait à cet égard y voir un cercle vicieux : insécurisés, des jeunes se regroupent, ce qui, éventuellement, cause de l'insécurité pour d'autres personnes.

Ce sentiment d'insécurité peut, d'autre part, amener certaines personnes à des « *sursauts de lutte collective ou individuelle* » (Roché, 1996 : 152) qui vont de la prise de parole (plainte, pétition, etc.) jusqu'à l'accomplissement de gestes concrets. La plainte semble constituer la première démarche qu'effectuent les citoyens dans une telle situation. Celle-ci peut être acheminée autant auprès des postes de quartier et des organismes de prévention urbaine qu'auprès des élus locaux et des groupes communautaires, selon les intervenants locaux sondés. Elle peut également être l'objet d'une démarche individuelle ou collective. Il en est de même des gestes accomplis. Dans l'arrondissement de Ville-Marie, par exemple, les intervenants locaux sondés mentionnent que certains citoyens ou regroupements ont décidé d'agir face à cette insécurité, notamment en « s'appropriant les espaces par l'organisation d'événements et d'activités, en utilisant les parcs à des fins de loisirs et de détente, en entretenant, aménageant et verdissant les milieux ».

En favorisant un contrôle social informel, une telle action citoyenne apparaît en outre, selon certains auteurs, plus prompte à améliorer le sentiment de sécurité de ceux qui y participent ou qui en bénéficient, contrairement aux mesures de précaution, d'évitement ou de défense développées par d'autres. Il aurait, qui plus est, un effet positif sur la criminalité (Elchardus *et al.*, 2003 : 50-51). Ces gestes citoyens demeurent toutefois peu courants. On peut y voir encore les effets des évolutions sociétales

récentes où l'individu est plus porté à se replier sur lui-même ou à faire appel aux instances publiques lorsqu'il doit composer avec un tel problème. Aussi, pour des comportements comme les attroupements de jeunes, qui auparavant étaient tolérés ou négligés, ils font aujourd'hui l'objet d'une demande de sécurité accrue de la part de la population (Ouimet, 2004 : 35).

Les attroupements de jeunes constituent, à des degrés divers, une source d'insécurité dans les espaces publics montréalais et [...] il existe à cet égard une demande de sécurité de la part des citoyens.

3.5.2 Demande de sécurité des citoyens face aux attroupements de jeunes

Comme le souligne M. Serges Bruneau, du Centre international pour la prévention de la criminalité, ce que veut la population, c'est être rassurée. Ceci se traduit, de façon générale, par une demande de surveillance policière accrue (présence et visibilité) dans les espaces publics fréquentés par les jeunes (parcs, stations de métro, stationnements, etc.), en soirée notamment. Cette demande a en outre été relevée par la majeure partie des intervenants locaux sondés. À cela, s'ajoutent parfois d'autres demandes, certaines ciblant directement les jeunes, d'autres de nature plus large.

Pour les premières, des visions différentes peuvent s'opposer. Alors que la demande de certains citoyens vise à faire disparaître en quelque sorte les éléments perturbateurs, d'autres attachent au contraire une importance à les intégrer dans la solution au problème de sécurité qui les affecte. Dans l'arrondissement de Saint-Léonard, par exemple — où les rassemblements de jeunes causent de l'insécurité dans les parcs, notamment auprès des personnes âgées — des demandes ont été faites au Conseil d'arrondissement pour que les parcs les plus problématiques soient fermés plus tôt. Dans l'arrondissement de Ville-Marie, face à la problématique des jeunes de la rue, des citoyens ont plutôt demandé la mise en place d'interventions afin d'aider ces jeunes qui vivent différents problèmes. Dans d'autres arrondissements, des citoyens ont également sollicité plus

d'infrastructures et d'encadrement afin de mieux répondre aux besoins des jeunes dans leur milieu. Les aînés réclament particulièrement une intervention visant plus de respect et de sens du civisme de la part des jeunes. Dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, en réponse à un problème d'attroupement de jeunes à la sortie des classes et à l'entrée de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, des acteurs des milieux institutionnels et communautaires se sont mobilisés afin de développer des projets d'intervention permettant une cohabitation plus harmonieuse des utilisateurs de ce service.

Quant au second groupe de demandes, leur portée est plus large, car elles ne concernent pas seulement les jeunes et visent surtout une amélioration globale de la qualité du milieu de vie. Il peut en effet s'agir de demandes relatives au réaménagement ou à l'éclairage de certains lieux publics pour qu'ils soient plus sécuritaires, ou encore à l'augmentation des interventions policières à l'égard des activités criminelles comme le trafic et la consommation de drogue.

Il apparaît donc que les attroupements de jeunes constituent, à des degrés divers, une source d'insécurité dans les espaces publics montréalais et qu'il existe à cet égard une demande de sécurité de la part des citoyens. Face à ces constats, quelles réponses sont-elles apportées par la Ville de Montréal et quel impact ont-elles sur le sentiment de sécurité des jeunes Montréalais eux-mêmes?

■ Chapitre 4

Les jeunes sont-ils victimes d'insécurité dans l'espace public montréalais?

Analyse du sondage et des consultations publiques

Le présent chapitre tente de répondre à cette question en considérant, d'une part, l'impact sur les jeunes Montréalais de leur désignation comme source d'insécurité dans l'espace public et, plus particulièrement, celui des actions municipales déployées en réponse à cette insécurité. D'autres facteurs pouvant agir sur le sentiment de sécurité des jeunes Montréalais dans l'espace public sont, d'autre part, relevés.

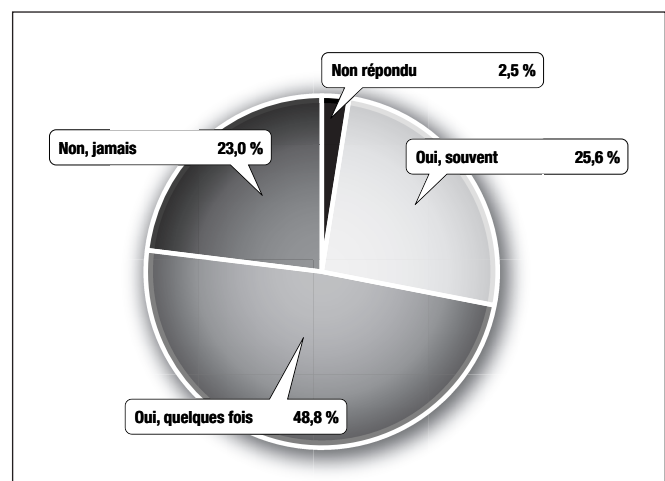
Pour obtenir une telle information, nous avons entre autres réalisé, au courant de l'automne 2008, un sondage auprès des jeunes de 12 à 30 ans²⁰. Un total de 1 022 questionnaires a ainsi été récolté. En appui au sondage, nous avons recueilli directement l'avis de jeunes Montréalais par le biais de trois consultations publiques itinérantes tenues en mars 2009²¹. Ces consultations ont été effectuées avec la collaboration de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique. Celles-ci ont permis de rejoindre 180 personnes environ.

4.1 Impact sur les jeunes Montréalais de leur désignation comme source d'insécurité dans l'espace public

Une partie des questions du sondage portait sur la perception que l'on peut avoir des jeunes dans l'espace public.

Près des trois quarts des répondants (74,4 %) avaient déjà lu ou entendu que des personnes ne se sentaient pas en sécurité en raison de la présence de jeunes dans l'espace public.

Figure 4 : Répondants ayant lu ou entendu que des personnes ne se sentaient pas en sécurité en raison de la présence de jeunes dans l'espace public

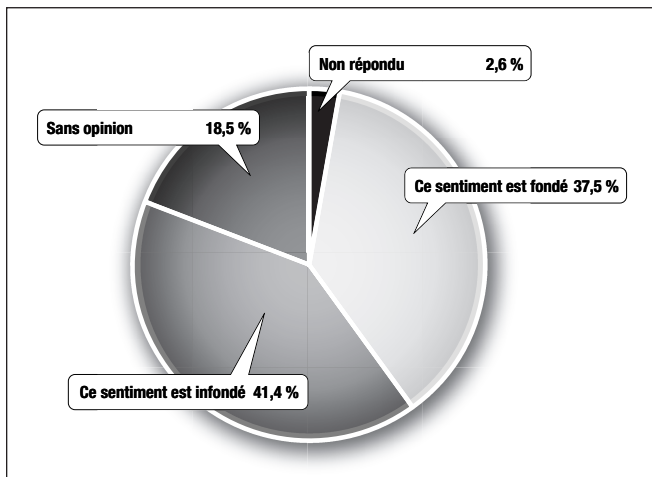


L'avis des répondants est apparu partagé quant à savoir si ce sentiment était fondé ou non : 41,4 % des répondants ont considéré ce sentiment infondé puisque la plupart des jeunes n'ont pas de comportements délinquants; *a contrario*, 37,5 % des répondants ont estimé que ce sentiment était fondé, bon nombre de jeunes ayant des comportements délinquants.

²⁰ Pour plus d'information sur le sondage, se référer aux annexes 3 et 4.

²¹ Pour plus d'information sur les consultations publiques, se référer aux annexes 5 et 6.

Figure 5 : Point de vue des répondants sur le sentiment d'insécurité que les jeunes peuvent susciter dans l'espace public



On n'a noté à cet égard aucune différence notable entre les jeunes femmes et les jeunes hommes consultés. En revanche, près de la moitié des 18-24 ans et des 25-30 ans ont considéré ce sentiment comme infondé (respectivement 47,7 % et 48,1 %) alors que les 12-17 ans n'ont été, pour leur part, que 27,9 % à penser la même chose. Les jeunes répondants issus des minorités visibles ont également apparu considérer davantage ce sentiment comme fondé (48,9 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (28,6 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (34,5 %).

Pour la proportion légèrement plus importante de répondants considérant infondée la désignation des jeunes comme source d'insécurité, le fait que celle-ci existe troublait toutefois 40,6 % d'entre eux et mettait en colère 21 % d'entre eux. Pour ceux qui l'ont estimée fondée, cette désignation en troublait et en mettait en colère presque tout autant, voire plus (respectivement, 48,1 % et 17,9 %).

Tableau 1

Réactions des répondants face à la désignation des jeunes comme source d'insécurité

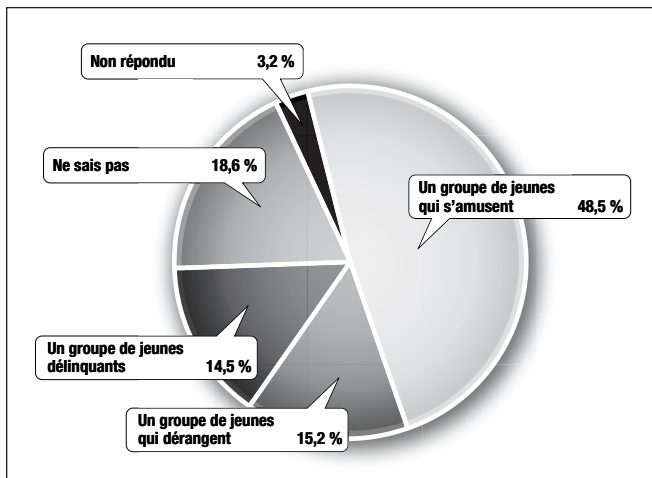
	Sentiment fondé		Sentiment infondé	
	Nbre	%	Nbre	%
Ayant coché l'une ou l'autre de ces réponses ²²	285	37,5	315	41,4
Réactions	Nbre	%	Nbre	%
Ce sentiment vis-à-vis des jeunes me met en colère	51	17,9	66	21,0
Ce sentiment vis-à-vis des jeunes me trouble	137	48,1	128	40,6
Ce sentiment vis-à-vis des jeunes ne me dérange pas	53	18,6	60	19,0
Autre	11	3,9	33	10,5
Sans opinion	32	11,2	27	8,6
Non répondu	1	0,4	1	0,3

Cette désignation ne laisse donc pas indifférent une bonne part des jeunes Montréalais consultés. En outre, un peu plus du tiers des répondants (près de la moitié pour les jeunes répondants de 12-17 ans et ceux issus des minorités visibles), en considérant cette désignation comme fondée, apparaissent avoir une image plutôt négative de la jeunesse. Rappelons que les tendances récentes de la criminalité à Montréal démentent cette image d'une jeunesse délinquante. Aussi, une telle image doit certainement exercer une influence sur le sentiment de sécurité des jeunes qui y adhèrent à l'égard d'autres jeunes dans l'espace public.

Cette image apparaît également affecter quelque peu la propre image que certains jeunes ont d'eux-mêmes lorsqu'ils sont en groupe. Près du tiers des répondants (29,7 %) ont en effet considéré que leur groupe était perçu comme un groupe de jeunes qui dérangent ou encore comme un groupe de jeunes délinquants (respectivement, 15,2 % et 14,5 %).

²² Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 5, présentée précédemment.

Figure 6 : Manière dont les répondants pensent être perçus lorsqu'ils sont avec leur groupe d'amis



Cette perception était légèrement plus présente chez les jeunes hommes (31,8 %) que chez les jeunes femmes (28,3 %) consultés. Elle était également plus présente chez les jeunes répondants issus des minorités visibles (35,8 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (27,1 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (26,7 %). Les 12-17 ans et les 18-24 ans étaient, pour leur part, plus nombreux à penser que leur groupe était perçu négativement (respectivement 34,4 % et 31,2 %) que les 25-30 ans (19 %).

La principale raison qui a amené ces répondants à penser cela est la méfiance, les préjugés que les gens (adultes, personnes âgées, eux-mêmes) peuvent avoir envers les jeunes. Ils ont notamment été la moitié (50,2 %) à le mentionner.

Près des trois quarts des répondants au sondage ont considéré Montréal comme une ville sécuritaire.

Tableau 2

Raisons mentionnées par les répondants pour expliquer la manière dont ils pensent être perçus lorsqu'ils sont avec leur groupe d'amis

	Plutôt positive		Plutôt négative	
	Nbre	%	Nbre	%
Ayant coché l'une ou l'autre de ces réponses ²³	496	48,5	303	29,7
Réactions	Nbre	%	Nbre	%
À cause de notre apparence	66	13,3	18	5,9
À cause de notre attitude	184	37,1	28	9,2
À cause de la méfiance, des préjugés que les gens (adultes, personnes âgées, nous-mêmes) peuvent avoir envers les jeunes	5	1,0	152	50,2
Autre	36	7,3	35	11,6
Non répondu	222	44,8	74	24,4

Cet élément est également ressorti lors des consultations publiques. Il a en outre été avancé par plusieurs participants qu'il s'agissait là d'une perception tenace, notamment due aux médias, à l'influence importante des images qui y sont véhiculées.

Même si cette désignation n'affecte pas, de façon importante, la majorité des jeunes, le fait qu'elle ait un impact sur l'image que certains jeunes ont des autres jeunes ou d'eux-mêmes constitue un constat relativement troublant.

4.2 Incidence, sur les jeunes Montréalais, des actions municipales déployées en réponse à l'insécurité que suscitent les attroupements de jeunes²⁴

La réponse municipale, commune à l'ensemble des arrondissements, en est d'abord une à la faveur d'une surveillance policière accrue dans les espaces publics fréquentés par les jeunes.

²³ Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 6, présentée précédemment.

²⁴ Pour connaître plus en détail les actions municipales ou du milieu déployées dans chaque arrondissement, se référer à l'annexe 7.

4.2.1 *Surveillance accrue des espaces publics jugés problématiques*

Dans tous les arrondissements, une des premières actions municipales déployées face à la problématique d'attrouplement de jeunes consiste en une présence et une visibilité policière accrues dans les lieux publics fréquentés par les jeunes. À l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, par exemple, où les rassemblements de jeunes causent de l'insécurité dans les parcs, le poste de quartier a mis en place le projet « Coin paisible », qui vise une présence policière accrue dans les parcs. Dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à la suite d'un problème de flânage sur la rue Victoria, les postes de quartier sont à développer un plan visant à garantir une présence policière partout dans l'espace public de l'arrondissement (rues commerçantes, parcs, métros, etc.). Près de la moitié des arrondissements se dotent parallèlement de patrouilles urbaines, au cours de la période estivale, dans les parcs et autres lieux publics jugés problématiques. Seul l'arrondissement de Saint-Laurent assure une telle patrouille à l'année. Il est à noter que ces patrouilles urbaines sont autant présentes dans les arrondissements où l'insécurité associée aux jeunes est plus sensible que dans d'autres arrondissements où elle l'est moins.

Cette mesure préventive peut certes avoir des effets positifs sur le sentiment de sécurité des citoyens dans ces lieux publics, tout comme sur la commission d'actes répréhensibles. Toutefois, celle-ci peut également avoir, dans certains cas, un effet pervers, surtout à l'égard des jeunes. En effet, pour certains jeunes Montréalais, l'espace public constitue leur lieu de vie ou encore un des rares lieux leur permettant de socialiser, de se retrouver entre pairs. Cela est le cas des jeunes de la rue. Il peut l'être aussi pour des jeunes vivant dans des secteurs denses de la ville où l'espace privé est restreint. Ces jeunes peuvent donc être poussés à « prendre » ce type d'espace sur l'espace public. Aussi, leur présence régulière dans ces espaces, tout comme éventuellement leurs comportements – qui ne seraient pas si dérangeants s'ils se faisaient dans un espace privé –, font en sorte qu'ils sont particulièrement sujets à réprimandes. Ils peuvent l'être d'autant plus si cette présence policière accrue s'accompagne d'un renforcement de la réglementation municipale relative aux incivilités. Ces « jeunes éléments perturbateurs », dès lors exclus des espaces publics ciblés par cette réglementation, tendront forcément à se trouver d'autres lieux publics où se regrouper.

Dans l'arrondissement de Saint-Léonard, par exemple, les heures d'accès à certains parcs ont été réduites le soir

à la demande de citoyens. Il a cependant été observé, après ce changement, un certain déplacement des attroupements de jeunes vers la rue, où ils parlent assis sur le capot de leurs voitures. Ceci a entraîné des plaintes des voisins immédiats. De même, à Ville-Marie, le renforcement de la réglementation municipale dans les parcs Viger et Émilie-Gamelin a induit un déplacement des personnes marginalisées dans d'autres lieux, tels les plus petits parcs du quartier Centre-Sud, soit des lieux que les citoyens insécurisés peuvent être également amenés à fréquenter.

[la surveillance accrue des espaces publics jugés problématiques] tend non seulement à étiqueter davantage les jeunes comme source de trouble et d'insécurité, mais aussi à leur lancer le message « qu'on ne veut pas d'eux, qu'on ne veut pas les voir », [...] et ce, qu'ils aient fait quelque chose de répréhensible ou non.

Dans un tel contexte, cette mesure préventive n'apparaît plus aussi favorable à l'amélioration du sentiment de sécurité des citoyens, puisque non seulement elle les conforte dans leur perception à l'égard des jeunes, tous confondus, mais aussi ne fait que déplacer le problème. Ce type d'initiatives tend ainsi non seulement à étiqueter davantage les jeunes comme source de trouble et d'insécurité, mais aussi à leur lancer le message « qu'on ne veut pas d'eux, qu'on ne veut pas les voir », leur projetant à nouveau une image négative d'eux-mêmes, et ce, qu'ils aient fait quelque chose de répréhensible ou non. Lors des consultations publiques, l'intolérance de certains citoyens à l'égard des jeunes a également été soulevée. Il a notamment été mentionné la frustration qu'une telle intolérance peut entraîner chez les jeunes, créant de ce fait un cercle vicieux où chacun reste cantonné dans une perception négative de l'autre, qui transparait dans l'attitude vis-à-vis de l'autre.

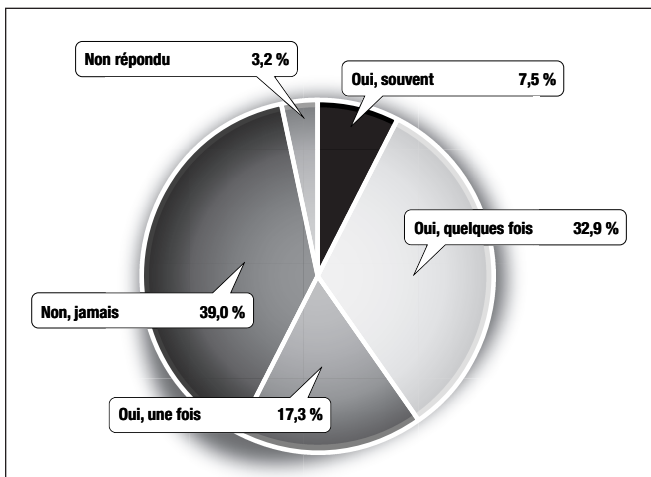
Figure 7 : Consultation publique du 11 mars 2009 à la Maison du citoyen (arr. Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension)



Une telle action municipale peut en outre susciter un ressentiment chez certains jeunes face aux pouvoirs publics, particulièrement au répondant de première ligne qu'est la police. Le sondage en fait notamment état.

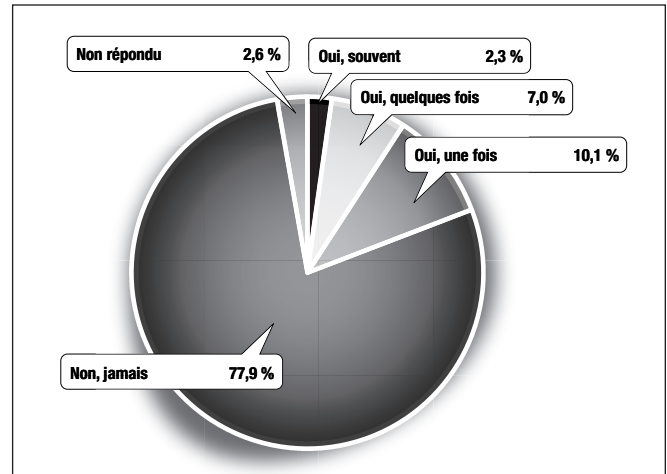
Plus de la moitié des répondants au sondage (57,7 %) ont été témoins d'une situation où une personne en autorité est intervenue auprès de jeunes parce qu'ils pouvaient nuire à la sécurité du voisinage, dont 32,9 % plusieurs fois.

Figure 8 : Répondants témoins d'une situation où une personne en autorité est intervenue auprès de jeunes parce qu'ils pouvaient nuire à la sécurité du voisinage



Ils étaient cependant seulement 19,4 % à avoir été interpellés par une personne en autorité pour les mêmes raisons, dont 10,1 % une seule fois.

Figure 9 : Répondants interpellés par une personne en autorité parce qu'il pouvaient nuire à la sécurité du voisinage



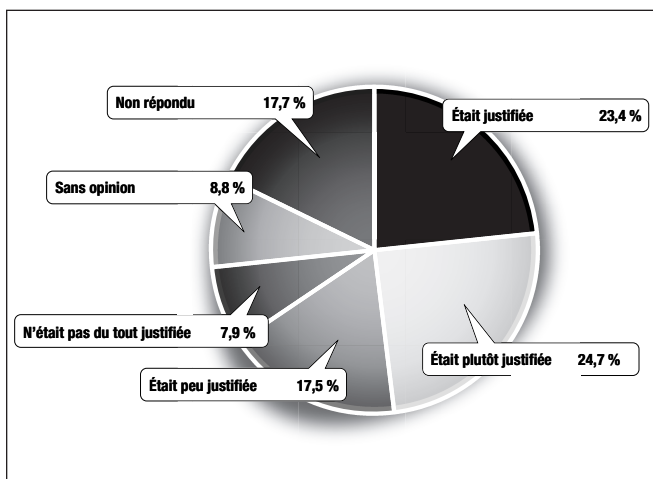
À noter que les jeunes hommes consultés étaient plus nombreux à avoir été interpellés (28,8 %) que les jeunes femmes (13,4 %). Il en était de même pour les jeunes de 12-17 ans et de 18-24 ans (respectivement 20,5 % et 21,1 %), comparativement aux jeunes de 25-30 ans (14,6 %). Concernant les jeunes répondants issus de minorités et ceux ne faisant partie d'aucune minorité, on n'a noté aucune différence notable entre eux.

Le sondage permettait aux jeunes Montréalais consultés de parler de la ou de l'une des situations dont ils ont été témoins ou dans laquelle ils ont été impliqués. Voici celles qui ont été le plus citées :

- Intervention d'une personne en autorité pour violation au règlement d'un parc : présence après la fermeture, consommation d'alcool, etc. (39 fois);
- Intervention d'une personne en autorité auprès de jeunes saouls ou sous l'influence d'une drogue (38 fois);
- Intervention d'une personne en autorité pour incivilités (bruit) (36 fois).

Dans la majorité des cas dont les répondants ont été témoins ou dans lesquels ils étaient impliqués, près de la moitié (48,1 %) ont considéré que l'intervention de la personne en autorité était justifiée, contrairement à 25,4 % des répondants.

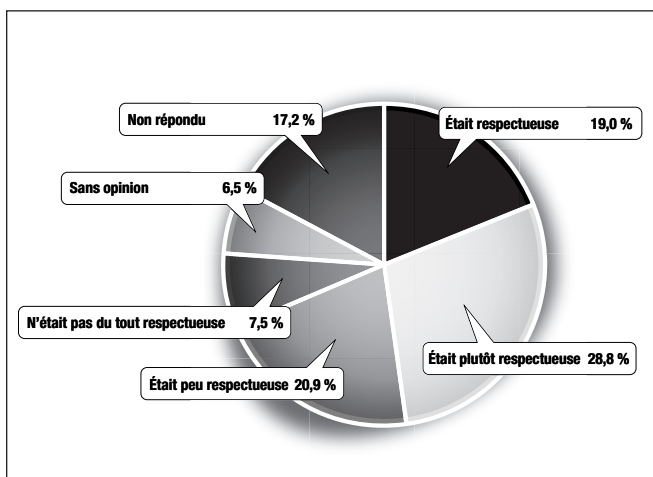
Figure 10 : Point de vue des répondants concernant l'intervention de la personne en autorité



On n'a noté à cet égard aucune différence notable entre les jeunes femmes et les jeunes hommes consultés tout comme entre les tranches d'âge. En revanche, les jeunes répondants issus des minorités visibles étaient moins nombreux à considérer comme justifiée l'intervention de la personne en autorité (36 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (41,5 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (57,3 %).

Dans la majorité des cas dont les répondants ont été témoins ou dans lesquels ils étaient impliqués, près de la moitié (47,8 %) ont également considéré que l'attitude de la personne en autorité était respectueuse, contrairement à 28,4 % des répondants.

Figure 11 : Point de vue des répondants concernant l'attitude de la personne en autorité



Une bonne part des répondants [au sondage] semble ne pas sentir ou percevoir de préjudices dans le cas d'agissements de personnes en autorité avec des jeunes. Il demeure que certains répondants, particulièrement ceux issus des minorités visibles, perçoivent des préjudices.

Là encore, on n'a noté aucune différence notable entre les jeunes femmes et les jeunes hommes consultés, tout comme entre les tranches d'âge. En revanche, les jeunes répondants issus des minorités visibles ont été, tout comme précédemment, moins nombreux à considérer comme respectueuse l'attitude de la personne en autorité (34,6 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (40 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (57,6 %). Ils ont d'ailleurs été autant (34,6 %) à estimer que, dans la majorité des cas dont ils ont été témoins ou dans lesquels ils étaient impliqués, l'attitude de la personne en autorité était peu ou pas du tout respectueuse.

Parmi ceux qui se sont exprimés sur ces questions, il apparaît donc qu'une bonne part des répondants semble ne pas sentir ou percevoir de préjudices dans le cas d'agissements de personnes en autorité avec des jeunes. Il demeure que certains répondants, particulièrement ceux issus des minorités visibles, perçoivent des préjudices.

Dans le cas de ces répondants, de telles interventions ont tendance à mettre en colère plus de la moitié d'entre eux (58,1 %) ou à troubler 23,2 % d'entre eux.

Tableau 3

Réactions des répondants face au fait que l'intervention de la personne en autorité était, selon eux, peu ou pas du tout justifiée

	Non justifiée	
	Nbre	%
Ayant coché « peu justifiée » ou « pas du tout justifiée » ²⁵	155	25,4
Réactions	Nbre	%²⁶
Rassuré(e)	3	1,9
Troublé(e)	36	23,2
Mis(e) en colère	90	58,1
Autre	4	2,6
Sans opinion	23	14,8
Non répondu	0	0,0

De la même façon, de telles attitudes ont tendance à mettre en colère près de la moitié d'entre eux (48,9 %) ou à troubler 27,6 % d'entre eux.

Un tel ressentiment peut notamment s'accroître si ces jeunes se sentent ciblés par une présence policière accrue et sont en outre l'objet de contraventions abusives.

Tableau 4

Réactions des répondants face au fait que l'attitude de la personne en autorité était, selon eux, peu ou pas du tout respectueuse

	Non respectueuse	
	Nbre	%
Ayant coché « peu respectueuse » ou « pas du tout respectueuse » ²⁷	174	28,4
Réactions	Nbre	%²⁸
Rassuré(e)	3	1,7
Troublé(e)	48	27,6
Mis(e) en colère	85	48,9
Autre	7	4,0
Sans opinion	29	16,7
Non répondu	3	1,7

Un tel ressentiment peut notamment s'accroître si ces jeunes se sentent ciblés par une présence policière accrue et sont en outre l'objet de contraventions abusives. Cela est particulièrement le cas dans les secteurs de la ville où les problématiques socio-urbaines sont vives (gangs de rue, itinérance, toxicomanie, etc.) et où une méfiance mutuelle s'est installée créant des tensions dans les rapports entre jeunes et policiers :

- D'un côté, des policiers qui, dans un contexte urbain où l'ordre est constamment menacé, et de ce fait, où il est difficile de savoir ce qui va se passer, se sentent menacés face à des jeunes ou des groupes de jeunes (tels les jeunes de la rue) dont ils ne peuvent prévoir la réaction. Ceci tend à se refléter dans leur attitude et leur intervention;
- De l'autre, des jeunes, confrontés à l'exclusion sociale, au racisme, malgré les efforts des politiques publiques, rejetant parfois le système dont la police est l'archétype (cas des jeunes de la rue); des jeunes qui doivent composer avec différentes formes d'insécurité (gangs de rue, logement, emploi, etc.);

²⁵ Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 10, présentée précédemment.

²⁶ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

²⁷ Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 11, présentée précédemment.

²⁸ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

des jeunes à qui l'on défend le seul espace qu'ils ont trouvé pour avoir une place dans la ville. Ceci peut en amener certains à développer une attitude désinvolte à la mesure de leur désaccord à l'égard d'une société qu'ils considèrent inéquitable. L'attitude des policiers ajoute un autre élément de tension qui tend à les mettre davantage sur la défensive, particulièrement s'ils se sentent victimes de profilage.

Au ressentiment peut également s'adjoindre pour certains une insécurité face à de tels agissements de la part des personnes en autorité. Parmi les 36,3 % (222) de jeunes qui ont répondu « oui » à la question du sondage « *te sentirais-tu insécurisé(e) si tu avais à faire face à nouveau à ce genre de situation?* », les principales raisons mentionnées ont été les suivantes :

- Inquiétude face à la possibilité d'être victime (18 fois);
- Pas confiance en les personnes en autorité, dans leurs modes d'intervention (15 fois);
- Sentiment d'être victime de discrimination, de profilage par les personnes en autorité, d'être considéré comme délinquant quoi que l'on fasse (12 fois);
- Incertitude quant à l'obtention d'une aide en cas de danger (5 fois);
- Irrespect des policiers envers les jeunes (7 fois).

Cette insécurité a également été soulevée lors des consultations publiques.

Figure 12 : Consultation publique du 11 mars 2009 à la Maison du citoyen (arr. Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension)



Certaines de ces actions préventives visent d'abord à éviter que les jeunes concernés soient confrontés à une situation qui les stigmatiserait [...] La valorisation de ces jeunes constitue l'une de leurs principales priorités.

Pour le citoyen insécurisé, outre le message qu'envoie la Ville par sa réglementation, la manière dont les personnes en autorité, comme la police, agissent face aux attroupements de jeunes — notamment pour garantir le respect de cette réglementation — a son importance, car elle tendra aussi à conforter ou non le sentiment que le citoyen a face aux groupes de jeunes. S'il s'agit d'une attitude méfiante, ceci ne peut que justifier quelque peu la perception que porte le citoyen insécurisé pour ces jeunes. Autant dire qu'une telle réponse aux demandes de sécurité des citoyens tend également, tel que le souligne M. Serges Bruneau du Centre international pour la prévention de la criminalité, à faire perdre tout contact avec les jeunes. Fort heureusement, dans la plupart des arrondissements, surtout ceux où les problématiques socio-urbaines sont vives, des efforts sont parallèlement déployés pour éviter le plus possible qu'un ressentiment s'installe ou perdure chez les jeunes.

4.2.2 Actions préventives ciblant les jeunes comme source d'insécurité

Certaines de ces actions préventives visent d'abord à éviter que les jeunes concernés soient confrontés à une situation qui les stigmatiserait et, par la même occasion, à offrir des avenues aux jeunes marginalisés ou à risque de marginalisation. La valorisation de ces jeunes constitue l'une de leurs principales priorités. Dans tous les arrondissements, des travailleurs de rue ou de milieu interviennent auprès de ces jeunes, leur apportant présence, écoute, accompagnement, références. À LaSalle, par exemple, ce travail de proximité est effectué par une unité d'intervention mobile appelée *la Van*, l'été, dans les parcs et les lieux fréquentés par les jeunes (et ce, jusqu'à 2 h du matin) et autour des écoles durant la période scolaire (le midi et à la sortie des classes).

Les travailleurs de rue ou de milieu sont notamment très présents dans les arrondissements et quartiers où l'insécurité associée aux jeunes est plus sensible. Dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, des patrouilleurs civils (projet *Harry Delva* de la Maison d'Haïti) interviennent, par exemple, dès qu'ils sont informés d'un attroupement bruyant de façon à désamorcer toute éventuelle situation pouvant avoir pour effet de stigmatiser ces jeunes et le milieu. Un projet d'intervention de soirée dans les parcs a été développé, dans le même esprit, à Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. La plupart des arrondissements offrent également à tous un programme d'animation dans les parcs et dans les gymnases et autres infrastructures publiques. Celui-ci est mis en place sur une base annuelle dans les arrondissements et quartiers où l'insécurité associée aux jeunes est plus sensible; seulement au cours de la période estivale pour d'autres. À Montréal-Nord, par exemple, le projet *Animation du milieu urbain* (AMU), une initiative de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, offre aux jeunes de 13-25 ans des activités sportives, culturelles et ludiques, accessibles à tous, tout au long de l'année. À Rivière-des-Prairies, un gymnase est ouvert à l'année, surtout dans les périodes de pointe (fin de semaine, vacances, congés spéciaux, etc.) pour les jeunes de tous les horizons âgés de 12 à 35 ans leur permettant de pratiquer le basket-ball, le soccer et le *hockey cosom*. L'objectif est d'attirer les jeunes vers des avenues autres que la rue. L'organisme RAP Jeunesse, à Ahuntsic-Cartierville, organise depuis 2002, chaque été, *Les Jeux de la rue*, une compétition sportive interarrondissements organisée par et pour les jeunes de 12-24 ans, particulièrement ceux exclus des réseaux compétitifs habituels. Six disciplines sportives, spécialement adaptées pour la pratique en milieu urbain, y sont à l'honneur : le soccer, le hockey de rue, le basket-ball de rue, le volley-ball de plage, le criquet et la planche à roulettes. Un volet culturel y est également associé lors des joutes préliminaires effectuées dans chacun des arrondissements participants, ainsi que lors des compétitions finales interarrondissements.

À ces programmes d'animation s'ajoutent, particulièrement dans les arrondissements ou quartiers jugés problématiques, une multitude de projets pouvant cibler un secteur particulier (tels ceux développés dans le cadre des projets de revitalisation urbaine intégrée), un groupe ou une tranche d'âge spécifique (les jeunes de la rue, les 18-30 ans, par exemple) et combiner activités culturelles, sportives et réinsertion socioéconomique. On peut mentionner, à titre d'exemple, le programme d'insertion socioprofessionnelle, offert aux jeunes du quartier

Saint-Michel, associé à la fête populaire *La Falla*. Les jeunes participent à la réalisation d'une gigantesque sculpture faite de bois et de papier qui sera mise à feu lors de l'événement. Dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée du quartier Sainte-Marie, l'organisme Sentier urbain a développé le projet *Mon quartier parmi les arbres*, qui consiste à augmenter le couvert végétal du quartier de façon à réduire les effets négatifs des îlots de chaleur, en impliquant douze jeunes marginalisés.

D'autres actions préventives visent plutôt à faire en sorte que si des jeunes se retrouvent dans une situation qui pourrait les stigmatiser, celle-ci puisse se régler dans le respect de tous et dans un effort de compréhension mutuelle. Ces actions apparaissent bien moins répandues que les précédentes. Elles semblent également être plus récentes. Les quelques projets de médiation sociale mis en place, soit à l'échelle d'un complexe d'habitation, soit à l'échelle d'un quartier, en sont un exemple. Ces projets consistent à offrir « *des modes alternatifs de résolution des conflits et des situations problématiques aux résidents* » des quartiers concernés, par l'intermédiaire d'une tierce personne, dite « impartiale » (Dupont et Jaccoud, 2007 : 2). La confrontation des points de vue et la recherche commune d'une solution au problème est ainsi de mise. Dans Ville-Marie, la présence du projet *ÉMU* a permis, par exemple, aux agents du poste de quartier 21 d'élargir leur mode d'action en recourant aux médiateurs et d'utiliser ainsi une autre approche que la répression lorsqu'ils avaient à répondre à une situation impliquant des jeunes de la rue, notamment. Il en est de même pour les policiers intervenant dans le quartier Petite-Bourgogne de l'arrondissement Sud-Ouest, où se situe le projet de médiation sociale *BUMP*. De la même façon, *BUMP* aurait permis d'atténuer « *les tensions et la méfiance respectives entre le personnel du transport public montréalais et les jeunes* » (Dupont et Jaccoud, 2007 : 16). Dans Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, un projet de médiation par les pairs a été développé. Il s'agit du programme *Jeunes leaders* qui permet à des jeunes, encadrés par des intervenants, d'agir directement auprès de leurs pairs afin de prévenir ou de désamorcer certaines situations conflictuelles sans avoir recours aux méthodes répressives qui ont bien souvent pour effet de stigmatiser la clientèle jeunesse, surtout lorsque cela se fait dans les lieux publics. Les intervenants jeunesse et les représentants du corps policier accompagnent ces jeunes dans leurs démarches.

Aux côtés de ces projets de médiation sociale, on peut également nommer les diverses activités de rapprochement développées par certains postes de quartier en

vue d'améliorer les relations entre les jeunes et les policiers. Davantage présentes dans les arrondissements ou quartiers jugés problématiques, ces activités se déclinent sous diverses formes, avec toutefois une prédominance pour le sport. Dans Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, les patrouilleurs du poste de quartier 26 participent, par exemple, aux activités de la ligue de soccer inter-écoles primaires. Un projet est en outre en cours pour développer une ligue similaire pour les jeunes de la 1^{re} année du secondaire. Plusieurs postes de quartier réalisent par ailleurs, sur une base régulière, des rencontres avec les jeunes, par l'entremise des écoles ou des organismes jeunesse ou communautaires de leur secteur, afin de démythifier le travail policier et échanger avec eux. De même, des rencontres d'échange sont ponctuellement organisées entre le service central de la police et les jeunes.

L'ensemble de ces actions municipales démontre que, dans un contexte où se mêlent réalité et perception impliquant diverses catégories de la population, la Ville doit jouer un rôle d'arbitrage. Ce rôle peut concerner divers services et échelons administratifs et politiques, et mener à des interventions dont les effets peuvent nécessiter des actions connexes, notamment par le milieu, afin d'assurer, au final, une certaine équité entre les citoyens. Dans le cas qui nous concerne, on peut se demander si ces actions connexes — les actions préventives ciblant les jeunes comme source d'insécurité — arrivent réellement à pallier les effets des interventions prises au profit des citoyens insécurisés par les attroupements de jeunes. Le sondage et les consultations publiques démontrent bien que des jeunes en sont affectés, notamment dans leur propre sentiment de sécurité dans l'espace public. De plus, on peut se questionner sur le véritable impact de ces actions municipales sur le sentiment de sécurité des citoyens. Certes, elles peuvent avoir des effets positifs sur la perception qu'ont les citoyens de leur sécurité dans les lieux publics, tout comme sur la commission d'actes répréhensibles. Mais permettent-elles de porter un regard nuancé sur les attroupements de jeunes? Les projets de médiation sociale apparaissent constituer un premier pas dans ce sens. Bien que peu répandues, d'autres actions peuvent également jouer un rôle à cet égard : celles ciblant les citoyens insécurisés ou encore celles visant une meilleure cohésion sociale.

4.2.3 Actions sur les citoyens insécurisés

À l'heure actuelle, peu d'activités d'*empowerment* apparaissent avoir été développées au regard de l'insécurité associée aux jeunes. On en trouve quelques-unes dans certains arrondissements où cette problématique est plus sensible. Dans Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, par exemple, l'organisme Tandem organise des séances d'information destinées aux adultes et portant sur les jeunes et la criminalité. L'objectif de ces séances est « *de défaire les préjugés en dressant un portrait du processus de l'adolescence, de la criminalité juvénile versus celle des adultes et des tendances véhiculées par les médias sur l'image des jeunes* »²⁹. À Saint-Laurent, diverses activités ont été développées dans le même esprit, ou sont en voie de l'être. Il s'agit en l'occurrence d'initiatives communautaires telles que des rencontres avec des groupes d'ainés, de femmes et de citoyens pour identifier les préjugés nourris à l'endroit des jeunes et contribuer à les déconstruire; l'organisation d'ateliers d'éducation critique aux médias ou encore d'actions visant à faire connaître les initiatives positives des jeunes.

Le projet *Silence... on parle!*, réalisé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en collaboration avec RAP Jeunesse, pourrait également voir le jour à Saint-Laurent. Il vise à favoriser une meilleure connaissance des jeunes, en utilisant la vidéo comme médium pour amorcer la discussion et favoriser le rapprochement entre les jeunes et la population. La démarche consiste à former un groupe de jeunes, constitué par les travailleurs de rue, qui témoignent sur « *le regard qu'on pose sur eux, le sens qu'ils accordent à leur look, la façon de s'habiller* », etc., selon la forme souhaitée (documentaire, fiction) (Centre des femmes de Saint-Laurent, 2007 : 29). Par la suite, la vidéo est présentée dans des espaces publics et suivie d'une discussion entre ces jeunes et la population. Dans un même ordre d'idées, l'organisme Cactus (projet *Collectif d'intervention par les pairs*) organise dans Ville-Marie des événements spéciaux pour et par des jeunes de la rue, comme le *Festival d'expression de la rue*.

Pour sa part, le SPVM a développé divers outils de prévention auprès des jeunes et de leurs parents, dont la trousse *Connais-tu ma gang?*, qui vise à démythifier le phénomène des gangs de rue et la prostitution juvénile, tout en sensibilisant les victimes potentielles. Une telle démarche pourrait tout aussi bien être pertinente auprès d'un public plus large, l'association « attroupement de

²⁹ Propos recueillis auprès de M. Gilbert Trahan, directeur de Tandem Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

jeunes et gang de rue » étant fortement répandue parmi les citoyens. Dans un même ordre d'idées, le centre des femmes de Pointe-aux-Trembles a récemment développé, en collaboration avec la Table de concertation jeunesse de Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est, un projet pilote nommé *Ma sexualité m'appartient*. Celui-ci consiste, par le biais de la diffusion de capsules vidéo suivies de discussions en milieu scolaire, à prévenir l'exploitation des jeunes filles par les gangs de rue.

4.2.4 Actions visant une meilleure cohésion sociale

Les projets de médiation sociale tout comme les activités de rapprochement des policiers avec divers groupes, dont les jeunes, font partie de ces actions qui favorisent une meilleure cohésion sociale au sein de la communauté. Les premiers apportent un savoir-faire nouveau aux citoyens dans la résolution de conflits, qu'ils peuvent mettre à profit dans leurs interactions quotidiennes avec autrui (Dupont et Jaccoud, 2007 : 16). Les seconds tentent de dénouer les éventuelles tensions existant entre citoyens et institutions. Les deux concourent à une atténuation des tensions sociales, à une meilleure connaissance d'autrui, favorables au développement d'une solidarité de proximité, à un contrôle social informel et, en conséquence, à un meilleur sentiment de sécurité.

Il en est de même des diverses fêtes locales de portée intergénérationnelle ou interculturelle que l'on retrouve dans la plupart des arrondissements. Elles le sont surtout lorsqu'elles suscitent une interaction citoyenne ou en sont issues. Les projets *Nos parcs, nos ruelles*, développés par les organismes Tandem dans certains arrondissements, en sont un exemple. Ces projets encouragent une réappropriation citoyenne des espaces publics par l'organisation ou la participation à des activités festives.

Dans le même esprit, de rares initiatives apparaissent particulièrement porteuses d'espoir face à la problématique qui nous concerne. Il s'agit d'initiatives favorisant une meilleure connaissance mutuelle entre les citoyens insécurisés et les jeunes, source d'insécurité. L'exemple le plus probant est celui d'un programme d'initiative locale récemment mis en place dans le quartier Saint-Michel où des jeunes bénévoles d'origine haïtienne se chargent de raccompagner des aînés d'origine italienne chez eux, à la nuit tombée.

Au-delà de l'impact de l'insécurité de certains citoyens sur certains jeunes, le sondage et les consultations publiques nous ont permis de mettre en évidence d'autres facteurs intervenant sur le sentiment de sécurité des jeunes Montréalais dans l'espace public.

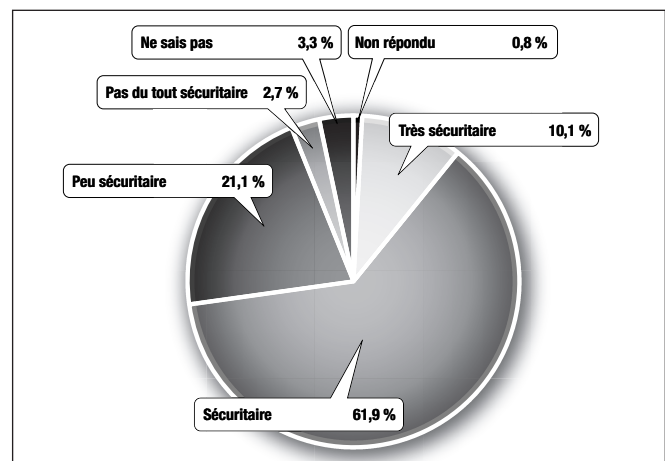
4.3 Le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais

Bien que, de façon générale, les jeunes Montréalais considèrent leur ville et leur quartier de résidence sécuritaires, leur sentiment face à certains lieux publics est tout autre.

4.3.1 Montréal est-elle une ville sécuritaire aux yeux des jeunes Montréalais?

Près des trois quarts (736, soit 72 %) des répondants au sondage ont considéré Montréal comme une ville sécuritaire; 10,1 % des répondants l'ont notamment estimée très sécuritaire.

Figure 13 : Montréal, une ville sécuritaire? Point de vue des répondants

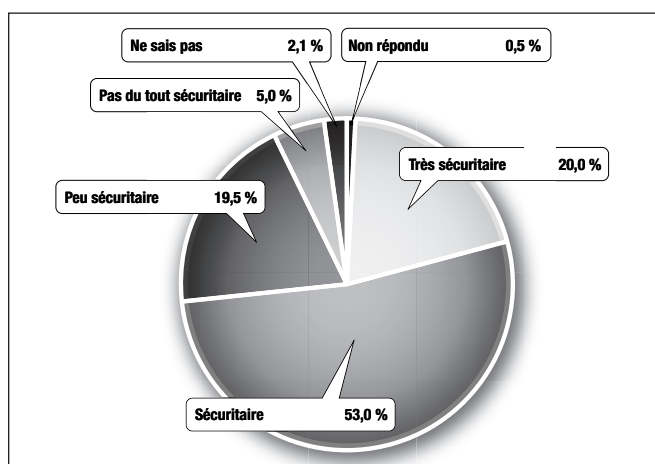


Bien que notre échantillon comptait plus de jeunes femmes que de jeunes hommes, on a observé une proportion plus grande de jeunes hommes considérant Montréal comme une ville sécuritaire (76,2 %), comparativement aux jeunes femmes (69,3 %). Les jeunes de 12-17 ans ont été moins nombreux à désigner Montréal comme une ville sécuritaire (53,3 %), comparativement à ceux de 18-24 ans (80,1 %) et ceux de 25-30 ans (87 %). Les jeunes issus des minorités visibles ont également apparu moins prompts à désigner Montréal comme une ville sécuritaire (71,1 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (73,7 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (75,1 %).

4.3.2 Les quartiers montréalais et des villes reconstituées sont-ils des lieux de résidence sécuritaires aux yeux des jeunes Montréalais?

Près des trois quarts (746, soit 73 %) des répondants au sondage ont considéré leur quartier de résidence sécuritaire; 20 % des répondants l'ont notamment estimé très sécuritaire.

Figure 14 : Les quartiers montréalais ou des villes reconstituées : des lieux de résidence sécuritaires? Point de vue des répondants



Tout comme pour Montréal, on constate que les jeunes hommes ont statistiquement été plus nombreux à considérer leur quartier de résidence sécuritaire (74,7 %) que les jeunes femmes (71,9 %). Il en est de même des jeunes de 18-24 ans (76,8 %) et ceux de 25-30 ans (85 %), comparativement à ceux de 12-17 ans (61 %). Aussi, les jeunes issus des minorités visibles ont été moins nombreux à désigner leur quartier comme sécuritaire (67,9 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (75,4 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (76,1 %).

Bien que, de façon générale, les jeunes Montréalais consultés estiment leur quartier de résidence sécuritaire, on note toutefois des différences sensibles lorsqu'on regarde cet aspect par arrondissement et ville reconstituée. Pour certains d'entre eux, la moitié ou près de la moitié des répondants, perçoivent plutôt leur quartier de résidence peu ou pas du tout sécuritaire. Il s'agit en l'occurrence de quartiers situés dans les arrondissements suivants :

- Montréal-Nord (pour 51,4 % des répondants);

- Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (pour 48,3 % des répondants);
- et Ville-Marie (pour 46,2 % des répondants).

Tableau 5

Part des répondants qui considèrent leur quartier de résidence peu ou pas du tout sécuritaire

	Nbre	%
Arrondissements de Montréal		
Ahuntsic-Cartierville	11	14,7
Anjou	1	6,3
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	39	26,2
Lachine	1	14,3
LaSalle	2	11,1
Le Plateau-Mont-Royal	4	6,6
Le Sud-Ouest	17	34,7
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2	22,2
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	56	48,3
Montréal-Nord	18	51,4
Outremont	1	2,6
Pierrefonds-Roxboro	0	0,0
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6	19,4
Rosemont—La Petite-Patrie	10	11,0
Saint-Laurent	13	18,6
Saint-Léonard	3	13,0
Verdun	16	39,0
Ville-Marie	12	46,2
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	27	32,9
Autres villes sur l'île de Montréal		
Beaconsfield	0	0,0
Baie d'Urfé	0	0,0



Côte-Saint-Luc	0	0,0
Hampstead	1	20,0
Dollard-des-Ormeaux	1	14,3
Dorval	0	0,0
Kirkland	1	33,3
L'Île-Dorval	0	0,0
Montréal-Est	4	26,7
Montréal-Ouest	3	30,0
Mont-Royal	1	8,3
Pointe-Claire	0	0,0
Sainte-Anne-de-Bellevue	0	0,0
Senneville	0	0,0
Westmount	0	0,0

Les ruelles sont apparues être l'espace public où les jeunes Montréalais consultés se sentaient le plus exposés au danger (pour 40,2 % des répondants), suivies des parcs (15,1 %) et du réseau de transport en commun (12,1 %).

4.3.3 Les espaces publics montréalais et des villes reconstituées sont-ils des lieux sécuritaires aux yeux des jeunes Montréalais?

Lors des consultations publiques, les jeunes participants se sont exprimés sur ce qui fait, à leurs yeux, un espace public sécuritaire. Il a ainsi été mentionné qu'il s'agit d'un espace :

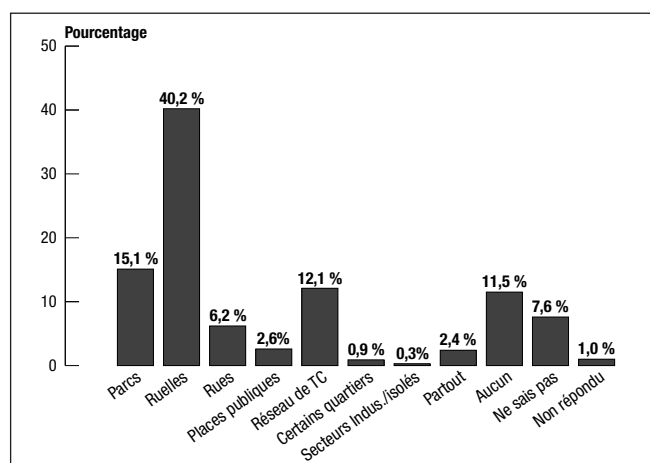
- propre et lumineux;
- animé et fréquenté par des personnes de tout âge;
- bien aménagé, avec une bonne visibilité et où l'on peut être vu;
- où l'on peut avoir des recours;

- où l'on peut être soi-même sans en être inquiété, peu importe son origine culturelle, son orientation sexuelle, son âge, etc.;
- où tous les individus ont conscience de la réalité de chacun, sont tolérants envers les autres.

Autant dans le sondage qu'aux consultations publiques, il est apparu que plusieurs espaces publics montréalais ne répondaient pas à cette conception d'espace public sécuritaire.

À la question du sondage « Parmi ces lieux publics, quel est celui où tu te sens le plus exposé au danger? », 8 répondants sur 10 (77,4 %) ont coché un des lieux publics mentionnés et 2,4 % des répondants ont dit ne pas se sentir en sécurité dans tous ces lieux publics. *A contrario*, 11,5 % des répondants ont affirmé qu'aucun de ces lieux ne les fait se sentir exposé au danger.

Figure 15 : Lieux publics où les répondants se sentent le plus exposés au danger



Les ruelles sont apparues être l'espace public où les jeunes Montréalais consultés se sentaient le plus exposés au danger (pour 40,2 % des répondants), suivi des parcs (15,1 %) et du réseau de transport en commun (12,1 %). À noter que les jeunes femmes consultées ont été plus nombreuses à mentionner ne pas se sentir en sécurité dans les ruelles (48 %) que les jeunes hommes (28,3 %). Cela a également été le cas des jeunes répondants issus des minorités visibles (45,8 %), comparativement à ceux issus des minorités ethniques (35,2 %) ou encore à ceux ne faisant partie d'aucune minorité (39,4 %). Aucune différence notable n'a été notée entre les tranches d'âge.

Les raisons pour lesquelles les jeunes Montréalais consultés ne s'y sentent généralement pas en sécurité ont été en premier lieu :

- le peu d'éclairage dans ces lieux publics le soir (pour 57,7 % des répondants);
- d'éventuelles rencontres dans ces lieux publics avec des individus sous l'effet de l'alcool, de drogues (pour 57,6 % des répondants);
- le peu de gens présents dans ces lieux publics le soir (pour 55,1 % des répondants);
- et d'éventuelles rencontres dans ces lieux publics avec des gangs de rue (pour 52,9 % des répondants).

Tableau 6

Raisons pour lesquelles les répondants ne se sentent généralement pas en sécurité dans ces lieux publics

	Nbre	%
Total des répondants	1 022	100,0
Ayant coché l'un des lieux publics mentionnés ou « partout » ³⁰	816	79,8
Raisons évoquées	Nbre	%³¹
Du peu d'éclairage le soir	471	57,7
Du peu de gens présents le soir	450	55,1
D'éventuelles rencontres avec des itinérants, des prostitué(e)s	267	32,7
D'éventuelles rencontres avec des individus sous l'effet de l'alcool, de drogues	470	57,6
D'éventuelles rencontres avec des vendeurs de drogue	235	28,8
D'éventuelles rencontres avec des gangs de rue	432	52,9
De la présence importante d'actes incivils (condoms et seringues à la traîne, détritrus, vitres cassées, etc.)	203	24,9
Du trafic automobile	51	6,3
Ne sais pas	11	1,3
Autre	41	5,0

Les expériences de victimisation des jeunes consultés dans ces lieux publics [ruelles, parcs, transport en commun] sont ressorties de manière importante.

³⁰ Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 15, présentée précédemment.

³¹ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

Une importance plus grande a été donnée à l'une ou l'autre des quatre principales raisons susmentionnées selon l'espace public considéré (ruelle, parc et réseau de transport en commun).

Tableau 7

Ordre d'importance des raisons les plus mentionnées selon l'espace public considéré

	Ruelles		Parcs		Réseau de TC	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Ayant coché l'un de ces lieux publics ³²	411	40,2	154	15,1	124	12,1
Raisons évoquées	Nbre	%³³	Nbre	%³⁴	Nbre	%³⁵
Du peu d'éclairage le soir	298	72,5	76	49,4	32	25,8
Du peu de gens présents le soir	259	63,0	77	50,0	59	47,6
D'éventuelles rencontres avec des individus sous l'effet de l'alcool, de drogue	217	52,8	90	58,4	82	66,1
D'éventuelles rencontres avec des gangs de rue	188	45,7	88	57,1	86	69,4

Le sondage permettait notamment aux jeunes Montréalais consultés de nommer, pour le type de lieu public qu'ils avaient coché, des endroits auxquels ils pensaient. Concernant les parcs et le réseau de transport en commun, voici les endroits qui ont été le plus cités :

- Pour les parcs : parc La Fontaine (17 fois), parc Maisonneuve (8 fois), parc Campbell dans le Sud-Ouest (8 fois), parc Jarry (7 fois) et parc Beaubien (6 fois);

- Pour le réseau de transport en commun : les stations de métro Berri-UQÀM (16 fois), Henri-Bourassa (12 fois), Saint-Michel (11 fois), Côte-Vertu (9 fois), Snowdon (9 fois) et aussi les arrêts d'autobus dans leur ensemble (10 fois).

Ces trois espaces publics — les ruelles, les parcs et le réseau de transport en commun — ont également été évoqués lors des consultations publiques. Certains participants ont notamment souligné le fait que la stigmatisation dont certains lieux font l'objet a une forte incidence sur la perception que l'on a de leur caractère sécuritaire. Et celle-ci leur apparaît notamment difficile à changer. D'autres participants ont soulevé que des jeunes pouvaient ne pas se sentir en sécurité dans certains quartiers montréalais du fait de leur apparence : certains jeunes sont confrontés à l'homophobie ou encore impliqués, malgré eux, dans les jeux d'intimidation entre gangs de rue s'ils ont la malchance de porter un vêtement ou un accessoire de couleur d'un gang sur le territoire adverse. Une jeune participante a sur ce dernier point exprimé les craintes que génèrent, pour elle et ses amis, le port de l'uniforme bleu de son école sur le chemin entre celle-ci et leur domicile.

Figure 16 : Consultation publique du 12 mars 2009 à l'UQÀM (arr. Ville-Marie)



Aux raisons évoquées dans le sondage, dont la plupart ont aussi été mentionnées au cours des consultations publiques, les expériences de victimisation des jeunes consultés dans ces lieux publics sont également ressorties de manière importante.

³² Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 15, présentée précédemment.

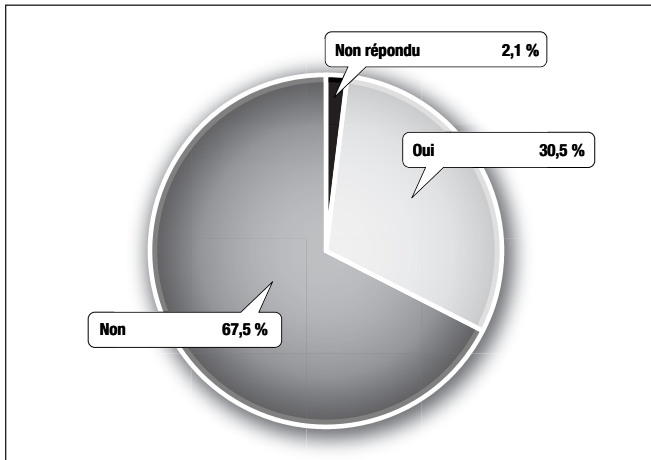
³³ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

Dans le cas des jeunes Montréalais consultés dans le cadre du sondage, près du tiers des répondants (250, soit 30,5 %) ont dit avoir déjà été victime ou témoin d'actes criminels dans les lieux publics qu'ils ont mentionnés.

Figure 17 : Répondants victimes ou témoins d'actes criminels dans les lieux publics qu'ils ont nommés



Les actes criminels les plus cités par ces derniers ont été les suivants :

- Agression, intimidation ou violence verbale (pour 46,4 % des répondants);
- Trafic ou consommation de drogue, sollicitation (pour 38 % des répondants).

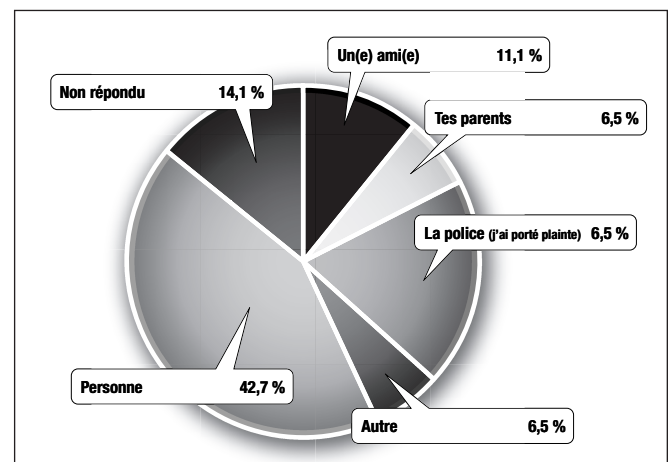
Tableau 8

Actes criminels cités par les répondants

	Nbre	%
Total des répondants	1 022	100,0
Ayant coché « oui » ³⁶	250	30,5
Actes criminels cités	Nbre	%³⁷
Taxage/vol	72	28,8
Agression/intimidation/violence verbale	116	46,4
Trafic ou consommation de drogues/sollicitation	95	38,0
Vandalisme/incivilités	40	16,0
Autre	7	2,8
Non répondu	48	19,2

Parmi ces 250 répondants, 194 ont été victimes d'actes criminels dans les lieux publics qu'ils ont mentionnés, soit 77,6 %. Fait à noter, plus de deux de ces répondants sur cinq (85, soit 42,7 %) n'ont fait appel à personne pour obtenir de l'aide. Il a par ailleurs été soulevé, lors des consultations publiques, la passivité des citoyens lorsqu'ils sont témoins de tels actes.

Figure 18 : Ressource vers laquelle se sont spontanément tournés les répondants pour obtenir de l'aide



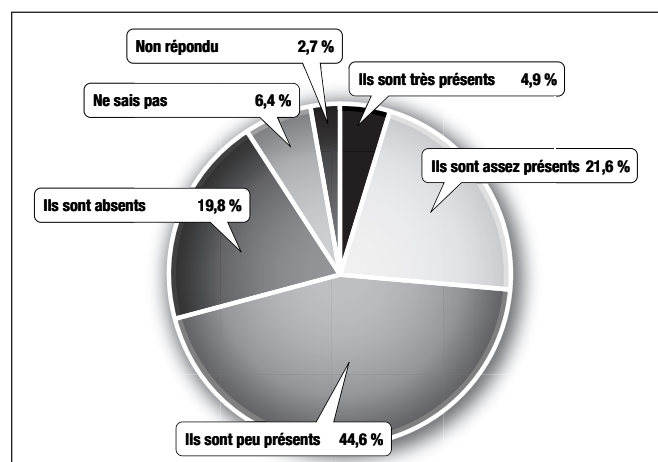
³⁶ Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 17, présentée précédemment.

³⁷ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

Le SPVM a en outre observé que « pour les deux sexes, le risque d'être victime d'un acte violent augmente rapidement dès l'âge de 12 ans, avant d'atteindre son sommet à 18 ans. À partir de 19 ans, on observe une diminution graduelle des risques et une certaine stabilité au cours de la trentaine, avant de redescendre de nouveau dès 40 ans » (D'Elia, 2009 : 8). La probabilité d'être victimisé apparaît relativement semblable chez les deux sexes, sauf dans le cas des agressions sexuelles où le risque de victimisation est plus élevé chez les jeunes femmes. Les adolescentes âgées de 12 à 18 ans semblent être les plus susceptibles d'être agressées sexuellement, ce risque diminuant ensuite drastiquement (D'Elia, 2009 : 9). Il est en outre connu que les délinquants tendent à s'en prendre à des personnes qui leur ressemblent, soit des personnes appartenant, par exemple, à un groupe d'âge rapproché. Cela s'expliquerait notamment parce qu'ils fréquentent les mêmes lieux (D'Elia, 2009 : 8). Cela pourrait aussi expliquer en partie le fait que les jeunes de 12-17 ans soient, comme nous l'avons vu, plus nombreux à penser que la désignation des jeunes comme source d'insécurité est fondée. De jeunes participants aux consultations publiques ont également témoigné de la violence qu'il peut y avoir entre jeunes, au quotidien.

Concernant la présence des policiers dans les lieux publics où les répondants jugent être le plus exposés au danger, 64,4 % d'entre eux ont estimé que ceux-ci étaient peu ou n'étaient pas présents dans ces lieux.

Figure 19 : Point de vue des répondants sur la présence des policiers dans les lieux publics qu'ils ont nommés



³⁸ Pour considérer l'ensemble des réponses, se référer à la figure 19, présentée précédemment.

³⁹ À noter que les répondants peuvent avoir mentionné plusieurs réponses.

⁴⁰ *Ibid.*

Ceci a tendance pour plus de deux répondants sur cinq (42,9 %) à les insécuriser.

Tableau 9
Sentiments évoqués par les répondants selon la présence ou l'absence des policiers dans les lieux publics qu'ils ont mentionnés

	Présent		Absent	
	Nbre	%	Nbre	%
Ayant coché l'une ou l'autre de ces réponses ³⁸	217	26,5	527	64,4
Sentiments évoqués	Nbre	%³⁹	Nbre	%⁴⁰
Cela me rassure	91	41,9	9	1,7
Cela m'insécurise	27	12,4	226	42,9
Cela me donne le sentiment que les policiers ne font pas bien leur travail	3	1,4	73	13,9
Les policiers ne peuvent pas être partout	2	0,9	34	6,5
Autre	30	13,8	41	7,8
Non répondu	67	30,9	157	29,8

Pour ceux qui, au contraire, ont considéré qu'ils étaient très ou assez présents, ceci a tendance pour 41,9 % d'entre eux à les rassurer. On observe toutefois une petite part de répondants (12,4%) qui ont mentionné être insécurisés par la présence des policiers, soit parce qu'elle signifiait que le danger était latent, soit parce qu'ils avaient peur d'en être la cible. On peut y voir encore là une manifestation des constats mentionnés précédemment.

En somme, il apparaît que le sentiment d'insécurité des jeunes à l'égard de certains lieux publics — les ruelles, les parcs et le réseau de transport en commun — est entre autres « nourri » par le risque de victimisation dont ils peuvent faire l'objet et dont ils sont particulièrement sujets par rapport aux autres tranches d'âge. Aussi,

peut-on dire que les jeunes sont, en ce sens, victimes d'insécurité dans l'espace public montréalais. Ceci est particulièrement le cas pour ceux affectés par les réponses municipales apportées à l'insécurité que certains citoyens vivent à l'égard des jeunes. Certains jeunes apparaissent notamment plus touchés que d'autres par tous ces facteurs insécurisants :

- les jeunes femmes;
- les jeunes de 12-17 ans;
- et les jeunes de minorités visibles.

Le sondage et particulièrement les consultations publiques ont finalement laissé une large place aux jeunes Montréalais consultés pour qu'ils puissent faire part de leurs suggestions afin de pallier ces problématiques. En voici la synthèse.

Figure 20 : Consultation publique du 25 mars 2009 à la Bibliothèque interculturelle (arr. Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce)



Il ressort globalement des suggestions des jeunes Montréalais consultés six grands axes d'intervention à privilégier :

■ **Améliorer les possibilités de recours dans les espaces publics**

Ceci pourrait, selon eux, être rendu possible par :

- une surveillance accrue des espaces publics. Cette surveillance ne reviendrait pas nécessairement à la police. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'une surveillance assurée par de jeunes brigadiers, des citoyens bénévoles, des intervenants de milieu, etc.;

Certains jeunes apparaissent notamment plus touchés que d'autres par tous ces facteurs insécurisants :

- les jeunes femmes;
- les jeunes de 12-17 ans;
- et les jeunes de minorités visibles.

- la mise en place de téléphones d'urgence à certains endroits, aux abords des pistes cyclables par exemple;
- une meilleure responsabilité citoyenne, c'est-à-dire des citoyens conscients de leur devoir d'intervenir face à des actes illégaux ou criminels.

■ **Continuer à combattre les gangs de rue et le trafic de drogue**

■ **Améliorer l'aménagement et l'animation des espaces publics**

Les parcs, les ruelles, les rues, les pistes cyclables et le réseau de transport en commun sont les espaces publics qui ont été le plus mentionnés par les jeunes Montréalais consultés.

Il y aurait, à leurs yeux, lieu de :

- faire des marches exploratoires pour identifier les éléments non sécuritaires de ces espaces publics;
- augmenter l'éclairage. Il pourrait s'agir d'éclairages écologiques ou encore intermittents qui s'allumeraient au passage des gens;
- rendre l'espace public plus agréable pour les différents usagers, par exemple, pour les piétons et les cyclistes au regard des automobilistes;
- améliorer le réseau de transport en commun, par exemple, en augmentant la fréquence du réseau, notamment le soir, en permettant le service « Entre deux arrêts » même l'hiver, ou encore en dotant les autobus d'agents de médiation aux heures tardives;
- encourager les activités nocturnes, festives ou culturelles, afin d'assurer un flux continu de

citoyens dans ces espaces. Dans le métro, par exemple, des événements pourraient être organisés dans les stations problématiques. Davantage d'initiatives visant la réappropriation des espaces publics par les citoyens pourraient également être développées. Ce dernier exemple suppose que soient considérés parallèlement les deux prochains axes d'intervention exprimés dans les suggestions des participants.

■ Favoriser une meilleure cohésion sociale

Ceci requerrait, selon eux :

- une mobilisation des citoyens en faveur d'un meilleur respect mutuel et des règles de civisme. Cette mobilisation pourrait également être mise à profit pour inculquer les « bonnes valeurs » aux jeunes, le respect de soi et des autres et le sens des responsabilités en tant que citoyen (éducation aux droits, mais aussi aux devoirs du citoyen);
- un rapprochement intergénérationnel et inter-culturel. Il a, à cet égard, été suggéré de :
 - développer des infrastructures de loisirs ou des activités où jeunes et adultes, de diverses cultures, pourraient apprendre à se connaître, interagir, se côtoyer;
 - soutenir les projets ou programmes qui favorisent le dialogue, les contacts inter-générationnels, notamment entre jeunes et parents (plus d'activités gratuites pour les familles, par exemple) et entre jeunes et citoyens insécurisés (par le bénévolat, par exemple);
 - soutenir les projets ou programmes qui favorisent le dialogue, les contacts inter-culturels, notamment entre les citoyens et les jeunes de la rue et entre les citoyens des communautés culturelles et les policiers.
- un rapprochement entre les citoyens (incluant les jeunes) et les autorités de façon à améliorer leur confiance en celles-ci. Il a, à cet égard, été suggéré de :
 - favoriser plus de courtoisie, de respect de la part des personnes en autorité, notamment la police;

- éviter des interventions *stigmatisantes* auprès des jeunes;
- arrêter de faire du profilage racial. Les policiers devraient notamment être formés à interagir avec les jeunes ainsi qu'en psychologie ethnique de façon à ce qu'ils apprennent à intervenir s'il y a lieu selon les ethnies;
- établir une meilleure communication entre les jeunes et les policiers, par exemple par le biais des opérations Cobra⁴¹, permettant une meilleure compréhension du travail policier, ou encore, par une plus grande proximité des agents sociocommunitaires avec les jeunes, comme on peut le voir dans le quartier Saint-Michel;
- améliorer la collaboration et le lien entre les autorités et la communauté, par exemple en organisant des activités leur permettant de se rencontrer, ou encore en favorisant la concertation pour partager les connaissances et bâtir des initiatives originales, notamment sur la perception et son incidence sur la sécurité.
- un recours, au besoin, à la médiation. Pour ce faire, il a été suggéré une augmentation des équipes de médiateurs sociaux et culturels et de leur budget.

■ Déconstruire les préjugés

Il y aurait, à leurs yeux, lieu de défaire les préjugés envers :

- certains espaces publics, quartiers ou arrondissements. Il a, à cet égard, été suggéré de :
 - redonner confiance à la population en ces lieux par des actions favorisant leur attractivité qui, petit à petit, lui permettra de voir que les choses s'améliorent;
 - mettre à profit les citoyens qui ont à cœur ces lieux. Ces « *ambassadeurs* » sont mieux à même de les faire valoir et de faire changer la perception de la population sur ceux-ci.

⁴¹ Les opérations Cobra sont des stages de patrouille offerts aux membres de la communauté.

- les jeunes. Il a, à ce sujet, été proposé de :
 - mieux informer le public sur les activités des jeunes et le taux réel de délinquance;
 - faire la différence entre un gang criminel et un gang de jeunes;
 - encourager les jeunes à s'exprimer et à prendre leur place dans la ville;
 - donner davantage de tribunes aux jeunes pour montrer ce qu'ils font;
 - démythifier la diversité sexuelle et les cultures de modes de vie de la rue.

Il a en outre été souligné qu'il s'agissait là d'une responsabilité qui revenait non seulement aux médias, mais aussi à la Ville et aux milieux, en faisant passer des messages positifs, en diffusant les bons coups.

■ Intervenir davantage auprès des jeunes

Il s'agirait finalement aux yeux des jeunes Montréalais consultés de :

- bien entretenir, bien animer les lieux et les infrastructures destinés aux jeunes;
- offrir davantage d'activités sportives, culturelles et ludiques aux jeunes, qui leur permettraient de s'exprimer et de se valoriser, à l'exemple du projet d'animation du milieu urbain de Montréal-Nord. Les sports étudiants constituent également un bon exemple. La réalisation de telles activités pourrait notamment être facilitée par des intervenants de milieu qui rencontreraient, développeraient des projets avec les jeunes ou feraient le lien avec les organismes jeunesse ou communautaires;
- dépasser l'objectif occupationnel en favorisant la participation des jeunes au processus de planification et d'organisation de leurs loisirs ou encore en développant des activités qui lieraient à la fois études ou employabilité et sport ou culture;
- offrir davantage de services aux jeunes âgés de 18 à 30 ans;
- rendre davantage disponibles des lieux de socialisation pour les jeunes, où ils peuvent se sentir en sécurité, comme des cafés, des centres ouverts la nuit pour les adolescents. Il a notamment été souligné des besoins de lieux de rencontre pour les jeunes gays et lesbiennes de moins de 18 ans;
- développer auprès des jeunes des projets qui interviennent sur l'estime de soi, sur les questions de civisme, de responsabilité sociale;
- éduquer davantage les jeunes aux « dangers de la ville » (tels que l'exploitation des jeunes filles par les gangs de rue, etc.);
- soutenir ces projets et programmes jeunesse susmentionnés, notamment en augmentant leur financement dans le cadre du Contrat de ville et du programme de lutte à la pauvreté;
- publiciser auprès des jeunes ces projets et programmes jeunesse et ce qui se fait dans leur quartier. Il a, à cet égard, été évoqué deux initiatives de la Ville de Paris : la création d'un portail jeunesse sur le site Web de la Ville qui permet aux jeunes de prendre connaissance de ce qui se fait et de s'exprimer; et l'existence de kiosques jeunesse, comme « des bureaux Accès Montréal jeunesse », qui permettent aux jeunes d'avoir de l'information de façon anonyme sur toutes sortes de sujets, même ceux qui ne sont pas du ressort de la Ville. Dans ces kiosques, il est affiché, au jour le jour, ce qui se passe et des bons de réduction pour les activités du jour sont offerts;
- penser plus globalement les effectifs des travailleurs de rue, c'est-à-dire pas seulement dans les secteurs problématiques, mais aussi dans ceux limitrophes, où les besoins sont aussi présents en matière de prévention. Il a en outre été suggéré d'améliorer le support et les conditions de travail des travailleurs de rue ainsi que d'assurer leur pérennité;
- bien communiquer le problème des jeunes victimes d'homophobie aux arrondissements pour qu'ils puissent agir sur la problématique de sécurité particulière qui les concerne.

■ Chapitre 5

Quelques exemples d'initiatives québécoise, canadiennes et étrangères

Les initiatives ciblant les citoyens insécurisés ainsi que celles visant une meilleure cohésion sociale semblent, à l'heure actuelle, être peu investies dans les stratégies municipales et initiatives locales en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité. Pourtant, celles-ci apparaissent particulièrement pertinentes au regard de la problématique des jeunes comme source d'insécurité. Elles semblent également l'être pour les autres facteurs d'insécurité évoqués dans le sondage et les consultations publiques par les jeunes concernant les espaces publics montréalais. En effet, en favorisant, notamment par une meilleure cohésion sociale, une utilisation diversifiée de l'espace public par une diversité d'acteurs, celui-ci est davantage préservé d'une appropriation négative, source d'insécurité, réduisant par le fait même les risques de victimisation (CIPC, 2008a : 122). Le présent chapitre est donc essentiellement consacré à ces deux types d'initiatives, au travers d'exemples canadiens et étrangers inspirants.

5.1 Initiatives ciblant les citoyens insécurisés

Parmi les initiatives visant à ce que les citoyens insécurisés acquièrent de nouvelles habiletés pour renforcer leur emprise sur leur sécurité ou du moins sur la manière dont ils se sentent, celles voulant démythifier ou rétablir certains faits apparaît, dans le cas qui nous préoccupe,

Les initiatives ciblant les citoyens insécurisés ainsi que celles visant une meilleure cohésion sociale semblent, à l'heure actuelle, être peu investies dans les stratégies municipales et initiatives locales en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité.

des plus pertinentes. Les exemples d'initiatives canadiennes et étrangères suivants illustrent quelques façons de faire intéressantes.

5.1.1 Déconstruire les préjugés envers les jeunes

Démythifier ou rétablir certains faits, comme ceux relatifs aux groupes de jeunes, peut être mené, comme le présentent les deux exemples suivants, à des échelles géographiques différentes et par des acteurs différents.

Dans le cas de la **Municipalité régionale de Waterloo (Ontario, Canada)**, plusieurs stratégies publiques de communication et d'éducation ont été développées par le Conseil de sécurité communautaire et de prévention de la criminalité (CSCPC) de façon à « *remettre en question certaines idées fausses relatives aux jeunes et à leur criminalité* » (IPC, 2008 : 37). Ont ainsi été élaborés, divers outils de communication :

- une série de dépliants *Can We Talk About Youth and Crime?* présentant « *certaines faits relatifs à la criminalité des jeunes, à la Loi sur le système de justice pour les adolescents et à l'étiquetage des jeunes* »;
- une série d'affiches *Look Deeper*, visant à remettre en question « *l'image des jeunes que se fait la collectivité* »;
- une publication *Together We Make a Difference*, mettant en lumière « *les actions locales qui contribuent à réduire la criminalité et la victimisation dans le cadre de partenariats, dans les secteurs de la jeunesse, des quartiers, des espaces verts, des loisirs, de l'inclusion sociale et du développement social* ».

Dans le même esprit, le comité du CSCPC chargé des questions relatives à la toxicomanie a présenté en 2007 l'événement intitulé *In the Mind's Eye 2007: Issues of Substance Use in Film + Forum*. Celui-ci visait entre autres à apporter « *un éclairage réaliste sur la question de la dépendance aux drogues ou à l'alcool* » (IPC, 2008 : 37). Plus de 50 manifestations mettant à contribution des films, des ateliers et des conférenciers ont été menées à cette occasion, permettant d'examiner de près la question de la consommation d'alcool et d'autres drogues dans la région.

À Charleroi (Belgique), ce sont directement les jeunes qui sont intervenus dans leur milieu en vue de mettre fin aux préjugés. À Jumet, des jeunes d'origines diverses ont en effet réalisé « *un film-témoignage sur les relations intergénérationnelles et interculturelles dans leur cité d'habitations sociales* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 149). En interviewant les habitants, notamment les personnes âgées avec lesquelles ils n'avaient eu jusque-là aucun contact, de nombreuses idées reçues ont pu être remises en question de part et d'autre. Les interviews ont également révélé certains facteurs d'insécurité communs aux habitants. La projection publique du court métrage fut en outre l'occasion de « *poursuivre et d'élargir le dialogue qui avait été amorcé* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 149). Le climat semble s'être fortement amélioré dans la cité depuis.

5.1.2 Donner la parole aux résidents de quartiers stigmatisés (dits « sensibles »)

Démythifier ou rétablir certains faits, tels que ceux relatifs aux milieux stigmatisés dans les médias et dans l'opinion publique, peut permettre un changement des perceptions et, particulièrement pour ceux qui vivent dans ces milieux, de relativiser certaines sources d'insécurité, comme les groupes de jeunes de leur quartier.

Et qui mieux que les résidents eux-mêmes pour mener un tel projet? À Liège (Belgique), une démarche de ce type a été entreprise dans le quartier de Droixhe, considéré comme le moins sécuritaire de la ville. L'association *Caméra Enfants Admis* a en effet travaillé avec un groupe de femmes étrangères et d'origine étrangère du quartier qui suivaient des cours d'alphabétisation dans une association de femmes active à Droixhe (*La Bobine*). Celles-ci ont été invitées à « *présenter leur perception de l'insécurité dans leur quartier au moyen d'un film qu'elles concevraient et réaliseraient elles-mêmes* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 137). Pour ce faire, elles ont recueilli divers témoignages d'habitants du quartier, de simples passants mais aussi et surtout d'enfants. Par ce biais, elles ont pu « *montrer que leur quartier connaissait sans doute une série de problèmes, mais que ce n'était pas non plus l'enfer. Et exprimer les peurs plus profondes qui les animent : peur de la précarité, de la discrimination, de l'exclusion sociale ou scolaire dans leur pays d'accueil, inquiétude par rapport à la situation dans leur pays d'origine...* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 137). Leur film relativise ainsi certaines images toutes faites, corrige des préjugés et offre une vision beaucoup plus nuancée de la réalité et du sentiment d'insécurité.

5.2 Initiatives visant une meilleure cohésion sociale

Il existe différentes façons d'intervenir en vue de favoriser une meilleure cohésion sociale. En voici quelques exemples. Certains ont déjà été évoqués dans le chapitre précédent, mais les initiatives canadiennes et étrangères, présentées ci-après, offrent des façons de faire différentes et inspirantes.

5.2.1 Par la mobilisation

La mobilisation des citoyens en vue d'une utilisation commune et pacifique des espaces publics apparaît comme contribuant grandement à leur sécurisation et elle constitue une façon de « s'approprier » mutuellement.

Dans la **Municipalité régionale de Waterloo (Canada)**, une trousse d'outils a été à cet égard développée par le Conseil de sécurité communautaire et de prévention de la criminalité, en partenariat avec Centraide de Kitchener-Waterloo et de la région. Cette trousse, intitulée *Neighbour to Neighbour*, « *propose aux citoyens certaines actions concrètes visant à faire d'eux de meilleurs voisins et à bâtir des collectivités plus sûres et plus impliquées* » (IPC, 2008 : 36). On y trouve entre autres des conseils et des exemples de moyens de valoriser son environnement immédiat, de s'impliquer dans la vie de quartier, notamment par l'organisation d'activités locales (comme un barbecue pour 50 personnes) ou encore par la participation à des projets communautaires, et de changer les perceptions qu'ont les médias des quartiers.

Dans le même esprit, une initiative originale a été menée dans le réseau de métro de **Bruxelles (Belgique)** en vue d'amener les usagers à rendre cet espace public plus convivial. Une troupe de clowns et de comédiens itinérants ont imaginé « *plusieurs sketches sur différents thèmes liés à l'insécurité : l'agressivité, l'indifférence, la saleté, le vandalisme...* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 146). De courtes scènes comiques, basées sur une observation du quotidien, ont ainsi été jouées dans la rame du métro, sur le quai ou ailleurs dans la station, dont le sujet était adapté au lieu ou au moment de la journée. Un sketch, par exemple, parodiait la manière dont les gens jouent des coudes pour entrer ou sortir les premiers des wagons du métro. Le but d'une telle initiative était non seulement « *de faire sourire, mais aussi d'utiliser l'humour pour faire passer quelques idées toutes simples : si chacun y met un peu du sien, la vie devient beaucoup plus agréable pour tous* ». L'idée était surtout d'« *inciter les gens à se tourner vers l'autre plutôt que de*

l'ignorer ou de le craindre » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 146). Pour que cette initiative puisse perdurer dans le temps, les créateurs ont adapté ces scènes au format vidéo, permettant ainsi leur diffusion sur écran.

5.2.2 Par la médiation

Le recours à la médiation et à la résolution de conflits permet d'améliorer les relations et le climat au sein des communautés et contribue à un meilleur sentiment de sécurité en dénouant les éventuelles tensions existant entre citoyens. Aux côtés des exemples montréalais, vus dans le chapitre précédent, voici quelques initiatives inspirantes.

En Espagne, la municipalité de Sant Pere de Ribes a ouvert en 2002 un centre de médiation sociale, après le constat d'une détérioration des rapports entre voisins. Celui-ci vise à « *aider les habitants de la municipalité à résoudre leurs conflits dans un cadre protégé, avec des professionnels indépendants* » (CIPC, 2008b : 29). En favorisant une gestion positive des conflits, il entend entre autres encourager la cohabitation, le dialogue et la responsabilisation des citoyens afin qu'ils élaborent leurs propres solutions; l'objectif ultime étant une amélioration du sentiment de sécurité et de la qualité de vie urbaine. Lorsqu'un citoyen est confronté à un problème, il peut solliciter une médiation directement auprès du centre ou par l'entremise de la police locale ou du Bureau de services aux citoyens. Après évaluation de la demande, « *des réunions sont organisées avec les deux parties, séparément puis conjointement jusqu'à obtention d'un accord satisfaisant. L'accord est rédigé par écrit et chacune des parties impliquées signe un exemplaire. Le centre de médiation en garde une copie également* » (CIPC, 2008b : 29). Ce dernier présente en outre un volet Rue et Médiation, où les cas étudiés proviennent directement de la rue. Un des apports constatés du centre, depuis son implantation, est notamment le grand nombre de cas traités (60 %) qui ne sont pas à caractère judiciaire et qui n'auraient pas été résolus sans cette instance. Le fait de parvenir à un « Accord » dans 87,1 % des cas judiciaires mineurs l'amène par ailleurs à être considéré comme une bonne alternative aux instances judiciaires. En 2004, ONU-Habitat a en outre reconnu le centre de médiation sociale de la municipalité de Sant Pere de Ribes comme étant une *Bonne Pratique citoyenne*.

Un modèle quelque peu différent a été développé à Zwelethemba (Afrique du Sud). Celui-ci s'applique en effet non pas avec des professionnels indépendants, mais plutôt avec des personnes issues de la population locale. Au sein

des *Community Peace Centres* (centres communautaires pour la paix), « *un comité pour la paix, constitué de 5 à 20 membres de la population locale, aide les gens à trouver une solution à leurs différends. Le comité procède selon les procédures et les règles prescrites par un Code de bonne pratique afin d'assurer l'objectivité et la neutralité tout au long du processus. Ensemble, les membres du comité et les parties en cause élaborent un projet de résolution de conflits, en identifient les causes et en évaluent les conséquences* » (CIPC, 2008b : 25). Les centres communautaires pour la paix se sont en outre dotés de solides partenariats, notamment avec la police et les services sociaux, lesquels participent à l'organisation de la procédure de résolution de conflits. Des assemblées communautaires sont également organisées par les centres afin de résoudre collectivement des problèmes qui dépassent la seule résolution de conflits entre deux parties. Des projets concrets en sont généralement issus. Soutenu par des partenaires internationaux et sud-africains (dont des entreprises locales), un tel modèle est en mesure de fonctionner sans entraîner de coûts importants. « *À chaque rencontre d'un comité pour la paix, les participants reçoivent une rémunération pour leur travail, tirée de versements à même les ressources fiscales de la municipalité de même que les partenaires qui travaillent à la mise en œuvre du programme* » élaboré par le comité (CIPC, 2008b : 25).

Initiée en 1998 dans la communauté rurale nommée Zwelethemba, au nord de Cape Town en Afrique du Sud, cette initiative a connu un tel succès qu'elle est aujourd'hui implantée dans plus de 20 communautés d'Afrique du Sud. Un des apports constatés des comités pour la paix est notamment « *une nouvelle compréhension du rôle et de l'autonomie de la communauté [par ses habitants]. [...] L'élaboration de projets locaux par les comités et l'investissement de leurs ressources auprès des entreprises locales ont aussi contribué à l'économie locale et ont eu des conséquences favorables sur la cohésion et le développement local de la communauté et, donc, sur la sécurité et la paix sociale* » (CIPC, 2008b : 26). Ce modèle a été mis en œuvre depuis sur d'autres continents, notamment en Argentine, ce qui a permis de faire le constat qu'il était adaptable dans des contextes très différents. Des initiatives semblables sont actuellement en voie d'élaboration en Ouganda et dans d'autres régions d'Afrique du Sud. Les administrations de São Paulo et de Toronto s'y sont également montrées intéressées.

Par ailleurs, à Toronto (Canada), un mode original de résolution de conflits a été expérimenté par un organisme

caritatif canadien en 2004. *Peacebuilders international* a en effet voulu « *vérifier la croyance selon laquelle les cercles de conciliation, fondés sur des modèles traditionnels autochtones et des approches universelles, pourraient, une fois adaptés pour ne pas être spécifiques à une seule culture, aider à résoudre des conflits interculturels en zone urbaine et d'autres types de conflits émanant des conditions sexuelle et économique* » (CIPC, 2008b : 181). L'attention de *Peacebuilders* s'est en premier lieu portée sur le cas particulier des jeunes considérés à risque ou délinquants. Par le biais des cercles de conciliation, victimes, jeunes, familles et membres de la collectivité (représentants d'écoles, de la justice, etc.) sont incités à « *chercher des solutions mutuellement acceptables, fondées sur la confiance et la responsabilité civile* » (CIPC, 2008b : 181). Pour ce faire, chaque participant s'exprime autour du cercle selon un système de prise de parole permettant un accès égal, quelque soit son âge, sa culture ou son statut. Chacun est ainsi impliqué activement dans la discussion et la mise en place d'un projet de résolution de conflits durable, prenant en considération les intérêts de toutes les personnes concernées.

En collaboration avec la Fondation du droit de l'Ontario, un projet pilote a été mené par *Peacebuilders* dans les quartiers de St. James Town et de Regent Park de la municipalité de Toronto en 2004. Celui-ci ciblait des jeunes accusés en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents ou de la Loi sur la sécurité dans les écoles. La gestion du projet était prise en charge par un comité directeur communautaire. Sur 48 dossiers de cas complétés, 27 ont été réglés par les cercles. Cette expérience a entre autres permis de démontrer que les cercles (CIPC, 2008b : 182) :

- pouvaient « *éloigner davantage de jeunes du système de justice pénale* »;
- permettaient aux jeunes de « *participer à des discussions qui guérissent, en plus d'élaborer des plans d'action pour pouvoir gérer des situations stressantes ou difficiles, avec le soutien compréhensif de pairs, d'adultes et de professionnels* »;
- favorisaient le développement de relations « *entre les participants, dans leur collectivité et entre leur collectivité et les organismes gouvernementaux* »;
- formaient, qu'ils soient liés ou non au système juridique, « *une méthode d'intervention efficace, non seulement pour les enfants et les jeunes considérés à risque, mais également pour les gens ayant des besoins spéciaux, des handicaps, des difficultés d'apprentissage et des problèmes de santé* ».

Dans la foulée de ce projet pilote — qui s'est vu décerner en 2005 le prix national des services policiers — *Peacebuilders* a élaboré le programme *Youth Circles* à partir duquel de nouveaux projets ont été développés, en collaboration avec des organismes et des groupes communautaires, dans plusieurs autres quartiers de Toronto. Le programme est principalement subventionné par Justice Canada, en partenariat avec *Peacebuilders*, *St. Stephen's Community House Conflict Resolution Service*, *Pro Bono Lawn Ontario* (PBL0) et le Centre de toxicomanie et de santé mentale.

5.2.3 Par le rapprochement intergénérationnel et interculturel

On se connaît mal et les préjugés restent tenaces. Les tensions les plus vives tendent à être celles qui associent une dimension interculturelle et intergénérationnelle (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 109). En suscitant des interactions positives entre les générations, entre les cultures, une meilleure compréhension les uns des autres est possible. En ce sens, elles contribuent, tout comme les initiatives de médiation, à apaiser les éventuelles tensions qui minent la vie sociale et qui sont sources d'insécurité.

Dans la banlieue ouest d'Amsterdam (Pays-Bas), des pères marocains ont pris en 1998 l'initiative, après des événements violents impliquant des jeunes Marocains, d'aller vers les jeunes du quartier, de nouer des contacts avec eux et de leur donner des conseils en cas de besoin (Smeets, 2005 : 22). Ils sillonnent ainsi les rues, de 20 h à minuit, voire jusqu'à trois heures du matin quand il le faut, assurant une forme de contrôle social. Adultes et jeunes du quartier apprennent par ce biais à mieux se connaître et, par la discussion, les pères marocains, que l'on nomme « Pères de quartier », s'efforcent de transmettre aux jeunes certaines valeurs. Impliqués sur une base volontaire, ces pères sont soutenus par la municipalité. Dans la commune de Houthalen-Helchteren, en Belgique, la même initiative s'est étendue aux pères turcs (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 150). Ainsi les pères de quartier sillonnent la cité de Meulenberg ensemble, un Marocain et un Turc. En collaborant de cette façon, adultes marocains et turcs apprennent également à mieux se connaître. De telles initiatives se sont avérées particulièrement positives pour

prévenir les problèmes d'incivilités. Mais elles ont surtout (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 150) :

- donné « *l'occasion aux pères d'origine étrangère d'assumer des responsabilités et de valoriser leurs compétences sociales* »;
- contribué, grâce à ces contacts entre citoyens, à améliorer la cohésion sociale des quartiers concernés.

À Salaberry-de-Valleyfield (Québec), une initiative fort originale a été menée en 2006 par le Musée de société des Deux-Rives, en partenariat avec l'organisme communautaire *Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers*. Grâce à une subvention de Service Canada, le Musée a accueilli dix jeunes de la rue (âgés de 16 à 25 ans) afin qu'ils puissent découvrir leur patrimoine et exprimer leur vision de la société qui les entoure par la réalisation d'une exposition et d'un livre. Le projet visait également⁴² :

- à prouver aux jeunes qu'ils avaient leur place chez eux;
- à engendrer une réflexion sur les agissements des adultes face aux jeunes dits marginaux;
- et à faire voir à la population les côtés plus sombres de la région pour réfléchir sur ses responsabilités en tant que citoyen.

Pour ce faire, les jeunes ont participé pendant six mois à des ateliers patrimoniaux, culturels, techniques et sociaux. Ils ont ainsi pu développer de nouvelles habiletés en informatique, en graphisme, en rédaction, en photographie ou encore en recherche d'emploi. Ils ont également fait du montage d'exposition et participé à des cliniques de conservation préventive du patrimoine, qui furent notamment réalisées dans des centres commerciaux et des résidences pour personnes âgées. Au terme de ces six mois, les jeunes ont pu finalement présenter leur livre et leur exposition là où ils avaient l'habitude de se rassembler, soit dans un centre commercial.

Outre l'expérience significative vécue par les jeunes impliqués, le projet a également eu des répercussions positives dans la communauté. Il a d'abord suscité des mobilisations diverses du milieu telles qu'une implication de membres de la municipalité, dont le maire, et du milieu communautaire auprès des jeunes, ainsi qu'une attention médiatique. Présentée seulement un mois, l'exposition a permis de rejoindre environ 6 000 visiteurs.

Les nombreux commentaires laissés démontrent que les objectifs initiaux du projet ont bien été atteints. Un autre exemple significatif est celui des membres d'un groupe de personnes âgées qui, ayant été photographiés par l'un des jeunes et inclus dans l'exposition et le livre, vont désormais parler aux jeunes rassemblés en gang dans un parc de la ville, leur peur à leur égard ayant disparu.

En 2007, un deuxième groupe de jeunes a entamé un projet nommé dorénavant « de muséologie d'intervention sociale ». Cette fois-ci, le sujet exploré par les dix jeunes impliqués a été les préjugés. À partir de sessions de formation en patrimoine immatériel et plus spécifiquement à la prise de témoignages, les participants ont ainsi rencontré des personnes qui vivent des différences les amenant à subir des préjugés dans le but de créer un livre de 100 pages ainsi qu'une installation expographique de 1 600 pi² en plein cœur du centre-ville. À travers cette thématique, le projet voulait transmettre à la population la fierté pour cette belle diversité qui caractérise sa communauté.

Sur une note plus festive, la *Zinneke Parade* à Bruxelles (Belgique) est un autre exemple d'initiative à la faveur d'un rapprochement intergénérationnel et interculturel qui s'appuie sur les arts et la créativité des citoyens. La *Zinneke Parade* est un événement festif qui a lieu tous les deux ans à Bruxelles depuis 2000. Il s'agit d'une parade urbaine, imaginée et mise en œuvre par d'intenses collaborations entre habitants, associations, écoles et artistes, dont les quartiers présentant un enjeu social important en sont prioritairement les points de départ, et le centre-ville, le point d'arrivée. Les thèmes développés à chaque parade racontent les histoires des habitants de la ville. Une attention particulière est portée à ce que les habitants qui n'ont pas l'habitude de s'engager dans l'action publique et culturelle ou qui vivent de manière cloisonnée puissent y participer activement, comme les adolescents et les personnes âgées.

Un dernier exemple, celui d'un quartier de Liège (Belgique) où cohabitent environ 90 nationalités différentes. Après plusieurs incidents, le Service d'actions sociales a pris l'initiative de convier tous les habitants à une grande assemblée communautaire. Ce premier échange entre citoyens a permis de mettre en évidence « *la méfiance et l'ignorance réciproques dans laquelle vivaient les uns et les autres (jeunes et vieux, Belges et personnes d'origine étrangère...)* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 149). Depuis lors, des cafés-débats sont

⁴² Informations recueillies sur le site Web de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

organisés de façon à permettre aux habitants de se rencontrer et de se parler dans un climat serein. Un sujet différent, introduit par une courte représentation théâtrale préparée avec un groupe de jeunes, est débattu à chacune de ces rencontres : mixité culturelle, problèmes de communication, échec scolaire, etc. Le nombre d'incidents dans le quartier semble avoir sensiblement diminué depuis cette initiative.

5.2.4 Par le rapprochement entre citoyens et autorités

En privilégiant une plus grande proximité et un plus grand dialogue avec les citoyens, les institutions publiques ne peuvent qu'améliorer la confiance que ces derniers peuvent avoir envers elles. Or, ceci contribue grandement tant à la mobilisation des citoyens pour un environnement paisible et sécuritaire qu'à l'amélioration de leur propre perception de la sécurité dans leur milieu de vie.

Une telle démarche peut tout d'abord consister en un important travail de communication avec les citoyens sur les questions de sécurité publique.

La Ville d'Edmonton (Canada), par exemple, s'est dotée de plusieurs outils en vue d'assurer une communication efficace avec ses citoyens : un rapport annuel, un bulletin électronique *Safedmonton*, une série de conférences traitant des moyens de bâtir une communauté, une présence sur Facebook pour tenter « d'atteindre une nouvelle génération de citoyens préoccupés par la sécurité communautaire en mettant la technologie à contribution », etc. (IPC, 2008 : 20). L'Administration municipale s'est également montrée soucieuse de souligner et célébrer « la contribution de personnes et d'organisations aux efforts de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité » (IPC, 2008 : 20). Des activités publiques et des prix leur sont ainsi consacrés.

De nouveaux acteurs publics, jouant le rôle « d'intermédiaire », de guichet unique de la ville, peuvent constituer une autre façon de rapprocher les citoyens des institutions publiques.

En Seine-Saint-Denis (France), des « Femmes-relais » facilitent les relations entre les citoyens, particulièrement ceux des quartiers défavorisés, et les différentes institutions publiques (CIPC, 2008b : 27). Née de la volonté de femmes immigrantes ou issues de l'immigration à la fin des années 1980, l'activité des Femmes-relais consiste, outre la médiation socio-culturelle, à accompagner les résidents dans leurs

démarches institutionnelles, à offrir des services de traduction, à animer des réunions d'information sur le fonctionnement des institutions, à réaliser des activités festives, etc. Ces Femmes-relais « exercent au sein d'association à but non lucratif et bénéficient du statut d'adultes-relais qui permet notamment d'obtenir une part de financement de leur poste par l'État » (CIPC, 2008b : 27).

Dans le même esprit, la fonction de « correspondants de nuit » a été créée en 2004 à Paris (France). Le mandat s'y rattachant consiste à « fournir des services et assurer une présence la nuit pour les habitants des quartiers les plus défavorisés et construire ainsi la tranquillité publique avec les habitants » (CIPC, 2008b : 31). Les correspondants de nuit, dont le service est distinct de celui de la police, assurent des missions variées (CIPC, 2008b : 31) :

- l'accompagnement physique des personnes, « ce qui permet d'agir sur leur sentiment d'insécurité »;
- la veille matérielle et technique, « qui permet d'alerter les services techniques, dont les services techniques d'urgence, sur les dysfonctionnements techniques (voirie, propreté, épaves de véhicules, dangers physiques imminents) »;
- la veille sociale, « qui permet une écoute des personnes fragilisées, la communication d'information et l'orientation, voire l'alerte des services sociaux »;
- la médiation, « qui comporte deux volets : prévention des nuisances et incivilités et résolution des conflits entre usagers de l'espace public, entre personnes marginalisées, entre voisins ou familiaux ».

Le service des correspondants de nuit fonctionne aux heures où les services publics sont habituellement fermés, soit de 16 h à minuit, tous les soirs de l'année. Ces derniers sont facilement identifiables par leur tenue, qui inclut le port d'un brassard. Ils sont également facilement joignables par les citoyens. Un numéro de téléphone est en effet mis à la disposition des citoyens qui souhaitent les solliciter ou leur transmettre de l'information.

La première équipe parisienne de correspondants de nuit a vu le jour dans le 19^e arrondissement. Depuis, six équipes au total ont été mises en place dans six arrondissements, ce qui représente un effectif d'une centaine de personnes (dont un tiers de femmes). Les élus d'arrondissement pilotent localement le dispositif. Ils sont régulièrement tenus informés des activités de leur équipe, par l'entremise de fiches de signalement, rédigées quotidiennement par les correspondants de nuit, et de réunions de suivi. Ces fiches sont également acheminées auprès d'un bureau central qui se charge de les

transmettre aux services ou partenaires compétents. Ainsi, un suivi et une évaluation constante des activités des correspondants de nuit sont effectués de façon à les réorienter ou à régler les difficultés rencontrées. Un étroit partenariat est par ailleurs entretenu avec la police, les bailleurs de fonds sociaux, les services techniques et les services sociaux. Plus localement, des relations avec les acteurs de terrain sont développées en fonction des besoins et problématiques rencontrés par les correspondants de nuit dans chaque quartier. « *Des protocoles d'échange d'information sont établis avec chaque partenaire pour faciliter ces relations* » (CIPC, 2008b : 32).

Plusieurs évaluations du travail des correspondants de nuit ont été réalisées depuis l'implantation du dispositif. Il en ressort globalement que leur présence rassure, même si seule une minorité de citoyens fait appel à leurs services. La Ville de Paris entend augmenter le nombre d'équipes de façon à couvrir six nouveaux arrondissements. Une réflexion est aussi en cours « *sur la création d'un dispositif de jour dans les parcs et jardins, dans les ensembles immobiliers sociaux ou aux abords des collèges sensibles* » (CIPC, 2008b : 32).

Une initiative plus localisée puisque menée par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (Belgique) s'y apparente quelque peu. En effet, la société de transport a mis en place des stands d'accueil, baptisés « ambassades de prévention », dans ses stations de métro particulièrement touchées par la délinquance et l'insécurité (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 147). Cogérés avec des associations partenaires, ces ambassades visent à assurer une présence humaine bienveillante dans le métro. « *Elles cherchent ainsi à éviter le climat d'anonymat qui favorise les désordres sociaux et les actes de (petite) délinquance. Elles sont aussi chargées de nouer le dialogue avec des groupes de jeunes adolescents qui ont tendance à utiliser les stations de métro comme lieux de rencontre et de leur proposer des activités* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 147).

Les initiatives citées ci-après présentent, pour leur part, des façons de faire qui contribuent grandement à instaurer un dialogue fécond entre les citoyens et les institutions publiques, plus particulièrement avec la police.

À Chicago (États-Unis), cinq districts de police ont mené en 1993 un projet pilote de résolution de problèmes basée

sur la participation de la communauté. Les unités de patrouille de chacun de ces districts ont tenu des réunions mensuelles « *rassemblant les policiers, les prestataires de services et les résidents afin d'identifier et d'analyser les défis liés à la criminalité locale* »⁴³. Des projets s'attaquant aux facteurs liés à ces défis ont consécutivement été planifiés et pilotés avec la communauté et les instances publiques qui pouvaient contribuer à changer la situation. Afin qu'une telle démarche puisse être réellement utile, une attention a été portée à ce que « *la municipalité s'approprie le programme et qu'elle rende ses ressources accessibles aux équipes de patrouille afin que celles-ci puissent faire face de façon plus efficace aux préoccupations qui se manifestent à l'échelle des quartiers* »⁴⁴.

Ces districts pilotes ont ensuite été comparés à d'autres districts de police semblables de la municipalité. L'étude a notamment fait le constat :

- d'une amélioration de la confiance de la population à l'égard de la police, notamment chez les groupes ethniques minoritaires;
- d'une réduction des actes criminels et de vandalisme.

Il a donc été décidé d'étendre l'expérience à l'ensemble de la municipalité. Des évaluations ont à nouveau été effectuées entre 1993 et 2002 et ont entre autres démontré que⁴⁵ :

- la peur liée à la criminalité avait diminué de 20 % chez les groupes les plus craintifs face à la criminalité et à la victimisation (ex. : les femmes et les aînés);
- des améliorations importantes avaient pu être notées concernant la perception des Afro-américains à l'égard de la conduite policière.

À Herent (Belgique), une approche similaire à celle de Chicago est menée depuis 2004 dans la zone de police Herent-Kortenbergh (HerKo), à la différence près qu'elle n'est pas prioritairement axée sur la résolution de problèmes. Les rencontres, baptisées « *politiecafés* » (ou « cafés citoyens »), ont essentiellement une visée relationnelle, c'est-à-dire « *apprendre aux citoyens et à la police à dialoguer et à mieux se connaître. Car on ne peut avoir confiance que dans des gens qu'on connaît* » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 157). Il est donc possible qu'à l'issue de ces rencontres, le seul apport soit que les citoyens

⁴³ Informations recueillies sur le site Web de l'Institut pour la prévention de la criminalité.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

repartent « avec l'idée qu'en fait, les choses vont encore relativement bien dans leur quartier » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 157).

Ces cafés citoyens sont préparés et organisés selon la méthode américaine du « world café » : « les participants se rencontrent dans une atmosphère détendue, s'installent par tables de cinq et débattent du thème de la soirée. Les résultats de cette discussion sont notés sur les nappes en papier. Au bout d'un certain temps, on change de table et on engage un nouveau dialogue avec d'autres interlocuteurs. À l'issue de la soirée, les principales idées sont structurées et, le cas échéant, quelques engagements concrets sont pris » (Fondation Roi Baudouin, 2006 : 157). Les agents des équipes d'intervention y participent au même titre que les agents de quartier. L'Administration municipale est également présente. Après la rencontre, les organisateurs (police, citoyens représentants, secteurs associatifs locaux, Administration municipale) en font une évaluation commune : on peut alors aborder, par exemple, avec les décideurs municipaux, les problèmes qui ont émergé des discussions. Il s'agit donc là d'un moment qui, au rythme des rencontres, s'est vu considéré comme une phase importante du processus.

Certains cafés citoyens sont adressés à l'ensemble de la population, d'autres peuvent être destinés à des quartiers ou à des publics plus précis (jeunes, aînés, etc.). La première édition de ces cafés a vu la participation de près de 300 personnes tandis que les réunions plus ciblées ont de façon générale attiré entre 60 et 90 participants.

Une méthode particulière a été appliquée dans le cadre des cafés citoyens de Herent en vue de créer des échanges fructueux. L'initiative suivante présente, pour sa part, un autre outil permettant l'élaboration de solutions pratiques aux problèmes communautaires soulevés lors de rencontres comme celles susmentionnées.

À *Humberside* (Royaume-Uni), les organisateurs des réunions publiques regroupant les membres de la communauté et les organismes qui travaillent en prévention de la criminalité se sont dotés d'une trousse en vue de guider la résolution de problèmes. *The Humberside Community Problem Solving Kit* est constitué de « quatre tableaux blancs de formes géométriques différentes, chacun symbolisant une étape du processus » (CIPC, 2008b : p.14). Voici, à titre d'exemple, des descriptions de certains de ces tableaux (CIPC, 2008b : p.14-15) :

1. Le cercle « Nos enjeux » et l'échelle « Nos priorités »

Le premier tableau indique un cercle, divisé en portions. Sur chaque portion est indiqué un enjeu identifié par la communauté. La forme circulaire garantit que les enjeux

ne sont pas considérés selon un ordre hiérarchique. Une fois les enjeux identifiés, chaque participant vote pour déterminer un ou deux sujets qu'il juge plus importants. Puis un ordre de priorité est établi en fonction du nombre de voix que chaque enjeu a récolté, puis les problèmes sont énumérés sur une échelle verticale.

2. Le triangle « Notre problème ».

Le premier enjeu priorisé est alors transcrit sur un autre tableau au-dessus d'un triangle. Les facteurs associés à ce problème sont inscrits à l'intérieur du triangle, et les solutions ou les mesures possibles qui viennent à l'esprit des participants sont inscrites à l'extérieur du triangle.

3. Le plan d'action « Notre plan ».

La dernière étape correspond à la concrétisation des idées générales exprimées plus tôt. À cette étape, la discussion se concentre sur les moyens de mise en œuvre d'un plan d'action, la détermination des partenaires, l'évaluation du budget requis, etc.

L'information recueillie lors de ce processus est ensuite compilée dans un livret. Grâce à cette trousse, des réponses à chaque situation spécifique peuvent être adaptées à la réalité des communautés, favorisant en même temps leur implication dans la résolution de leurs problèmes.

Finalement, l'initiative suivante confère un rôle particulier aux jeunes fort inspirant en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité.

Dans le Plan de sécurité communautaire de *Toronto* (Canada), l'implication des jeunes est considérée comme « un élément essentiel à la réussite des initiatives visant à améliorer la sécurité et le bien-être de la collectivité » (IPC, 2008 : 40). Aussi la Commission du maire sur la sécurité intègre-t-elle deux représentants des jeunes afin que ce groupe puisse avoir une voix au chapitre dans le processus décisionnel. La Ville a également réalisé diverses démarches visant à favoriser la participation des jeunes sur les questions de sécurité publique, telles que (IPC, 2008 : 40) :

- des conférences « en vue de permettre aux jeunes et à leurs représentants de s'exprimer sur les sujets de l'exclusion sociale et de la violence dans leur vie »;
- une campagne en 2004, intitulée *Involve Youth*, qui visait à « inciter les organisations communautaires à faire participer les jeunes au processus décisionnel. Deux guides ont été produits, présentant certaines stratégies axées sur l'implication des jeunes et sur la conception de programmes signifiants à leur intention ».

■ Chapitre 6

Nos recommandations

Inscrite dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la sécurité constitue un droit fondamental pour tout citoyen et citoyenne montréalais. Or, l'insécurité des uns peut, comme nous l'avons vu, affecter celle des autres, en l'occurrence de certains jeunes Montréalais. Il apparaît donc essentiel que l'action municipale porte attention à l'impact que certaines de ses interventions peuvent avoir sur certains groupes et d'y remédier. Par ailleurs, l'insécurité étant un phénomène complexe, une action municipale combinant diverses approches d'intervention est à privilégier. Cela est le cas de l'actuelle stratégie municipale déployée en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité. Toutefois, le présent avis a révélé des éléments qui nécessiteraient d'être améliorés ou renforcés et qui, de plus, pourraient quelque peu pallier les effets de la problématique d'insécurité associée aux jeunes. Dans cette optique, tout en ayant conscience que l'espace public demeure un espace du risque et qu'à cet égard, on ne peut présumer répondre totalement à la question de la sécurité urbaine, le CjM souhaite émettre les recommandations suivantes :

1. Améliorer les possibilités de recours dans les espaces publics

Doter l'espace public de moyens permettant aux citoyens de trouver assistance concourt à réduire les risques de victimisation, tout comme à améliorer la perception du citoyen à l'égard des lieux ciblés par de telles mesures et ainsi à favoriser un meilleur sentiment de sécurité dans ces espaces. Les jeunes Montréalais en ont notamment fait mention lors du sondage et des consultations publiques. De ce fait, le CjM recommande, entre autres :

- D'augmenter l'installation de téléphones publics dans les espaces publics, particulièrement dans les parcs jugés problématiques, ou encore une présence bienveillante (gardiens de chalet, intervenants de milieu, etc.);
- D'étendre aux entrées et sorties des stations de métro les mêmes systèmes d'assistance qui existent sur les quais de métro.

2. Continuer à améliorer l'aménagement et l'animation des espaces publics

Un espace public aménagé de façon à pouvoir savoir où l'on est et où l'on va, voir et être vu-e, entendre et être entendu-e, et de façon à en favoriser l'animation et la fréquentation par des personnes de tout âge, contribue grandement, aux yeux des jeunes Montréalais, à en faire un espace public sécuritaire. Autant dans le sondage qu'aux consultations publiques, il est toutefois apparu que plusieurs espaces publics montréalais ne répondaient pas véritablement à ces critères. Aussi, le CjM recommande de :

- Promouvoir davantage le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, en particulier auprès des comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements et des villes liées;
- Intervenir davantage sur l'éclairage des espaces publics, par des jeux de lumière, par exemple, de façon à changer favorablement la perception du lieu en soirée et de ses abords, ou encore, par l'installation d'éclairages écologiques ou intermittents qui s'allumeraient au passage des gens, dans les ruelles notamment;
- Mettre en place des miroirs de sécurité dans les espaces publics jugés problématiques, par exemple, à certaines intersections, ruelles et tunnels piétonniers;

Pour l'animation, des mesures municipales ou corporatives peuvent être développées et, pour certaines, venir appuyer des initiatives collectives locales intégrant la population, de façon à ce que l'animation des espaces concernés puisse perdurer au travers de l'appropriation qui en serait faite par les citoyens. Le CjM recommande à cet effet de :

- Susciter davantage d'animation dans les espaces publics, notamment dans les parcs, à des heures plus tardives, qu'elle soit sous une forme encadrée ou libre;

Il serait, à cet égard, avantageux de :

- Faciliter l'obtention de permis pour une utilisation plus efficiente des infrastructures publiques destinées aux activités culturelles, ludiques et sportives;
 - Prolonger les heures d'ouverture des parcs.
- Rendre les déplacements en transport en commun plus conviviaux, en développant un environnement apaisant pour les utilisateurs, par exemple en diffusant de la musique classique dans les stations de métro;
 - Encourager, à l'échelle des arrondissements et des villes liées, l'implication citoyenne à l'amélioration des espaces publics par le biais d'incitatifs :
 - Pour les ruelles, par exemple, un concours des plus belles ruelles pourrait être lancé et inclure un volet sur l'éclairage, notamment. Il y aurait toutefois lieu que les arrondissements et les villes liées s'assurent d'intervenir, au préalable, sur les ruelles problématiques.
 - Pour les parcs, par exemple, une corvée de nettoyage pourrait être organisée, au début de la belle saison, en sollicitant tant les résidents des abords des parcs que les jeunes qui l'utilisent, les policiers et le personnel municipal. L'argent recueilli de la vente des rebuts récupérés pourrait être utilisé à la concrétisation d'un projet défini au préalable par l'ensemble des participants. Ce projet pourrait notamment avoir pour objectif de rendre le lieu plus sécuritaire. Des ateliers de plantation pourraient, dans le même esprit, être proposés.
 - Publiciser les initiatives citoyennes existantes.

3. Favoriser une meilleure cohésion sociale

Favoriser une meilleure cohésion sociale, c'est atténuer les tensions inhérentes à la vie sociale, c'est susciter une meilleure connaissance d'autrui, favorable au développement d'une solidarité de proximité, à un contrôle social informel et, en conséquence, c'est favoriser un meilleur sentiment de sécurité dans l'espace public, notamment lorsque l'insécurité se joue dans le décalage des perceptions que l'on peut avoir les uns des autres. Aux yeux des jeunes Montréalais consultés, et au regard de la présente analyse, il y aurait lieu de renforcer les initiatives existantes et d'en développer de nouvelles en la matière. Les recommandations suivantes du CjM suggèrent ainsi différentes façons d'agir en faveur d'une meilleure cohésion sociale, soit :

3.1 *Susciter un rapprochement intergénérationnel et interculturel*

Un tel rapprochement pourrait notamment être encouragé :

- En soutenant les projets ou programmes qui favorisent le dialogue, les contacts intergénérationnels et interculturels, notamment entre jeunes et parents (plus d'activités gratuites pour les familles, par exemple) et entre jeunes et citoyens insécurisés (par le bénévolat, par exemple);

- En suscitant la création de projets sociaux et artistiques centrés sur la participation et l'interaction entre les citoyens, tout comme entre les citoyens et la Ville, à l'exemple du projet de muséologie d'intervention sociale à Salaberry-de-Valleyfield ou de la *Zinneke Parade* à Bruxelles⁴⁶;
- En soutenant les initiatives de citoyens ou de groupes de citoyens, comme celle des pères marocains à Amsterdam⁴⁷ visant à aller vers les jeunes de leur quartier, à nouer des contacts avec eux et, par la discussion, à transmettre aux jeunes certaines valeurs.

3.2 *Susciter un rapprochement entre les citoyens et les autorités*

Un tel rapprochement pourrait notamment être favorisé :

- En ayant le souci, dans le cas de la Commission d'agglomération sur la sécurité publique, de continuer à consulter les jeunes Montréalais;
- En instaurant dans les arrondissements et les villes liées une activité régulière consistant à prendre une « marche avec la mairesse ou le maire » dans chacun des quartiers, afin de favoriser l'expression par les citoyens des problèmes qu'ils rencontrent et à échanger sur ces sujets avec leur élu-e (comme cela se fait déjà dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie);
- En organisant dans les arrondissements et les villes liées des rencontres régulières entre les citoyens et les autorités (dont le service de police), en incluant les jeunes, à l'exemple des Cafés citoyens d'Herent en Belgique⁴⁸;

De telles rencontres pourraient être initiées par les Tables de concertation en sécurité urbaine. Elles pourraient se tenir à une date fixe, par exemple tous les premiers samedis du mois, dans un lieu à la fois convivial et utilisé par les citoyens, comme les bibliothèques municipales ou encore les centres culturels. Elles pourraient rassembler des élus, des fonctionnaires municipaux, des policiers œuvrant sur le terrain, des intervenants communautaires et des citoyens. Le thème de chacune des rencontres pourrait être introduit par une courte représentation théâtrale préparée, par exemple, en collaboration avec l'organisme *Mise au jeu*, dont l'intervention inclut la participation active du public. Pour rejoindre les jeunes les plus concernés, des intervenants comme l'équipe de médiation BUMP de la Petite-Bourgogne (dans le cas, par exemple, de l'arrondissement Sud-Ouest), pourraient constituer des collaborateurs de choix.

- En accentuant, selon le contexte de chaque arrondissement ou ville liée, le travail de terrain des agents sociocommunautaires auprès des jeunes et leur participation aux tables de concertation et autres comités jeunesse;
- En s'assurant que les policiers fassent preuve de plus de nuances dans leur intervention et leur attitude lorsqu'ils doivent répondre à une plainte de citoyen à l'égard de jeunes, notamment issus des minorités visibles;
- En poursuivant la formation des policiers sur la gestion de la diversité, en intégrant les particularités liées à la jeunesse et aux différentes réalités vécues par les jeunes Montréalais, de façon à mieux interagir avec ces derniers et ainsi permettre une meilleure communication entre jeunes et policiers;
- En se penchant sur les différentes options d'intervention autres que l'amende, dans le cas d'actes de flânage notamment.

⁴⁶ Cf. chapitre 5, point 5.2.3.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Cf. chapitre 5, point 5.2.4.

3.3 Avoir recours, au besoin, à la médiation sociale

Il y aurait notamment lieu de :

- Favoriser la médiation sociale dans le cas de plaintes de citoyens à l'égard de jeunes.

Pour ce faire, chaque arrondissement et ville liée, ou du moins ceux où l'insécurité associée aux jeunes est plus sensible, pourrait être doté d'une équipe ou d'un espace voué à cet effet, tel un centre de médiation sociale.

4. Déconstruire les préjugés et responsabiliser les citoyens

Au plan de la problématique d'insécurité associée aux jeunes, il apparaît essentiel, parallèlement aux actions favorisant une meilleure cohésion sociale, de pouvoir démythifier et rétablir certains faits sur les jeunes, particulièrement sur les attroupements de jeunes. En ce sens, le CjM recommande de :

- Développer une campagne de sensibilisation visant à déconstruire les préjugés envers les jeunes;

La formule de l'événement jeunesse, réalisé au mois de janvier 2009, pourrait être reprise, en présentant les initiatives de jeunes Montréalais. Divers outils pourraient également être élaborés, comme une vidéo, à l'intention des grands médias. Plus localement, des initiatives telles que celles réalisées à Charleroi, en Belgique⁴⁹, et plus récemment, dans le quartier Saint-Michel à Montréal⁵⁰, pourraient être développées et largement diffusées.

Il apparaît également essentiel de responsabiliser les citoyens face aux devoirs inhérents à la vie sociale et de renforcer leur emprise sur leur sécurité ou du moins sur la manière dont ils la perçoivent, en les sensibilisant aux divers risques que peut comporter la vie urbaine. Le CjM recommande à cet effet de :

- Développer une campagne de sensibilisation auprès des Montréalais, dont les jeunes, portant sur les devoirs du citoyen et qui promouvraient notamment le civisme et le respect mutuel;
- Poursuivre et multiplier les actions de prévention relatives aux risques de victimisation, particulièrement présents chez les jeunes, surtout à l'égard des jeunes filles et des jeunes âgés de 12 à 17 ans (agression sexuelle, taxage, intimidation, etc.).

5. Intervenir davantage auprès des jeunes

Il apparaît finalement primordial, aux yeux des jeunes Montréalais consultés, et au regard de la présente analyse, d'intervenir davantage auprès des jeunes, particulièrement auprès de ceux marginalisés ou à risque de marginalisation, de façon à ce qu'ils puissent avoir et sentir qu'ils ont leur place dans la communauté. Le CjM recommande à cet égard de :

- Maintenir en bon état, moderniser et adapter les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs existantes, et les publiciser davantage ainsi que les services s'y rattachant destinés aux jeunes;
- Développer de nouvelles infrastructures sportives, culturelles et de loisirs, particulièrement auprès des 18-30 ans, lesquelles apparaissent largement déficientes et souvent peu accessibles;

⁴⁹ Cf. chapitre 5, point 5.1.1.

⁵⁰ De jeunes Michelois, avec le soutien de la Maison des jeunes Par la Grand'Porte, ont réalisé et lancé un documentaire intitulé *Saint-Michel : images et réalités*, qui parle de leur réalité.

- Dépasser l'objectif occupationnel dans l'offre d'activités en favorisant la participation des jeunes au processus de planification et d'organisation de leurs loisirs;
- Rendre davantage disponibles des lieux de socialisation pour les jeunes en veillant, par exemple, à ce que, lors de l'aménagement ou de la rénovation d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs, un espace jeunesse soit intégré;

Il pourrait s'agir, par exemple, d'un café jeunesse accessible, permettant l'anonymat, n'obligeant pas à la consommation, doté d'heures d'ouverture adéquates et qui serait ouvert à tous, jeunes et adultes, peu importe leur origine culturelle, leur orientation sexuelle, etc.

- Augmenter le nombre d'intervenants de milieu dans certains secteurs, améliorer leurs conditions de travail et assurer leur pérennité;
- Soutenir les projets et programmes des organismes communautaires jeunesse existants en assurant un financement récurrent ou par projet plus important;
- Obtenir une implication active du gouvernement du Québec, notamment pour le soutien financier, particulièrement en ce qui a trait aux initiatives montréalaises touchant les phénomènes socio-urbains : lutte à la pauvreté, lutte contre l'itinérance et les gangs de rue, etc.;

Le CjM considère enfin qu'il serait particulièrement pertinent :

- De créer un portail jeunesse sur le site Web de la Ville de Montréal qui permettrait aux jeunes Montréalais de prendre connaissance de ce qui se fait dans leur quartier ou ailleurs à Montréal et de s'exprimer;
- Et de veiller à bien publiciser ce site tant auprès des jeunes qu'auprès de la population en général.

Conclusion

Bien que Montréal soit considérée comme une ville sécuritaire, être et se sentir en sécurité dans les espaces publics montréalais n'apparaît pas faire partie du quotidien de tout un chacun. Cette réalité complexe qu'est l'insécurité, incluant à la fois une dimension objective et subjective, présente tout un défi d'intervention et, malgré les efforts municipaux déployés, nombre de citoyens, dont de jeunes Montréalais, ne se sentent pas complètement en sécurité à Montréal.

Le présent avis révèle que l'insécurité se joue entre autres dans le décalage des perceptions que l'on peut avoir les uns et des autres. Alors que les tendances récentes de la criminalité à Montréal démentent l'image d'une jeunesse délinquante, les jeunes, plus particulièrement les attroupements de jeunes, constituent à des degrés divers une source d'insécurité dans les espaces publics montréalais. Sans pour autant nier le comportement délinquant de certains jeunes, cette perception, qui ne date pas d'hier, semble aujourd'hui exacerbée par de nouvelles réalités urbaines telles que l'individualisme moderne, le contexte multiculturel, la logique de fonctionnement des médias et l'image des jeunes qu'ils véhiculent, etc. Dans un tel contexte, où se mêlent réalité et perception impliquant diverses catégories de la population, la réponse municipale se doit de rassurer les citoyens insécurisés sans toutefois stigmatiser un groupe dont seule une minorité cause réellement problème. Or, certaines actions municipales, en intervenant sur tous les jeunes confondus, apparaissent affecter une part des jeunes Montréalais à un tel point qu'au ressentiment, s'adjoint un sentiment d'insécurité à l'égard des personnes en autorité.

Au-delà de l'impact induit par l'insécurité de certains citoyens sur certains jeunes, le sondage et les consultations publiques ont par ailleurs mis en évidence d'autres facteurs intervenant sur le sentiment de sécurité des jeunes Montréalais dans l'espace public : les possibilités de recours, la propreté, l'éclairage, l'aménagement, l'animation et la fréquentation des espaces publics par des personnes de tout âge, tout comme le respect mutuel entre usagers de l'espace public, ont particulièrement été évoqués. Or, pour les jeunes Montréalais, certains espaces publics de Montréal apparaissent à cet égard particulièrement déficients, à savoir les ruelles, les parcs et le réseau de transport en commun. Nombreux sont ceux qui ont notamment connu des expériences de victimisation dans ces lieux publics. Les jeunes constituent d'ailleurs le groupe d'âge qui affiche le plus haut taux de victimisation au sein de la population.

De par la place singulière qu'occupent les jeunes Montréalais au sein du thème de la sécurité des espaces publics, en étant à la fois source et victimes d'insécurité, il apparaît pour le CjM essentiel d'y porter une attention particulière et d'assurer une intervention qui en tienne compte. Outre des améliorations à apporter à l'aménagement, à l'animation des espaces publics et aux possibilités de recours dans ces espaces, susciter des interactions positives entre les générations, entre les cultures, une meilleure compréhension les uns des autres, privilégier une plus grande proximité et un plus grand dialogue entre les citoyens et les autorités contribueraient à apaiser les éventuelles tensions qui minent la vie sociale et qui sont des sources d'insécurité. Acquérir de nouvelles habiletés de façon à renforcer l'emprise des citoyens sur leur sécurité ou du moins sur la manière dont ils la perçoivent, en démythifiant ou en rétablissant certains faits sur les jeunes, par exemple, ou encore en sensibilisant les citoyens, dont les jeunes, aux divers risques que peut comporter la vie urbaine serait également à développer ou à renforcer. De même, il apparaît primordial de donner davantage aux jeunes l'opportunité de s'investir dans des activités valorisantes, de se retrouver entre pairs dans des lieux qu'ils pourraient s'approprier, de s'exprimer et d'être informés des ressources qui leur sont dédiées de façon à ce qu'ils puissent avoir et sentir qu'ils ont leur place dans leur communauté. Tout ceci contribuerait finalement grandement tant à la mobilisation des citoyens pour un environnement paisible et sécuritaire qu'à l'amélioration de leur propre perception de la sécurité dans leur milieu de vie.

Par le biais de cet avis, le CjM espère donc avoir fourni des pistes de solution inspirantes — reflet du point de vue des jeunes Montréalais — aux élus municipaux et aux représentants de l'Administration, en vue d'améliorer le sentiment de sécurité des Montréalais et Montréalaises à l'égard des espaces publics de leur ville.

Annexe 1

Énoncé de principes en matière d'occupation de l'espace public – Ville de Montréal

ATTENDU QUE la Ville de Montréal concourt aux libertés et droits fondamentaux exercés dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est dotée d'une Charte montréalaise des droits et responsabilités;

ATTENDU QUE chaque citoyen et chaque citoyenne de la Ville de Montréal a la responsabilité de ne pas porter atteinte à la pleine réalisation des droits des autres, à défaut de quoi la qualité de vie et la dignité de chacune et de chacun sont compromises;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal entend engager les élus, son personnel, ses sociétés paramunicipales et les sociétés contrôlées par la Ville dans une démarche destinée à la promotion et à la protection de la citoyenneté inclusive;

ATTENDU QUE les citoyens ont la responsabilité avec la Ville d'être les promoteurs des valeurs civiques qui favorisent la sécurité dans la ville, les rapports de bon voisinage et le respect des milieux de vie.

La Ville souhaite réaffirmer son positionnement en matière d'occupation des espaces publics et de la gestion des incivilités, en proposant un cadre stratégique. De cette manière, la Ville souhaite s'assurer d'une meilleure intégration, pondération et cohérence de ses interventions, que ce soit dans le domaine de la prévention, de l'intégration sociale ou ultimement, de la répression.

Pour ce faire, la Ville s'engage à :

- › préconiser un partage inclusif de l'espace public en s'assurant du respect des lois et des règlements, en préservant le sentiment de sécurité des résidants riverains, des commerçants et de tous les utilisateurs de l'espace public et du bien public;
- › encourager la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens;
- › favoriser le dialogue, la concertation, l'établissement de partenariats avec les citoyens ainsi qu'avec les intervenants communautaires, institutionnels et privés;
- › initier, accompagner ou soutenir des projets dédiés à la cohabitation sociale et à la réinsertion des personnes marginalisées sous réserve des ressources disponibles et du respect des juridictions municipales;
- › dans la mesure du possible, préserver les liens entre les personnes vulnérables et les ressources qui leur sont destinées afin d'éviter de les fragiliser davantage.

■ Annexe 2

Questionnaire transmis à l'ensemble des responsables du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine – Tandem, des répondants jeunesse ainsi que des répondants municipaux locaux en matière de sécurité urbaine des arrondissements.

1. Est-ce que les jeunes constituent une source importante d'insécurité dans l'espace public de votre arrondissement? Est-ce différent d'un quartier à l'autre?
2. Pour quelle(s) raison(s) constituent-ils une source d'insécurité dans votre arrondissement, dans quel(s) quartier(s)?
3. Les jeunes sont-ils également source d'insécurité pour d'autres jeunes dans l'espace public de votre arrondissement ou de tel(s) quartier(s)? Si oui, dans quel cas en particulier?
4. Face à cette insécurité, quels sont les principaux comportements et demandes de sécurité des résidents de votre arrondissement ou de tel(s) quartier(s)?
5. Quelles sont, en réponse, les actions développées par votre arrondissement et ses partenaires?
6. Avez-vous déjà eu connaissance de témoignages de jeunes qui se sentaient insécurisés face aux comportements ou mesures adoptés? Si oui, de quel(s) comportement(s) ou mesure(s) s'agissait-il?

Annexe 3

Sondage sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais

Un total de 1 022 questionnaires a été complété lors du sondage effectué au courant de l'automne 2008.

Methodologie

Mode d'élaboration du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré en s'appuyant sur des exemples de sondage utilisés par les organismes en sécurité urbaine tels que Tandem. Celui-ci a ensuite fait l'objet de tests auprès de notre population cible, soit les jeunes Montréalais âgés de 12 à 30 ans, par l'intermédiaire de la Maison des jeunes La Piaule (pour valider le questionnaire auprès des 12-17 ans) et de l'Université de Montréal (pour valider le questionnaire auprès des 18-30 ans). Sa version finale a ensuite été approuvée par les membres du CjM. Ledit questionnaire comporte 24 questions, dont trois ouvertes.

Mode de collecte

Disponibles en versions française et anglaise, les questionnaires ont été diffusés sur l'ensemble du territoire montréalais auprès de divers organismes et institutions jeunesse. Sa diffusion a entre autres été facilitée par la contribution active des répondants jeunesse des arrondissements ainsi que des membres du CjM. Les jeunes présents à la *Journée des jeunes Montréalais*, tenue le 20 septembre 2008, les élèves de neuf écoles secondaires, les étudiants de quatre cégeps et d'une université ont notamment été sondés en personne. Une version électronique du sondage a également été diffusée auprès de divers réseaux, dont celui de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse, de l'Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal, des carrefours jeunesse emploi, du Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal et de la Jeune chambre de commerce de Montréal. La collecte des données s'est déroulée du 20 septembre 2008 au 5 janvier 2009.

Représentativité

Bien que le mode de collecte adopté ciblait les jeunes Montréalais dans toute leur diversité, nous ne pouvons toutefois affirmer que la représentativité de l'ensemble des jeunes Montréalais âgés de 12 à 30 ans soit assurée. Le sondage permet néanmoins de relever des représentations collectives propres à la jeunesse montréalaise.

Profil des répondants

Sexe

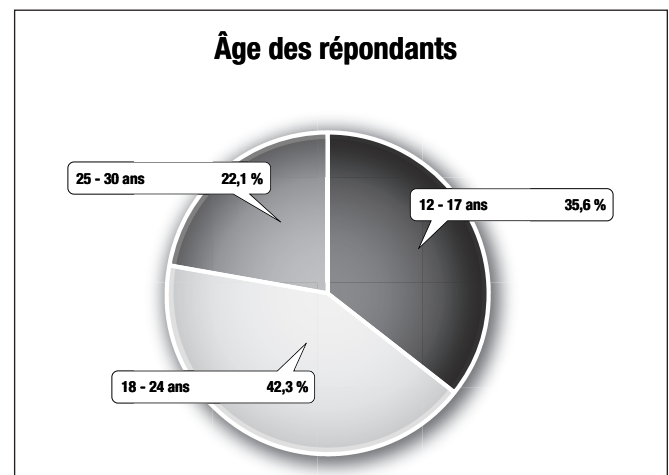
Les jeunes femmes représentent près des deux tiers de notre échantillon :

- 619 femmes (60,6 %) et 403 hommes (39,4 %) ont répondu à notre sondage.

Âge

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans constituent la part la plus importante de l'échantillon, suivi de ceux âgés de 12 à 17 ans, puis finalement de ceux de 25 à 30 ans :

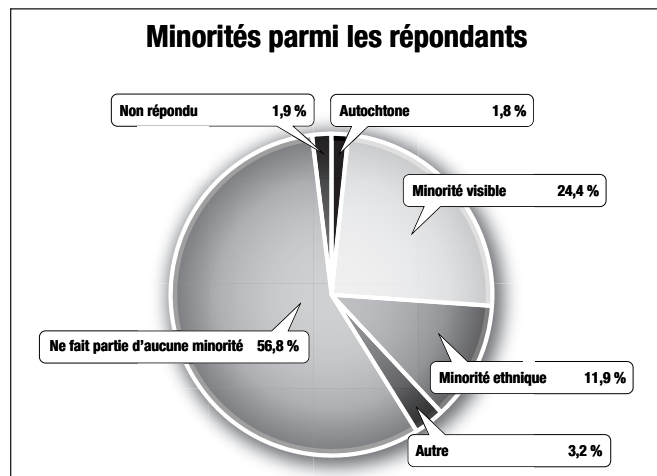
- Sur un total de 1 022, 364 répondants sont âgés de 12 à 17 ans (35,6 %), 432 de 18 à 24 ans (42,3 %) et 226 de 25 à 30 ans (22,1 %).



Minorités

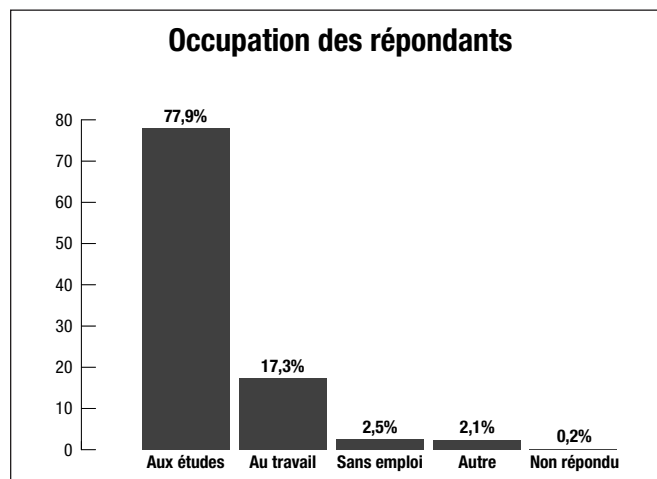
Parmi les répondants, près de la moitié (41,3 %) font partie d'une minorité :

- 1,8 % des répondants se disent autochtones, 24,4 % issus de minorités visibles, 11,9 % de minorités ethniques et 1,2 % d'autres minorités.



Occupation

Plus des trois quarts (796, soit 77,9 %) des répondants étaient aux études au moment où ils ont complété le sondage.



Provenance

La majorité des répondants résidaient dans l'un des arrondissements de la Ville de Montréal au moment où ils ont complété le sondage :

- Sur un total de 1 022 répondants, 944 (92,4%) résidaient à Montréal et 78 (7,6 %) dans une autre ville sur l'île de Montréal.

Le nombre de répondants par arrondissement ainsi que celui dans les autres villes de l'île est répartis comme suit :

Répartition géographique des répondants montréalais par arrondissement

	Nbre	%
Ahuntsic-Cartierville	75	7,3
Anjou	16	1,6
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	149	14,6
Lachine	7	0,7
LaSalle	18	1,8
Le Plateau-Mont-Royal	61	6,0
Le Sud-Ouest	49	4,8
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	9	0,9
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	116	11,4
Montréal-Nord	35	3,4
Outremont	39	3,8
Pierrefonds-Roxboro	6	0,6
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	31	3,0
Rosemont—La Petite-Patrie	91	8,9
Saint-Laurent	70	6,8
Saint-Léonard	23	2,3
Verdun	41	4,0
Ville-Marie	26	2,5
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	82	8,0
TOTAL	944	92,4

Répartition géographique des répondants montréalais
dans les autres villes de l'île de Montréal

	Nbre	%
Beaconsfield	3	0,3
Baie d'Urfé	0	0,0
Côte-Saint-Luc	5	0,5
Hampstead	5	0,5
Dollard-des-Ormeaux	7	0,7
Dorval	3	0,3
Kirkland	3	0,3
L'Île-Dorval	0	0,0
Montréal-Est	15	1,5
Montréal-Ouest	10	1,0
Mont-Royal	12	1,2
Pointe-Claire	3	0,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	1	0,1
Senneville	1	0,1
Westmount	10	1,0
TOTAL	78	7,6

Annexe 4

Questionnaire utilisé lors du sondage

SONDAGE CJM SUR LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

N° de questionnaire : ____

Pour son prochain avis, le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) souhaite connaître ton opinion sur la sécurité des espaces publics montréalais et sur la perception que l'on peut avoir des jeunes dans l'espace public. Ta participation permettra à l'équipe du CJM de faire des propositions au maire de Montréal pour améliorer la vie des jeunes Montréalais. **Toutes tes réponses sont anonymes et demeureront confidentielles.** Elles ne serviront qu'aux fins de la présente étude. Et ta participation ne prendra que 5-10 minutes de ton temps!

I. Cette section porte sur ton sentiment de sécurité dans les espaces publics montréalais.

1) Où habites-tu?

Arrondissements de Montréal

1. Ahuntsic-Cartierville
2. Anjou
3. Côte-des-Neiges—NDG
4. Lachine
5. LaSalle
6. Le Plateau-Mont-Royal
7. Le Sud-Ouest
8. L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève
9. Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
10. Montréal-Nord
11. Outremont
12. Pierrefonds-Roxboro
13. Rivière-des-Prairies—P-aux-T
14. Rosemont—La Petite-Patrie
15. Saint-Laurent
16. Saint-Léonard
17. Verdun
18. Ville-Marie
19. Villeray—Saint-Michel—Parc-Ext.

Autres villes sur l'île de Montréal

20. Beaconsfield
21. Baie d'Urfé
22. Côte-Saint-Luc
23. Hampstead
24. Dollard-des-Ormeaux
25. Dorval
26. Kirkland
27. L'Île-Dorval
28. Montréal-Est
29. Montréal-Ouest
30. Mont-Royal
31. Pointe-Claire
32. Sainte-Anne-de-Bellevue
33. Senneville
34. Westmount

2) Depuis combien de temps habites-tu à cet endroit?

- | | | | | | |
|---------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| 1. Moins d'un an | <input type="checkbox"/> | 3. Entre 5 et 10 ans | <input type="checkbox"/> | 5. Depuis toujours | <input type="checkbox"/> |
| 2. Entre 1 et 5 ans | <input type="checkbox"/> | 4. Plus de 10 ans | <input type="checkbox"/> | | |

3) Depuis combien de temps habites-tu à Montréal?

- | | | | | | |
|---------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| 1. Moins d'un an | <input type="checkbox"/> | 3. Entre 5 et 10 ans | <input type="checkbox"/> | 5. Depuis toujours | <input type="checkbox"/> |
| 2. Entre 1 et 5 ans | <input type="checkbox"/> | 4. Plus de 10 ans | <input type="checkbox"/> | | |

4) Si un jour tu avais des enfants ou si tu as déjà des enfants, désirerais/désires-tu les élever dans le même quartier que celui dans lequel tu habites présentement?

- | | | | | | |
|--------|--------------------------|--------|--------------------------|----------------|--------------------------|
| 1. Oui | <input type="checkbox"/> | 2. Non | <input type="checkbox"/> | 9. Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
|--------|--------------------------|--------|--------------------------|----------------|--------------------------|
- Si tu as répondu « non », pourquoi?

5) Considères-tu que, de façon générale, Montréal est une ville :

- | | | | | | |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|
| 1. Très sécuritaire | <input type="checkbox"/> | 3. Peu sécuritaire | <input type="checkbox"/> | 9. Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| 2. Sécuritaire | <input type="checkbox"/> | 4. Pas du tout sécuritaire | <input type="checkbox"/> | | |

6) Considères-tu ton quartier :

- | | | | | | |
|---------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------|--------------------------|
| 1. Très sécuritaire | <input type="checkbox"/> | 3. Peu sécuritaire | <input type="checkbox"/> | 9. Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| 2. Sécuritaire | <input type="checkbox"/> | 4. Pas du tout sécuritaire | <input type="checkbox"/> | | |

7) Parmi ces lieux publics, quel est celui où tu te sens le plus exposé au danger (1 choix de réponse)?

- | | | | |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--|
| 1. Les parcs | <input type="checkbox"/> | 5. Le réseau de transport en commun | <input type="checkbox"/> |
| 2. Les ruelles | <input type="checkbox"/> | 6. Autre : _____ | |
| 3. Les rues | <input type="checkbox"/> | 7. Aucun | <input type="checkbox"/> \Rightarrow Passe à Q13 |
| 4. Les places publiques | <input type="checkbox"/> | 9. Ne sais pas | <input type="checkbox"/> \Rightarrow Passe à Q13 |

8) Pour ce type de lieu public, nomme entre 1 et 3 endroits à Montréal où tu te sens le moins en sécurité (Ex. : si tu as coché « Les parcs » à la question précédente, nomme 1 à 3 parcs) :

1. _____
2. _____
3. _____

9) Tu ne t'y sens généralement pas en sécurité à cause (tu peux choisir plusieurs réponses) :

- 1. Du peu d'éclairage le soir
- 2. Du peu de gens présents le soir
- 3. D'éventuelles rencontres avec des itinérants, des prostitué(e)s
- 4. D'éventuelles rencontres avec des individus sous l'effet de l'alcool, de drogue
- 5. D'éventuelles rencontres avec des vendeurs de drogue
- 6. D'éventuelles rencontres avec des gangs de rue
- 7. De la présence importante d'actes incivils
(condoms et seringues à la traîne, détritrus, vitres cassées, etc.)
- 8. Du trafic automobile
- 9. Ne sais pas
- 10. Autre : _____

10) As-tu déjà été victime ou témoin d'un ou plusieurs actes criminels (illégaux) dans le/les lieu(x) public(s) que tu as nommé(s)?

1. Oui 2. Non → Passe à Q11

a. Si tu as répondu « oui », nomme les actes dont tu as été victime ou témoin :

b. Si tu as été victime d'un ou plusieurs actes criminels (illégaux) (sinon passe à Q11) :
Le ou les auteurs de cet/ces acte(s) étai(en)t-il(s) un ou des jeunes?

1. À chaque fois 3. Dans un seul cas 9. Ne sais pas
2. Dans plusieurs cas 4. Aucune fois

Vers qui t'es-tu spontanément tourné(e) pour obtenir de l'aide?

1. Un(e) ami(e) 3. La police (j'ai porté plainte) 5. Personne
2. Tes parents 4. Autre : _____

11) Selon toi, jusqu'à quel point les policiers sont-ils présents dans le/les lieu(x) public(s) que tu as nommé(s)?

1. Ils sont très présents 4. Ils sont absents
2. Ils sont assez présents 9. Ne sais pas → Passe à Q12
3. Ils sont peu présents

Quel sentiment cela te donne-t-il?

- 12) Aurais-tu des suggestions originales à faire à la Ville de Montréal pour que tu puisses te sentir davantage en sécurité dans le/les lieu(x) public(s) que tu as nommé(s)?

II. Cette section porte sur la perception que l'on peut avoir des jeunes, particulièrement des groupes de jeunes, dans l'espace public et sur tes opinions et expériences personnelles à ce sujet.

- 13) Tu es avec ton groupe d'amis dans un parc. Selon toi, les personnes alentour vous perçoivent comme :

1. Un groupe de jeunes qui s'amuse 3. Un groupe de jeunes délinquants
2. Un groupe de jeunes qui dérange 9. Ne sais pas ➡ Passe à Q14

Qu'est-ce qui t'amène à penser cela?

- 14) T'est-il déjà arrivé de lire ou d'entendre que des personnes ne se sentaient pas en sécurité à Montréal en raison de la présence de jeunes dans l'espace public (parc, rue, métro)?

1. Oui, souvent 2. Oui, quelques fois 3. Non, jamais ➡ Passe à Q16

- 15) Si tu as répondu « oui »,

a. Dirais-tu que :

1. Ce sentiment est fondé car de nombreux jeunes ont des comportements délinquants
2. Ce sentiment est infondé car la plupart des jeunes n'ont pas de comportements délinquants
3. Sans opinion

b. Dirais-tu plutôt que ce sentiment vis-à-vis des jeunes (1 choix de réponse) :

1. Te met en colère 3. Ne te dérange pas 5. Sans opinion
2. Te trouble 4. Autre : _____

- 16) As-tu déjà été témoin d'une situation où une personne en autorité (policier, agent STM, gardien de sécurité) est intervenue auprès de jeunes parce qu'ils pouvaient nuire à la sécurité du voisinage?

1. Oui, souvent 2. Oui, quelques fois 3. Oui, une fois
4. Non, jamais

- 17) **As-tu déjà été interpellé(e) (abordé-e) par une personne en autorité (policier, agent STM, gardien de sécurité) parce que tu pouvais nuire à la sécurité du voisinage?**
1. Oui, souvent 2. Oui, quelques fois 3. Oui, une fois
 4. Non, jamais

18) **Si tu as répondu « oui » à l'une ou l'autre des 2 dernières questions (sinon passe à Q19) :**

- a. **Peux-tu nous parler de cette situation ou de l'une de celles dont tu as été témoin ou dans lesquelles tu étais impliqué(e)?**

- b. **Dans la majorité des cas dont tu as été témoin ou dans lesquels tu étais impliqué(e), dirais-tu que l'intervention de la personne en autorité (policier, agent STM, gardien de sécurité) :**

1. Était justifiée 3. Était peu justifiée 5. Sans opinion
 2. Était plutôt justifiée 4. N'était pas du tout justifiée

- c. **Dirais-tu que dans la majorité des cas, ces interventions t'ont plutôt (1 choix de réponse) :**

1. Rassuré(e) 3. Mis(e) en colère 5. Sans opinion
 2. Troublé(e) 4. Autre : _____

- d. **Dans la majorité des cas dont tu as été témoin ou dans lesquels tu étais impliqué(e), dirais-tu que l'attitude de la personne en autorité (policier, agent STM, gardien de sécurité) :**

1. Était respectueuse 3. Était peu respectueuse 5. Sans opinion
 2. Était plutôt respectueuse 4. N'était pas du tout respectueuse

- e. **Dirais-tu que dans la majorité des cas, leur attitude t'a plutôt (1 choix de réponse) :**

1. Rassuré(e) 3. Mis(e) en colère 5. Sans opinion
 2. Troublé(e) 4. Autre : _____

- f. **Te sentirais-tu insécurisé(e) si tu avais à faire face à nouveau à ce genre de situations?**

1. Oui, beaucoup 2. Oui, un peu 3. Non, pas du tout

- g. **Si oui, pourquoi?**

19) **Aurais-tu des suggestions originales à faire à la Ville de Montréal pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public sans que cela génère de l'insécurité pour les uns comme pour les autres?**

III. Cette dernière section vise à recueillir quelques renseignements sur toi à des fins statistiques.

20) De quel groupe d'âge fais-tu partie?

1. Groupe 12-17 ans 2. Groupe 18-24 ans 3. Groupe 25-30 ans

21) Où es-tu né(e)?

1. À Montréal 3. Dans une autre province
2. Ailleurs au Québec 4. Hors du Canada

22) Parmi les groupes suivants, quel est celui qui te décrit le mieux :

1. Autochtone (Indien-ne, Inuit-e ou Métis-se du Canada)
2. Minorité visible (d'origine africaine, haïtienne, chinoise, arabe, latino-américaine, caraïbe, etc.)
3. Minorité ethnique (d'origine allemande, grecque, italienne, russe, hongroise, etc.)
4. Autre minorité (précise) : _____
5. Je ne fais partie d'aucune minorité

23) Quelle est ton occupation principale (1 choix de réponse)?

1. Aux études 3. Sans emploi
2. Au travail 4. Autre (précise) : _____

24) Quel est ton sexe?

1. Féminin 2. Masculin

Merci beaucoup pour ta participation!

Prends en note ce site Web, nous y présenterons les résultats de nos recherches dans quelques mois :

www.ville.montreal.qc.ca/cjm

Annexe 5

Déroulement des consultations publiques

Les trois consultations publiques, réalisées au cours du mois de mars 2009, en collaboration avec la Commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique, ont été itinérantes, c'est-à-dire tenues dans trois lieux différents. La première consultation a eu lieu dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, la seconde dans l'arrondissement de Ville-Marie et la dernière dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Les lieux ont notamment été choisis pour leur accessibilité en transport en commun et la possibilité qu'ils offraient de rejoindre des jeunes de différents arrondissements, au centre, à l'est et à l'ouest de Montréal.

Les consultations ont été organisées de sorte à favoriser au mieux l'expression des jeunes Montréalais. L'aménagement des salles a été effectué, dans la mesure du possible, dans l'optique de rendre le lieu convivial et permettre une proximité entre les participants et les membres du CjM et de la Commission. L'animation des séances a également été pensée en vue de laisser rapidement la parole aux participants et de susciter les échanges.

Annexe 6

Outil d'animation des consultations publiques (présentation PowerPoint)



Consultation municipale sur
**Les jeunes et leur sentiment de sécurité
dans l'espace public montréalais**
en collaboration avec la Commission de la sécurité publique

Qu'est-ce que le Conseil jeunesse de Montréal?

- Un comité consultatif, composé de 15 membres représentant la jeunesse montréalaise
- Son mandat :
 - ✓ conseiller le maire de Montréal sur toutes questions relatives aux jeunes âgés de 12 à 30 ans
 - ✓ assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale
- Comment?
 - ✓ entre autres par le biais d'études comme celle que nous menons présentement sur la question des jeunes et de leur sentiment de sécurité dans les espaces publics montréalais

Qu'est-ce que la Commission de la sécurité publique?

- Une commission permanente du conseil d'agglomération formée de neuf personnes : six élus de Montréal, deux des villes de banlieue et un représentant du gouvernement du Québec
- Son mandat :
 - ✓ étudier toute question touchant la sécurité publique
 - ✓ faire au comité exécutif et au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées
- Comment?
 - ✓ par le biais de consultations publiques et par l'étude de dossiers en séances à huis clos

Pourquoi souhaitons-nous vous consulter?

- Il est important pour nous :
 - ✓ d'être à l'écoute pour bien représenter les jeunes et leurs préoccupations
 - ✓ de créer un espace de confiance et d'interaction
- En recueillant votre point de vue, nous pourrons :
 - ✓ apporter de nouveaux éléments de compréhension à la question qui nous préoccupe
 - ✓ trouver des pistes de solution

Qu'est-ce qui rend, selon vous, un espace public sécuritaire?


Est-ce le cas des espaces publics montréalais?

Comment, selon vous, les groupes de jeunes sont-ils perçus par les autres utilisateurs de l'espace public?

Qu'est-ce que cela vous fait de savoir que des personnes peuvent se sentir insécurisées par la présence de jeunes dans l'espace public?

Quel impact ceci a sur votre propre sentiment de sécurité dans l'espace public?

Quelles sont vos suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité?


MERCII

Annexe 7

Actions municipales et du milieu déployées dans les arrondissements en réponse aux comportements et demandes de sécurité des citoyens face aux jeunes, source d'insécurité

PRÉVENTION SITUATIONNELLE
EXEMPLE D'INITIATIVES EN RAPPORT AVEC LES JEUNES, SOURCE D'INSÉCURITÉ

Arrondissements	Activités d'information/sensibilisation	Patrouille urbaine/policière	Aménagement et éclairage urbain
Ahuntsic-Cartierville	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : en partenariat avec le milieu scolaire, intervention individuelle du PDQ 27 auprès des familles et des jeunes, suivi des événements policiers reliés aux jeunes	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.); patrouille urbaine à vélo par Tandem pour contrer les incivilités	
Anjou	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : ateliers de sensibilisation par Tandem dans les camps de jour : dessins et expressions en vue de démythifier les graffitis et présenter des solutions de remplacement par l'art urbain	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.)	
Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : séances d'information sur les lois et prévention des délits par le PDQ 26 auprès des jeunes de la Coop Multi-Jeunesse de services de Côte-des-Neiges (La Maison de jeunes de la Côte-des-Neiges inc.)	Plan en cours d'élaboration visant à garantir une présence policière partout dans l'espace public	

Arrondissements	Activités d'information/sensibilisation	Patrouille urbaine/policière	Aménagement et éclairage urbain
Île-Bizard— Sainte-Genève	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : programme Impact du YMCA en partenariat avec le PDQ 3 : ateliers auprès de jeunes contrevenants	Projet <i>Coin paisible</i> visant une présence policière accrue dans les parcs	
Lachine	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : plan d'action du PDQ 13 visant à soutenir les familles laSalloises de façon à garder leurs jeunes éloignés des gangs de rue : visites des résidents avec divers partenaires du milieu pour leur faire connaître les services offerts aux familles par les organismes du secteur	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.)	Projet <i>RUI</i> dans le quartier Saint-Pierre (volet cadre de vie)
LaSalle	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : programme municipal graffiti de l'arrondissement; Programme Tolérance zéro stupéfiants du PDQ 8 dans les écoles secondaires, en partenariat avec Association Jeunesse	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, écoles, à l'extérieur de certains commerces, etc.) de mai à octobre; patrouille urbaine par l'Arrondissement durant l'été	Plan de la Table d'action et de concertation en sécurité : programme de paysage sécuritaire (élagage, etc.) et amélioration de l'éclairage des rues et des parcs
Le Plateau-Mont-Royal	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.)	
Le Sud-Ouest	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : projet <i>Rodéo</i> du PDQ 15 visant à sensibiliser les écoliers aux problèmes de courtoisie	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.) ainsi que des cadets en saison estivale; patrouille urbaine à vélo pour contrer les incivilités par Tandem	Projet <i>RUI</i> dans le secteur Galt (volet cadre de vie); projet <i>Nos parcs, nos ruelles</i> de Tandem : réaménagement sécuritaire et réappropriation des espaces publics par les citoyens en organisant ou participant à des activités festives

Arrondissements	Activités d'information/sensibilisation	Patrouille urbaine/policière	Aménagement et éclairage urbain
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : conférences par le PDQ 48 dans les écoles secondaires du quartier sur la consommation de drogue dans le cadre de la Semaine de prévention de la toxicomanie	Patrouille policière à pied toute l'année et de cadets en saison estivale (à pied, à vélo) dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.); engagement par l'arrondissement de surveillants affectés à certains parcs pour l'été	Projet <i>RUI</i> dans le quartier Mercier-Est (volet cadre de vie); projet <i>Ma sécurité, j'y vois!</i> , initié par le Comité de surveillance Louis-Riel, visant à dresser un portrait de la sécurité dans les parcs du coin afin d'élaborer des stratégies visant à faciliter une cohabitation harmonieuse au sein de ceux-ci
Montréal-Nord	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.) au cours de la période estivale	Projet <i>RUI</i> dans le secteur nord-est (volet lutte à la pauvreté); marches exploratoires par Tandem dans le quartier nord-est en vue de préciser les éléments qui suscitent de l'insécurité dans le secteur; projet <i>Nos parcs, nos ruelles</i> de Tandem
Outremont	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.) au cours de la période estivale	
Pierrefonds-Roxboro	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : programme Impact du YMCA en partenariat avec le PDQ 3 : ateliers auprès de jeunes contrevenants	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.); patrouille urbaine du service de la sécurité publique de l'arrondissement	
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.	Patrouille policière dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.)	
Rosemont—La Petite-Patrie	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc. Ex. : programme de sensibilisation du PDQ 44 visant à conscientiser les citoyens sur l'importance du respect des lois et règlements par l'intermédiaire d'un concours de dessin auprès des élèves de 6 ^e année de chaque école primaire du secteur du PDQ	Patrouille policière à pied, à vélo — visites des agents du PDQ 35, une fois par semaine, aux entrées et sorties scolaires, à raison de trois visites par policier par cycle de travail; patrouille urbaine à vélo par Tandem	

Arrondissements	Activités d'information/sensibilisation	Patrouille urbaine/policière	Aménagement et éclairage urbain
Saint-Laurent	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.</p> <p>Ex. : projet <i>Ma vie, ce n'est pas un crime!</i>, issu d'une initiative collective, visant à informer les jeunes sur les conséquences d'adopter des comportements délinquants et sur les solutions de remplacement possibles; organisation de cafés-rencontres par le PDQ 7 à l'école Henri-Beaulieu, destinés aux parents des élèves, en vue d'échanger avec eux, les sensibiliser à la violence dans les écoles et traiter avec eux des incivilités dans leur quartier</p>	<p>Augmentation de la présence et de la visibilité policières aux abords des écoles, pour un total de 100 heures de patrouille à pied par année dans les cours d'écoles, aux heures de récréation, à la rentrée et à la sortie des classes; patrouille de sécurité urbaine (7 jours sur 7, 24 heures, tout au long de l'année) par l'arrondissement</p>	<p>Aménagement des lieux publics de façon plus sécuritaire et de sorte à favoriser la vie de quartier; projet <i>RUI</i> de la Place Benoit (volet cadre de vie)</p>
Saint-Léonard	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.</p>	<p>Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.); patrouille privée qui fait le tour des parcs l'été; présence d'un surveillant dans tous les pavillons des parcs</p>	<p>Efforts de revitalisation urbaine dans le secteur Viau-Robert, la partie la plus défavorisée de Saint-Léonard</p>
Verdun	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.</p> <p>Ex. : <i>Projet Jeunes et civisme</i> d'Action Surveillance Verdun visant à sensibiliser des jeunes de 13-17 ans à l'importance du respect du bien commun et leur démontrer que de simples et petites actions au quotidien peuvent contribuer au développement d'un milieu de vie sécuritaire où il fait bon vivre</p>	<p>Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.)</p>	

Arrondissements	Activités d'information/sensibilisation	Patrouille urbaine/policière	Aménagement et éclairage urbain
Ville-Marie	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.	PDQ 20 – Patrouille policière de cadets à vélo dans les parcs en saison estivale; PDQ 22 – Groupe d'intervention locale : patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.); patrouille urbaine à vélo pour contrer les incivilités par Tandem	Réaménagement du square Victoria visant une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs de cet espace public (espace qui reste accessible aux personnes itinérantes, mais dont la configuration entraîne un comportement de leur part « moins dérangeant »), aménagement du quartier des spectacles qui devrait tenir compte de cela; projet <i>Nos parcs, nos ruelles</i> de Tandem; projet <i>RUI</i> dans le quartier Sainte-Marie (volet cadre de vie); programme d'élimination des seringues à la traîne par l'arrondissement en collaboration avec l'organisme Spectre de rue, les PDQ
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, etc.	Patrouille policière à pied et à vélo dans les endroits cibles du secteur (parcs, métros, écoles, etc.) en saison estivale; patrouilleurs civils de la Maison d'Haïti toute l'année; présence visible des employés de l'arrondissement	Projets <i>RUI</i> (volet cadre de vie) et Quartier 21 dans le quartier Saint-Michel; projet d'aménagement sécuritaire au parc Champdoré d'initiative collective

PRÉVENTION PAR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
EXEMPLES D'INITIATIVES EN RAPPORT AVEC LES JEUNES COMME SOURCE D'INSÉCURITÉ

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Ahuntsic-Cartierville	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : trousse <i>Connais-tu ma gang?</i> du SPVM, pour les jeunes et leurs parents, visant à démythifier le phénomène des gangs de rue et la prostitution juvénile, tout en sensibilisant les victimes potentielles</p>		<p>Travail de rue (dont l'unité mobile d'intervention <i>L'Accès-Soir</i> de RAP Jeunesse); activité <i>Les Jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse : compétition sportive interarrondissements, réalisée par et pour les jeunes de 12-24 ans, particulièrement ceux exclus des réseaux compétitifs habituels; projet <i>Jeunes et un Agent en Mouvement (J.A.M.)</i> par le CJE Ahuntsic-Bordeaux-Cartierville en collaboration avec le PDQ 27 : série de huit ateliers qui combinent l'entraînement physique (techniques d'autodéfense) et des discussions thématiques liées à la prévention de la criminalité et au développement de l'employabilité auprès de jeunes de 16-24 ans</p>	<p>Projet de rencontres et de rapprochements intergénérationnels et interculturels initié par la Table de concertation solidarité Ahuntsic dans le cadre de la Semaine des rencontres interculturelles : activité d'improvisation sur les thèmes des rapprochements interculturels et du racisme; projet <i>Des visites d'amitié pour créer des liens</i> d'initiative collective : rencontres sur plusieurs mois de jeunes du Centre jeunesse de Montréal avec des aînés; programme de mentorat entre des patrouilleurs policiers et des jeunes de 12-15 ans de trois HLM du quartier Ahuntsic; rencontres d'échanges et d'information du PDQ 10 avec les nouveaux arrivants fréquentant les écoles secondaires du secteur</p>
Anjou	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc.</p>		<p>Travail de rue</p>	<p>Élaboration d'une série de rencontres du PDQ 46 à l'intention des jeunes qui fréquentent l'école, et ce, afin de démythifier le rôle du policier et de favoriser un rapprochement entre les jeunes et les policiers du poste</p>

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : séance d'information SPVM/Tandem sur la sécurité dans la rue auprès des ados du centre Westhaven (NDG)	Ateliers de résolution des problèmes de façon pacifique entre les pairs auprès des élèves de 4 ^e année du primaire par les PDQ	Travail de rue dont ceux de la Table jeunesse de CDN et des organismes PACT de rue dans CDN, À 2 mains dans NDG et L'Anonyme; programme <i>Youth Drop In</i> de Prévention NDG et projet <i>Parcours</i> issu d'une initiative collective : alternative au flânage, rejoindre les jeunes à risque, activités sportives, en développement social et santé; projet basketball à l'école Coronation : restauration du terrain et encadrement des jeunes par le travailleur de rue de la Table jeunesse de CDN	Fêtes de quartier dont la fête d'hiver : jeux collectifs intergénérationnels, nourriture, kiosques, etc.; participation des patrouilleurs du PDQ 26 aux activités de la ligue de soccer inter-écoles primaires (projet de développer une ligue auprès des jeunes de 1 ^{re} année du secondaire); sensibilisation des nouveaux policiers à la réalité des communautés culturelles
Île-Bizard—Sainte-Genève	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc.		Travail de milieu; développement d'une pièce de théâtre par la communauté noire de l'ouest de l'île en partenariat avec le PDQ 3 visant à contrer la violence chez les jeunes	Présence d'un policier, une fois/semaine, entre 11 h et 13 h, dans une école choisie, pour échanger avec les jeunes sur des sujets qui les touchent; organisation, par chacun des groupes de travail du PDQ 3, d'une soirée d'échanges avec les jeunes fréquentant les maisons de jeunes et le Centre Rose-Virginie-Pelletier
Lachine	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : trousse <i>Connais-tu ma gang?</i> du SPVM, pour les jeunes et leurs parents, visant à démythifier le phénomène des gangs de rue et la prostitution juvénile, tout en sensibilisant les victimes potentielles		Travail de rue et de milieu; participation à l'activité <i>Les jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse; intervention de la Maison des jeunes L'Escalier dans le projet <i>RUI</i> du quartier Saint-Pierre : activités visant à prévenir le décrochage scolaire, la criminalité, la toxicomanie, la violence chez les jeunes de 9 à 15 ans, notamment en mettant à leur disposition des adultes significatifs	Volet jeunesse dans le cadre des fêtes de Lachine; projet Poly-ressource dans deux polyvalentes : gestion des problématiques des jeunes par l'entremise d'un point de service policier quotidien; organisation par le PDQ 8 d'une activité sportive annuelle avec les maisons de jeunes et présence régulière des policiers à l'organisme

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
LaSalle	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : ateliers et conférences (taxage, intimidation, drogue, gangs, etc.) dans le cadre du programme <i>Jeunesse contre la violence</i> du Club Garçons et Filles de LaSalle</p>		<p>Travail de rue — unité d'intervention mobile <i>La Van</i> : travail de proximité, durant l'été jusqu'à 2 h du matin et durant la période scolaire autour des écoles le midi et après les classes; occupation des lieux durant l'été : programme d'animation dans les parcs en soirée, programme de basketball dans les parcs; divers projets avec la maison des jeunes, activités sportives et intervention dans le parc où est située la maison des jeunes</p>	
Le Plateau-Mont-Royal	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : trousse d'intervention jeunesse <i>Pour prévenir et intervenir</i> (trousse qui traite des problématiques criminelles qui peuvent être vécues à l'adolescence, soit la drogue, l'adhésion aux gangs de rue, la prostitution juvénile, le taxage, etc.) par la Table de concertation en sécurité urbaine du Plateau-Mont-Royal</p>	<p>Enseignement pour tout âge et toutes capacités sur comment demeurer en sécurité, agir avec sagesse et croire en soi-même à la Fondation Pleins Pouvoirs (FPP)</p>	<p>Travail de rue, dont ceux des organismes Plein Milieu, PACT de rue et L'Anonyme; participation à l'activité <i>Les jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse; programme Jeunes à cœur du YMCA : cours de taekwondo pour les 10-17 ans à coût modique en vue de développer le sens de la discipline, du respect, de la persévérance et de l'estime de soi</p>	<p>Présence d'un policier à l'école secondaire Jeanne-Mance tout au long de l'année scolaire; création et mise en place d'un comité local en matière de relation avec la communauté visant à établir des liens afin d'améliorer l'efficacité des PDQ et de déterminer des activités pour rejoindre les groupes ciblés</p>

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Le Sud-Ouest	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc.		Travail de rue, dont ceux des organismes Mission Bon Accueil et L'Anonyme; participation à l'activité <i>Les jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse; projets d'animation dans les parcs par divers organismes jeunesse : activités culturelles, sportives et de loisirs; projet <i>Soccer Vision vers l'avenir</i> issu d'une initiative collective : développement des habiletés et de l'esprit d'équipe auprès des 6 à 15 ans; projet <i>Azimut — L'atelier du traiteur</i> de l'Auberge communautaire du Sud-Ouest : développement des compétences des jeunes de la rue	Projet <i>Nos parcs, nos ruelles</i> de Tandem; projet <i>Pacte au parc</i> du Centre de loisirs Monseigneur-Pigeon dans le cadre du projet RUI du secteur Galt : offre en loisirs aux jeunes de 6-17 ans et à leur famille afin d'augmenter la sécurité du parc Campbell-Ouest; projet de médiation sociale <i>BUMP</i> dans le quartier de la Petite-Bourgogne; mobilisation par le PDQ 15 des principaux acteurs en relation avec la jeunesse noire de la Petite-Bourgogne et les policiers, autour du développement d'un plan de rencontre avec les jeunes

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : activités et ateliers préventifs dans le cadre du projet PAFS (Prévention, action, filles en sécurité) de la Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest visant à conscientiser les jeunes filles aux facteurs de risques de la criminalité les concernant</p>	<p>Activités de GCC La Violence! (groupe communautaire contre la violence) visant à amener les jeunes à chercher des solutions de rechange à l'usage de la violence comme moyen d'expression et de résolution de conflits</p>	<p>Travail de rue et de milieu, dont ceux des deux tables de concertation jeunesse (projet <i>C'est qui ta gang?</i>) et des organismes Café-Graffiti, L'Antre-Jeunes de Mercier-Est, L'Anonyme et PACT de rue; projet <i>Plein air, pleine nature, plein milieu</i> issu d'une initiative collective : activités de survie en forêt pour des adolescents en difficulté (12-18 ans) visant l'éducation et le développement des individus</p>	<p>Séances d'information par Tandem destinées aux adultes et portant sur les jeunes et la criminalité, dont l'objectif est de défaire les préjugés en dressant un portrait du processus de l'adolescence, de la criminalité juvénile versus celle des adultes et des images des jeunes véhiculées par les médias; démarche de Tandem en partenariat afin de mettre sur pied des théâtres forum portant sur l'intergénération; activités de l'organisme Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur!, dont la création de murales environnementales par des jeunes de 16 à 30 ans dans le cadre du projet RUI du quartier Mercier-Est; visite du PDQ 23 des organismes qui interviennent auprès des 12-18 ans dans le cadre de la patrouille à pied; activité <i>Défi soccer</i> du PDQ 23 en collaboration avec le centre des jeunes Boyce-Viau; activités de rapprochement du PDQ 48 avec les jeunes du centre jeunesse Mont-Saint-Antoine (Sun Youth, mont Royal, cavalerie)</p>

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Montréal-Nord	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : la pièce de théâtre <i>Le Prince serpent</i> du SPVM, portant sur les gangs de rue et la prostitution juvénile		Travail de rue, dont celui de l'organisme Café-jeunesse multiculturel; projet <i>Animation du milieu urbain (AMU)</i> de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord : programmation d'activités sportives, culturelles et ludiques pour les jeunes de 13-25 ans, accessibles à tous, tout au long de l'année, visant l'augmentation de la persévérance scolaire, la diminution de l'oisiveté et l'amélioration du sentiment de sécurité dans le quartier; participation à l'activité <i>Les jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse; projet <i>Mieux grandir par le sport</i> (ou <i>Gym de boxe de l'espoir</i>) : pratique de la boxe avec des gens connus dans l'univers de ce sport, visant à offrir aux jeunes une autre voie que celle de la délinquance juvénile	Projet <i>Nos parcs, nos ruelles</i> de Tandem; activités de l'organisme Coup de pouce jeunesse, dont la mission est de favoriser l'estime de soi et l'esprit d'entraide chez les adolescents de toutes cultures à travers l'engagement social bénévole auprès de groupes sociaux comme les aînés; rencontre du PDQ avec les jeunes par des organismes du milieu afin de démythifier le travail de policier et d'échanger avec eux; projet de mentorat <i>Accroche-toi à ton rêve</i> avec l'école secondaire Calixa-Lavallée : programme entre des patrouilleurs policiers et des jeunes en cheminement particulier; construction de la Maison culturelle et communautaire dans le secteur Nord-est
Outremont	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : présentation par le PDQ 24 de pièces de théâtre abordant des sujets d'actualité pour les aînés et les jeunes		Travail de rue par la Maison des jeunes L'Espace-temps	Activités du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) : rapprochements entre les générations à l'occasion d'un dîner communautaire; session d'initiation interculturelle offerte à tous les policiers
Pierrefonds-Roxboro	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc.		Travail de rue et de milieu, dont celui de l'organisme Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île; création d'une pièce de théâtre par la communauté noire de l'ouest de l'île en partenariat avec le PDQ 3 visant à contrer la violence chez les jeunes	Présence d'un policier, une fois/semaine, entre 11 h et 13 h, dans une école choisie, pour échanger avec les jeunes sur des sujets qui les touchent

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : projet <i>Ma sexualité m'appartient</i> visant à prévenir le recrutement des jeunes filles mineures par les gangs de rue et à les aider à se protéger de l'exploitation sexuelle en favorisant le développement de leur estime de soi et l'appropriation ou la réappropriation de leur sexualité (production notamment d'une vidéo-témoignage et d'un guide d'animation sur le sujet); activités proposées durant la Semaine du goût de vivre issue de la Table jeunesse de PAT (kiosques, conférences, ressources, rencontres intergénérationnelles)</p>	<p>Projet Béluga (<i>empowerment</i> des jeunes par la formation, la participation citoyenne et l'engagement)</p>	<p>Travail de rue et de milieu, dont celui d'Équipe RDP, dont le mandat vise l'intégration sociale des jeunes en situation de vulnérabilité; projet <i>Intervention Gangs de rue</i>, issu d'une initiative collective, visant à consolider et soutenir différentes interventions dans le quartier Rivière-des-Prairies ayant pour but de prévenir l'adhésion aux gangs de rue ou à leurs activités : animation et encadrement d'activités de loisirs et de socialisation; projet <i>Intervention de soirée</i> dans les parcs de Rivière-des-Prairies, fruit d'une concertation des acteurs jeunesse autour des besoins des jeunes dans leur fréquentation des lieux publics l'été (organisation d'événements sportifs, culturels et activités de socialisation); médiation jeunes-parents (relations conflictuelles) par le PDQ 45</p>	<p>Projet <i>Jeunes leaders, acteurs en prévention</i>, qui se veut une initiative de médiation par les pairs et de résolution de conflits à Rivière-des-Prairies (participation citoyenne, implication sociale, organisation d'événements, représentation à des événements, dont le <i>Forum Jeunesse</i>); fêtes jeunesse/multiculturelle; séance de formation, d'activités sportives et de tables de discussion entre les policiers patrouilleurs du PDQ 45 et les jeunes de toutes les écoles; activités de rapprochement du PDQ 45 avec les jeunes du Centre Jeunesse de Montréal – Site Cité des Prairies</p>
Rosemont—La Petite-Patrie	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc.</p>		<p>Travail de rue, dont celui de l'organisme PACT de rue, projet d'animation dans les parcs (soccer, hockey, basketball, <i>skate</i>) par l'arrondissement; participation à l'activité <i>Les jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse</p>	

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Saint-Laurent	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : production de documents d'information sur les mesures de sécurité en impliquant les jeunes (concours de dessin) et ateliers d'éducation critique aux médias, tous deux issus d'une initiative collective</p>		<p>Travail de rue, dont l'unité mobile d'intervention <i>l'Accès-Soir</i> de RAP Jeunesse; projet <i>Animation jeunesse</i> de la Maison des jeunes Saint-Laurent dans le cadre du projet <i>RUI</i> de la Place Benoit : programmation d'activités pour les adolescents du secteur; médiation jeunes-parents (relations conflictuelles) par le PDQ 7</p>	<p>Organisation par le milieu communautaire de rencontres avec des groupes d'ainés, de femmes et de citoyens pour déterminer les préjugés nourris à l'endroit des jeunes et contribuer à les déconstruire; projets issus d'une initiative collective : projet <i>Silence... on parle!</i> utilisant la vidéo comme médium pour amorcer la discussion et favoriser le rapprochement entre les jeunes et le reste de la population, actions visant à faire connaître les initiatives positives des jeunes, activités interculturelles et de sensibilisation à la diversité culturelle; formation des nouveaux policiers mutés au PDQ 7 sur la population et la dynamique locale du quartier; organisation d'activités sportives au cours de l'année pour favoriser les échanges entre jeunes et policiers; activités de rapprochement du PDQ 7 avec les membres des communautés culturelles (participation à des événements)</p>

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Saint-Léonard	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : la pièce de théâtre <i>Le Prince serpent</i> du SPVM, portant sur les gangs de rue et la prostitution juvénile</p>		<p>Travail de rue, dont celui de la maison de jeunes Le Zénith de Saint-Léonard; projet <i>Promotion de l'activité physique dans le secteur Viau-Robert</i> pour les jeunes de 12-14 ans par l'association de soccer de Saint-Léonard</p>	<p>Fête des citoyens; mise sur pied d'un journal jeunesse par le Collectif jeunesse de Saint-Léonard visant à faire le pont entre les générations; campagne de sensibilisation de Tandem et de l'OMHM sur le bon voisinage dans les HLM; participation mensuelle des policiers du PDQ 42 aux midis-rencontres afin de favoriser l'interaction avec les jeunes de 18-30 ans du Centre de recherche d'emploi de l'Est et du CJE, et avec les divers intervenants associés à la création d'emplois et à la formation des participants</p>
Verdun	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc. Ex. : ateliers sur le phénomène des gangs offerts par les policiers dans les organismes œuvrant auprès des jeunes (comme Toujours ensemble, l'Ancre des jeunes, le Centre Dawson et le Repère)</p>		<p>Travail de rue; activités de l'organisme Toujours ensemble, dont le mandat vise à aider et soutenir des jeunes de 6-17 ans qui éprouvent des difficultés scolaires, familiales et sociales (dont le programme estival d'animation dans les parcs)</p>	

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Ville-Marie	Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc.		Travail de rue et de milieu, dont ceux des organismes En marge 12-17, L'Anonyme, Projet T.R.I.P., Mission Bon accueil, Spectre de rue, Cactus; activités de la Fondation pour l'éducation des enfants et jeunes adultes défavorisés, dont le mandat vise à lutter contre le décrochage scolaire, promouvoir la résolution pacifique des conflits, la socialisation, lutter contre l'isolement et l'exclusion des jeunes en difficulté; soutien de l'arrondissement pour des projets particuliers d'organismes jeunesse (OXY_jeunes, L'Anonyme, En marge 12-17, les Maisons du cœur, maison des jeunes Quinka-Buzz, projet LOVE, etc.); projet de basketball dans les parcs en période estivale; participation à l'activité <i>Les jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse; projets issus d'une initiative collective : pour les travailleurs jeunesse de milieu aux Habitations Jeanne-Mance (activités sportives et culturelles auprès des jeunes de 13-25 ans du HLM), sorties de Ville-Marie, projet <i>Premier Arrêt</i> ; projets de réinsertion sociale et économique des jeunes de la rue : <i>Tapaj</i> par Spectre de rue, <i>Mon quartier parmi les arbres</i> par Sentier urbain, organisme le Sac à dos (service d'entreposage, comptoir postal)	Projet <i>Nos parcs, nos ruelles</i> de Tandem; projet de médiation sociale ÉMU; organisation par Cactus, dans le cadre du <i>Collectif d'intervention par les pairs</i> , d'événements spéciaux pour et par des jeunes de la rue; forum citoyen en action organisé par la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent en collaboration avec l'organisme Le Sac à dos en vue de réfléchir et de poser des gestes concrets pour l'intégration sociale et économique des personnes itinérantes

Arrondissements	Activités de prévention/sensibilisation sur la sécurité personnelle	Activités de développement des habiletés	Activités de prévention ciblant les jeunes à risque ou marginalisés	Activités visant une meilleure cohésion sociale
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	<p>Activités sous forme de conférences, d'ateliers interactifs, de pièces de théâtre, concours, etc.</p> <p>Ex. : la pièce de théâtre <i>Le Prince serpent</i> du SPVM, portant sur les gangs de rue et la prostitution juvénile</p>		<p>Travail de rue et de milieu, dont celui de PACT de rue, Maison d'Haïti, L'Anonyme; projets d'initiative collective : activités sportives dans les parcs et les gymnases (dont le soir), <i>Forum jeunesse de Saint-Michel</i> (autour du thème des gangs de rue); dans le cadre du <i>RUI</i> du quartier Saint-Michel, projet <i>Drop in 18-30</i> (lieu de création culturelle et artistique durant l'été) et projet <i>Orientation emploi Saint-Michel</i> (animation sur la connaissance de soi et la préparation à l'emploi pour éloigner certains jeunes de l'école Joseph-François-Perreault de la petite délinquance), projet <i>Mieux grandir par le sport</i> (ou <i>Gym de boxe de l'espoir</i>) qui s'adresse aux jeunes de 13-18 ans qui fréquentent l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, <i>Soccer Vision vers l'avenir</i>; participation à l'activité <i>Les jeux de la rue</i> de RAP Jeunesse; projets ciblés pour la réinsertion sociale des jeunes (Fallas); projet d'intervention chez les jeunes de 18-30 ans dans l'est de Villeray par le Conseil communautaire Solidarités Villeray : <i>reach out</i>, ateliers de discussion, réalisation d'un projet destiné à la communauté</p>	<p>Projet <i>Nos parcs, nos ruelles</i> de Tandem; projet de médiation sociale dans le complexe d'habitation à clientèle multiple Rousselot; activités intergénérationnelles issues du milieu : accompagnement des aînés le soir par des jeunes d'origine haïtienne, rencontre et discussion intergénérationnelles sur les stéréotypes qu'il y a entre les jeunes et les personnes âgées; organisation d'activités sportives, culturelles ou communautaires impliquant les policiers et les membres de la communauté, comme le projet <i>Soccer Vision vers l'avenir</i>; participation des leaders communautaires et des jeunes à un stage de patrouille au PDQ 33 tout au long de l'année; élaboration d'un guide à l'intention des policiers du PDQ 33 expliquant les particularités des communautés du quartier</p>

Bibliographie

ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE (2005). *Projet d'implantation restreinte des stratégies locales de prévention de la criminalité. Portrait de l'arrondissement de Ville-Marie*, Montréal, 111 p.

BERRIT, V. (2005). *Sentiment de sécurité et climat social à St-François de Laval*, en collaboration avec L. Rousseau, pour la Table de concertation jeunesse du territoire des Mille-Îles, Laval, 140 p.

CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT (2007). *Plan d'action en matière de sécurité urbaine à Saint-Laurent*, Montréal, 63 p.

CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT (2005). *Rapport diagnostic de sécurité à Saint-Laurent*, Montréal, 145 p.

CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (2008a). *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives*, Montréal, 272 p.

CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (2008b). *Recueil international de pratiques en prévention de la criminalité. Pour encourager l'action à travers le monde*, Montréal, 223 p.

COMITÉ DIRECTEUR VILLE-GANGS DE RUE (2007). *Vision jeunesse et gangs de rue 2007-2010, Pour une mobilisation accrue et un leadership partagé*, document de positionnement et plan d'action 2007-2010, Montréal, 6 p.

D'ELIA, M. (2009). *La violence chez les jeunes : un portrait chiffré de la délinquance et de la victimisation*, SPVM, Direction stratégique, Service des stratégies organisationnelles, section recherche et planification, Montréal, 14 p.

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE QUÉBEC (1999). *Sécurité dans les milieux de vie, guide à l'intention des municipalités du Québec*, Québec, 98 p.

DUPONT B., et M. JACCOUD (2007). *La médiation sociale à Montréal : comparaison de trois projets pilotes*, document de synthèse, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 21 p.

ELCHARDUS M., S. DE GROOF, et W. SMITS (2003). *Sentiment d'insécurité — une étude de la littérature*, Vrije Universiteit Brussel, pour la Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 81 p.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (2000). *Abécédaire de la prévention du crime au niveau municipal*, Ottawa, 48 p.

FONDATION ROI BAUDOIN (2006). *À l'écoute du sentiment de sécurité. Rapport général sur le sentiment de sécurité*, Bruxelles, 226 p.

FRANSSEN, A., Y. CARTUYVELS, H.-O. HUBERT, S. SMEETS, F. TORO, A. LEMAITRE, et L. HOUGARDY (2003). *Insécurité : un premier état des savoirs*, Centre d'études sociologiques et Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques (FUSL), Groupe d'étude sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion (U.L.B.), Centre de recherches criminologiques (U.L.B.), Unité de recherche en criminologie (U.C.L.), Service de criminologie (ULG), pour la Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 149 p.

FREDETTE, C., C. LAPORTE, et les membres du GROUPE DE DÉVELOPPEMENT CLINIQUE GANGS ET DÉLINQUANCE (2006). « L'univers des gangs : quand la complexité commande l'innovation! », dans *Défi jeunesse*, revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire, novembre 2006, Vol. XIII, n° 1, 36 p.

GANNON, M., et K. MIHOREAN (2005). « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 10.

GUÉNIAT, O. (2007). *La délinquance des jeunes, l'insécurité en question*, Presses polytechniques et universitaires romandes, collection le Savoir Suisse, Lausanne, 149 p.

- HUBERT, H. O., Y. CARTUYVELS, C. SCHAUT, et L. VAN CAMPENHOUDT (2003). *Les dimensions de l'insécurité*, Université libre de Bruxelles, Institut de sociologie, Groupe d'étude sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion (GERME), pour la Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 37 p.
- HUERRE, P. (2002). *Ni anges ni sauvages. Les jeunes et la violence*, Éd. Anne Carrière, Paris, 252 p.
- INSTITUT POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (2008). *Rendre les villes plus sûres : quelques stratégies et pratiques canadiennes*, Numéro 2, Ottawa, 72 p.
- MERCER (2008). « Quality of Living Global City Rankings – Mercer Survey », [en ligne], [http://www.mercer.com/referencecontent.jhtml?idContent=1307990#Top50_safety], réf. du 9 juin 2008.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2007). *Statistiques 2006 sur la criminalité au Québec*, Québec, 100 p.
- MOURANI, M. (2006). *La face cachée des gangs de rue*, Les éditions de l'Homme, Montréal, 211 p.
- OUIMET, M. (2004). *État de la criminalité au Québec en 2004 : tendances et problématiques émergentes, version préliminaire*, document présenté à l'occasion d'une conférence offerte au colloque annuel de l'Association des directeurs de police du Québec, Manoir Richelieu, La Malbaie, 19 mai 2004 (version électronique), 37 p.
- OUIMET, M. (2003) « Les tendances de la criminalité au Québec : 1962-2001 », article publié dans l'ouvrage *Traité de criminologie empirique*, sous la direction de M. Leblanc, M. Ouimet et D. Szabo, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 3^e édition, chapitre 1 (version électronique), 31 p.
- PAIN, R. (1991). « Space, Sexual Violence and Social Control: Integrating Geographical and Feminist Analyses of Women's Fear of Crime », in *Progress in Human Geography*, vol. 15(4), p. 415-431.
- PAQUIN, S. (2006). *La dynamique des facteurs psychosociaux du sentiment d'insécurité en milieu urbain*, thèse doctorale en études urbaines, Université du Québec à Montréal, Montréal, 210 p.
- PARAZELLI, M. (2002). *La rue attractive : Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses de l'Université du Québec, 358 p.
- PERREAULT, S., J. SAVOIE, et F. BÉDARD (2008). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal : analyse supplémentaire sur la criminalité chez les jeunes*, produit n° 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 11.
- ROCHÉ, S. (1996). *La société incivile : qu'est-ce que l'insécurité?*, Éd. du Seuil, Paris, 242 p.
- SAVOIE, J., F. BÉDARD, et K. COLLINS (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*, produit n° 85-561 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 7.
- SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (2005). « Portrait d'un phénomène », dans *Actualités GDR* du 15 décembre 2005, 6 p.
- SMEETS, S., et C. TANGE (2005). *Les pratiques européennes de lutte contre l'insécurité. Synthèse des tendances*, Centre de recherches criminologiques, Université libre de Bruxelles, pour la Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 32 p.
- STATISTIQUE CANADA (2008). « Statistiques de la criminalité 2007 », dans *Le Quotidien*, produit no 11-001-XIF au catalogue, p. 6-10.
- TULLOCH, J., M. ENDERS (1998). « Strategies and Programs », Centre for Cultural Risk Research, Fear of Crime - Volume 1: Audit of the Literature and Community Programs, Australia, National Crime Prevention Program, p. 163-190.
- VILLE DE MONTRÉAL (2008). *Bilan des activités 2005 et 2006. Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem*, Montréal, 43 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (2008). *Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2006*, Montréal, 14 p.
- VILLE DE MONTRÉAL (février 2008). *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire*, Montréal, 16 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2007). *1982-2007 : 25 années de réalisations remarquables en sécurité urbaine à Montréal*, Montréal, 33 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2007). *Actes du forum en sécurité urbaine de la Ville de Montréal*, Montréal, p. 17-20.

VILLE DE MONTRÉAL (2007). *Projet de Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*, Montréal, 17 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2007). *La revitalisation urbaine intégrée en quelques pages*, document pdf, [www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/P22/6k.pdf], réf. du 25 juillet 2008.

VILLE DE MONTRÉAL (2006). *Présentation générale et bilan des activités de 2004. Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem*, Montréal, 28 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2005). *Plan d'action montréalais Jeunes de la rue 2005-2008*, Montréal, 9 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2003). *Orientations et grands paramètres. Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements*, Montréal, 24 p.

Site de la Ville de Montréal, les projets de médiation sociale : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2239,3443681&_dad=portal&_schema=PORTAL, réf. du 9 juillet 2008.

Site de la Ville de Montréal, les projets de revitalisation urbaine intégrée : <http://ville.montreal.qc.ca/>, réf. du 25 juillet 2008.

Site de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield : <http://www.ville.valleyfield.qc.ca/webconcepteur/web/SalaberrydeValleyfield/fr/vivre/nav/culturebiblio.html?page=details.jsp&iddoc=93030>, réf. du 13 février 2009.

Site de l'Institut pour la prévention de la criminalité : http://www.socialsciences.uottawa.ca/ipc/fra/probleme_quartiers.asp?topic=chicago, réf. du 13 février 2009.

Site du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec, <http://www.rojaq.qc.ca/emu.php>, réf. du 28 juillet 2008.

Site du Service de police de la Ville de Montréal, les bilans annuels de 2001 à 2007 : <http://www.spvm.qc.ca/fr/documentation/publications-bilan-annuel.asp>, réf. du 24 septembre 2008.

SÉCURITÉ

